

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 MARS 2017

L'Assemblée Communale s'est réunie le 9 mars 2017 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Sylvie WANLIN.

Absents : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

* * * * *

M. le Maire a voulu rappeler la capacité de l'équipe municipale, d'une part à travailler dans le sens de l'intérêt général, à porter des idées et des valeurs, les mettre en œuvre et, d'autre part, par l'action et le débat des idées, à donner aux concitoyens le sentiment qu'il faut s'intéresser à la politique et traduire cet engouement par un vote, quel qu'il soit.

Il a précisé que le déclin de la participation, qu'aucun commentateur n'aborde véritablement, constitue le premier des dangers pour notre pays.

Les élus locaux ont la grande responsabilité de montrer aux concitoyens que l'action politique se joue aussi sur les territoires avec des femmes et des hommes sincèrement engagés, et avec des élus qui croient en l'action publique et au sens de l'intérêt général.

M. le Maire a voulu alerter sur le danger qui guette notre pays et l'Europe à vouloir rester dans la médiocrité des débats actuels, et espère que Besançon donne l'exemple inverse au travers de son Conseil Municipal.

L'ordre du jour du Conseil Municipal appelle notamment à aborder un sujet très important : les orientations budgétaires. Cet exercice constitue un véritable acte politique. Il s'agit d'un moment majeur de la vie municipale qui traduit les choix, les orientations, et finalement les valeurs et la vision du territoire qui est la signature de la majorité municipale.

L'équipe municipale a maintenu le cap avec ses deux axes : la proximité au service des habitants et la vision d'un territoire ambitieux et attractif dont l'avenir des 20 prochaines années se dessine dès aujourd'hui.

Pour cela les trois piliers de l'action municipale ont été préservés :

- La réaffirmation des 4 priorités politiques : l'éducation et la jeunesse, la sécurité et la tranquillité publique, la solidarité et la politique sociale, la nouvelle politique de la ville,

- Le maintien d'un haut niveau d'investissement : 32 millions d'euros entièrement consacrés à des investissements d'avenir,

- Enfin, un élément très important, qui tient pour l'équipe municipale de la justice sociale : la non-augmentation, pour la 6^{ème} année consécutive, des taux de fiscalité.

M. le Maire a réaffirmé son choix : préserver les concitoyens, tant qu'il le pourra, des hausses d'impôts en explorant toutes les pistes d'économies comme rationaliser au maximum l'action des services municipaux, avec les limites de l'exercice que nous connaissons.

M. le Maire a souhaité montrer une municipalité en pleine action et une ville en mouvement avec un foisonnement de projets et des perspectives formidables qui s'ouvrent à elle.

Il a relayé la confirmation par la Ministre Barbara POMPILI et par la Présidente de Région, Marie-Guite DUFAY, de l'implantation de la future Agence Régionale de Biodiversité à Besançon, qui conforte ainsi le positionnement de la Ville comme capitale environnementale pour la Bourgogne-Franche-Comté, cela venant en complément de son statut de tête de pont des relations transfrontalières ou encore de son rôle essentiel de pôle économique et universitaire régionale conforté aussi par l'inauguration de la MSHE et du «Village by CA» dédié aux start-up.

Ces deux belles entités constituent la première pierre d'un projet ambitieux qui se nommera la Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation, projet unique en France auquel se grefferont une grande bibliothèque universitaire et d'agglomération et des grandes directions universitaires et d'enseignements. Voici le sens du projet global de l'aménagement de Saint-Jacques, futur nouveau quartier du centre-ville qui accueillera des services, des commerces, et bien sûr des habitants.

Mme Sylvie WANLIN a été désignée comme secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la liste suivante des représentants de la Ville siégeant à l'AudaB, conformément aux nouveaux statuts de l'AudaB :

- *3 représentants à l'Assemblée générale :*

M. Nicolas BODIN
M. Frédéric ALLEMANN
M. Pascal BONNET

- *dont 2 représentants au Conseil d'Administration :*

M. Nicolas BODIN
M. Frédéric ALLEMANN

- de se prononcer favorablement sur la désignation de M. Nicolas BODIN pour siéger au Conseil d'Administration d'EUROPAN.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

3. Ressources budgétaires pour 2017 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits - Rectification relative aux droits de place et aux autorisations de voirie

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé, suite à une erreur matérielle dans la délibération du 12 décembre 2016, de se prononcer favorablement sur la rectification des tableaux (Manifestations commerciales et autorisations de voirie Tarif 1, Tarif 2, Tarif 3 et Tarif 4) en supprimant la mention «droit minimum».

4. Orientations budgétaires 2017 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

En introduction, M. le Maire a indiqué que l'année 2017 serait une année charnière dans un contexte marqué par un paysage institutionnel en profonde mutation, la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (même allégée) et des incertitudes pour l'avenir.

Il a souhaité réaffirmer son ambition pour Besançon :

- Améliorer le quotidien des habitants par une action de proximité et en préservant leur pouvoir d'achat,
- Conforter la position de Besançon comme pôle de rayonnement et d'attractivité rayonnement,
- Continuer à défendre et mettre en œuvre nos valeurs de cohésion, de solidarité et de vivre-ensemble,

ces objectifs passant par :

- La poursuite de la stabilité fiscale pour la 6^{ème} année consécutive pour les taxes foncières, et la 8^{ème} pour la taxe d'habitation,
- Le maintien d'un niveau d'investissement dynamique et équivalent à 2016, au service du développement économique, de l'emploi et de l'attractivité du territoire,
- Une intégration communautaire renforcée pour des complémentarités toujours plus fortes avec l'Agglomération,
- La confirmation des priorités politiques, avec une stabilité -voire une augmentation- des crédits qui y sont affectés.

M. le Maire a ainsi rappelé les 4 grandes priorités politiques :

- L'éducation et la jeunesse,
- La sécurité et la tranquillité publique,
- La nouvelle politique de la Ville dans les quartiers,
- Le soutien aux politiques sociales avec le CCAS,

complétées par des axes d'intervention transversaux, tels que le développement durable et la proximité et le rayonnement du territoire pour préparer l'avenir.

M. LOYAT a ensuite présenté la stratégie financière de la Ville qui est la condition de la mise en œuvre du plan de mandat et du respect des engagements sur le long terme.

Il a précisé que la situation financière de la Ville demeure saine, comme en atteste la stabilité de l'épargne, y compris depuis 2014 (année de mise en œuvre de la participation des collectivités au redressement des comptes publics).

L'investissement retrouve progressivement un niveau normalisé après les travaux exceptionnels réalisés sur le mandat précédent (2008-2014) mais il demeure dynamique et supérieur à la moyenne de la strate des villes de même taille.

M. LOYAT a décliné les orientations volontaristes pour le budget 2017 :

- Pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité
- La nécessité de dégager les moyens pour le financement des priorités politiques, avec des efforts de gestion dans tous les domaines
- La préservation d'un niveau d'investissement dynamique : 32 M€ comme en 2016
- Le respect des orientations fixées par la prospective en matière de sécurité financière afin de ne pas hypothéquer l'avenir
- La poursuite des efforts de fonctionnement : pilotage de la masse salariale, évolution différenciée des dépenses de fonctionnement
- Une intégration communautaire approfondie : transferts, mutualisations...

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte :

- de la tenue du débat des orientations budgétaires 2017,
- de l'existence d'un rapport détaillé et des rapports annexes concernant les effectifs et la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

RESSOURCES HUMAINES

5. Mise en place d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) - Convention avec le Centre de Gestion du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes de la convention proposée qui permettra de répondre aux obligations en matière de santé et sécurité au travail,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention.

6. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de postes au sein du Département Eau Assainissement par anticipation du transfert de compétences

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur :

- la création d'un poste relevant des cadres d'emplois des techniciens territoriaux ou des rédacteurs territoriaux au sein du Département Eau et Assainissement (catégorie B, filière technique),

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du Département Eau et Assainissement (catégorie C, filière technique),

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

7. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de postes d'animateurs référents à temps non complet

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur :

- la création de 67 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation au sein de la Direction Education (catégorie C, filière animation), à 55 %,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

8. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'assistant de collections à la Maison Victor Hugo

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur :

- la création d'un poste d'assistant de collections, relevant de la catégorie B, filière culturelle, cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

CCAS

9. Rapport annuel d'accessibilité 2015

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel d'accessibilité 2015.

PETITE ENFANCE

10. Evolution de l'offre de service «Petite Enfance» - Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le règlement de fonctionnement des EAJE,

- de décider de sa mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2017.

11. Evolution de la convention de partenariat pour l'accueil d'enfants polyhandicapés de l'ADAPEI du Doubs et du CAMSP de Besançon au sein de l'EAJE de Clairs-Soleils

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur ce projet de partenariat,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes pris en application.

Mme CAULET n'a pas pris part au vote.

12. Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la Prestation de Service Unique (PSU)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions afin que la Ville continue à bénéficier de la PSU liée au fonctionnement des EAJE.

EDUCATION

13. Accueils périscolaires - Adoption du règlement

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le nouveau règlement des accueils périscolaires,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application dudit règlement,
- d'adopter le tarif mensuel majoré pour l'accueil de l'après-midi avec les montants suivants :
 - 10 € mensuels pour les élèves bisontins
 - 15 € mensuels pour les élèves non bisontins.

CULTURE - TOURISME

14. Direction Citadelle - Règlement de réservation et de vente pour les groupes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le nouvel intitulé de «Règlement de réservation et de vente pour les groupes»,
- de valider l'ajout d'un article 6 intitulé «début de visite guidée ou atelier»,
- de valider la modification de l'article 7.

15. Service d'Archéologie Préventive - Convention de partenariat scientifique avec l'Association APRAGE (approches pluridisciplinaires de recherches archéologiques du Grand-Est)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur ce projet,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention cadre avec l'APRAGE.

16. Synthèse du bilan du schéma de développement touristique et proposition de la démarche de mise en œuvre d'un nouveau schéma

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a pris connaissance de la démarche de construction du futur schéma de développement touristique du Grand Besançon.

M. MORTON (2) n'a pas pris part au vote.

17. Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon - Convention d'objectifs et de moyens 2017 avec la Ville de Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé, sous réserve du vote du BP 2017 :

- de se prononcer sur le projet de convention 2017 à intervenir avec l'Association «Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon»,
- de valider le montant de la subvention correspondante à hauteur de 300 000 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. MORTON (2) n'a pas pris part au vote.

SPORTS

18. Piscine de Chalezeule - Réhabilitation et modernisation de l'équipement - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de la réhabilitation de la piscine de Chalezeule,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Centre National pour le Développement du Sport et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

CONTRAT DE VILLE

19. Maison de services au public (MDSAP) quartier de Planoise - Présentation du projet de convention-cadre

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le projet de convention-cadre,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer avec les partenaires la convention-cadre,
- d'autoriser M. le Maire à signer avec chaque partenaire une convention individuelle d'occupation et d'utilisation des locaux de la MDSAP.

VIE DES QUARTIERS

20. Maison de quartier de Planoise - Renouvellement de l'agrément «Centre social» - Signature des conventions «Coordination et animation globale» et «Prestation animation collective famille» avec la CAF du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider les axes de travail que se propose de poursuivre la Maison de Quartier de Planoise,
- d'autoriser M. le Maire à demander l'agrément «Centre social» pour la période 2017/2020,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer les conventions «Coordination et animation globale» et «Prestation animation collective famille» à intervenir dans ce cadre avec la CAF du Doubs.

21. Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA) - Bilans 2016 et perspectives 2017 - Versement d'une subvention au CRIJ

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre connaissance des bilans 2016 et des perspectives 2017 des dispositifs CLAP et ATA,
- d'approuver les règlements des dispositifs CLAP et ATA,
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5 670 € au CRIJ pour la reconduction du dispositif CLAP 2017,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, pour l'année 2017, la convention à intervenir dans ce cadre avec le CRIJ.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI (2), Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT, M. LEUBA et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

22. Projet pédagogique du Lycée Victor Hugo - «La déshumanisation dans l'univers concentrationnaire nazi»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 € au Lycée Victor Hugo pour le projet pédagogique proposé.

Mme POISSENOT et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

MAITRISE DE L'ENERGIE

23. Renouvellement de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain - Choix du mode de gestion

A la majorité des suffrages exprimés (5 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de retenir comme mode de gestion, la délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain conformément aux articles L 1411-1 et R 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les orientations du futur contrat de Délégation de Service Public,

- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de Délégation de Service Public définie aux articles L 1411-1 et R 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EAU ET ASSAINISSEMENT

24. Sollicitation des aides de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et pour l'animation-coordination

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, pour les travaux de réhabilitation et pour l'animation-coordination,

- d'encaisser les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et à les reverser aux particuliers.

25. Participation à une opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le bassin versant de la Loue

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes de la convention proposée,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Loue.

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

26. Rapport sur la situation en matière de développement durable

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport présenté.

27. Convention pour l'ouverture au public du Parc de la Maison de la Famille

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir.

PARC AUTOMOBILE LOGISTIQUE

28. Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2017 - Cessions - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté ou de tout autre partenaire potentiel pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse conformément au programme d'intervention pour l'acquisition de balayeuses et de matériels spécifiques,
- d'autoriser M. le Maire à organiser sur le site du CTM, avec un commissaire-priseur ou sur Internet, des ventes aux enchères de matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
- d'autoriser M. le Maire à vendre aux enchères le tracteur forestier de marque CEMET-AGRIP, première mise en circulation le 18/04/1985, pour une mise à prix d'une valeur supérieure à 4 600 €,
- d'autoriser M. le Maire à vendre des matériels et véhicules réformés de gré à gré,
- d'autoriser M. le Maire à vendre à la CAGB, le véhicule Citroën C5 Exclusive immatriculé BW-417-JW, 1^{ère} mise en circulation le 14/10/2011, pour la somme de 9 000 €,
- d'autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes de cession de véhicules de faible valeur à des associations d'insertion ou au Comité des Fêtes.

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

29. Bâtiments municipaux - Tranches annuelles 2017 - Programme de travaux - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux ci-avant proposé,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Union Européenne, du Centre National pour le Développement du Sport et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux 2017, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

30. Bâtiments municipaux - Programme de travaux d'accessibilité -Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux proposé,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat (FIPHFP, FSIL, CNDS), et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de programme de travaux d'accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

31. Hôtel de Ville - Approbation de l'avant-projet global et de l'enveloppe prévisionnelle pour les travaux de rénovation des locaux sinistrés suite à l'incendie en date du 25 juin 2015 et pour les travaux de restauration

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'avant-projet global et l'enveloppe prévisionnelle,

- d'autoriser M. le Maire à engager les études et les travaux portant sur la rénovation,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions potentielles auprès de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, ainsi que tout autre partenaire susceptible de s'engager, y compris sous la forme de mécénat. La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

32. Rénovation de l'école Dürer - Validation du programme de travaux et de l'enveloppe prévisionnelle - Approbation de l'avant-projet détaillé - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de l'Union Européenne, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'ADEME et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

33. Centre Technique Municipal - Restructuration de l'atelier de maintenance automobile - Validation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement entre la Ville, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le CCAS et le SYBERT.

34. Bail emphytéotique au profit de Passe-Muraille, rue du Barlot - Implantation d'une école de cirque

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le bail emphytéotique avec l'Association Passe-Muraille.

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

35. Plan Local d'Urbanisme - Transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre - 7 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de confirmer la volonté de la Ville de Besançon de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à l'échelle du Grand Besançon.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

36. Modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après enquête publique

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'approuver, conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme.

37. Pôle Gare Viotte - Synthèse des études pré-opérationnelles - Engagement opérationnel - Avenant à la concession d'aménagement

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la synthèse des études pré-opérationnelles,
- d'engager la phase opérationnelle de l'aménagement du quartier Viotte,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement au profit de Territoire 25, ainsi que tout acte à intervenir nécessaire à la bonne mise en œuvre de la concession d'aménagement.

M. FOUSSERET, M. LOYAT et M. BODIN (2) n'ont pas pris part au vote.

38. ZAC La Fayette - Bilan de clôture au 31 janvier 2017 - Suppression de la ZAC

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le bilan de clôture de la concession d'aménagement «ZAC La Fayette» au 31 janvier 2017, lequel porte sur un montant de 9 052 909,73 € HT avec :

- à l'actif des investissements réalisés à hauteur de 9 052 909,73 € HT ;
- au passif des produits à hauteur de 9 052 909,73 € HT qui prennent en considération un engagement global de la Ville de Besançon à l'opération pour 2 978 319,44 € qui se répartit comme suit :
 - cession à la Ville de Besançon pour 689 068,84 € ;
 - participations de la Ville de Besançon pour 2 289 250,60 €, après restitution par le concessionnaire au concédant de la somme de 76 183,12 € ;

- de constater un solde financier positif de 76 183,12 € qui revient à la collectivité concédante, versé dans le mois suivant la réception du titre de recettes correspondant, sur la ligne 13.824.1328.0088016.30100,

- de décider d'affecter cet excédent au budget principal ;

- de donner quitus à l'aménageur sedD pour l'ensemble de ses missions au titre du traité de concession et de ses avenants ;

- de décider de la suppression de la ZAC La Fayette.

M. FOUSSERET et M. BODIN (2) n'ont pas pris part au vote.

39. Projet Urbain des Prés de Vaux - Déconstruction des anciennes usines de la Rhodiacéta - Information du Conseil Municipal - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre connaissance du dossier présenté,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne, de l'ADEME et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

40. Projet Urbain de Quartier Durable des Vaïtes - Maîtrise d'œuvre - Convention-cadre passée entre la SPL Territoire 25 et la Ville de Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de donner son accord sur la commande passée par la SPL Territoire 25 à la Direction Grands Travaux de la Ville ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention-cadre de maîtrise d'œuvre et tous documents y afférents ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les contrats d'applications et les éventuels avenants qui émaneront de cette convention-cadre.

M. BODIN (2) n'a pas pris part au vote.

41. Aide à l'accèsion à la propriété des logements neufs pour les ménages primo-accédants - Prolongation de la durée de l'action

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de prolonger la durée de l'action de la Ville de Besançon concernant l'aide à l'accèsion à la propriété des logements neufs pour les ménages primo-accédants sur l'année 2017.

42. Aide à l'accèsion à la propriété des logements neufs pour les ménages primo-accédants - Demande de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à M. et Mme Julien et Lorène BRENEY,

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Mme Clémence MILLE.

43. Projet d'habitat participatif - Vente d'un lot au profit de l'Indivision Pernotte, rue de l'Eglise

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

44. Cession à AKTYA - Locaux commerciaux 11 avenue du Parc

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir intégrant la clause de retour à meilleure fortune.

M. FOUSSERET, M. BODIN (2), M. MORTON (2) et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

45. Cession à AKTYA - Locaux commerciaux 6 Place de l'Europe

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

M. FOUSSERET, M. BODIN (2), M. MORTON (2) et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

46. Convention de servitude pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation publique de réseau chaleur - SCI A CHAUX, 10 rue Belin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur l'instauration de cette servitude,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de servitude et l'acte notarié à intervenir.

47. Convention de servitude pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation publique de réseau chaleur - SCI DUBOIS PLANOISE, 12 rue Belin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur l'instauration de cette servitude,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de servitude et l'acte notarié à intervenir.

48. Convention de servitude pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation publique de réseau chaleur - SCI CLAC, 14 rue Edouard Belin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur l'instauration de cette servitude,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de servitude et l'acte notarié à intervenir.

49. Instauration du droit de préemption urbain renforcé - Zones UC du Plan Local d'Urbanisme - Secteurs Grette et Schweitzer

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'instaurer un droit de préemption urbain sur les périmètres des zones UC-Grette et UC-Schweitzer tels que délimités sur les plans,
- d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur ces mêmes secteurs,
- de déléguer ce droit de préemption sur la zone UC-Schweitzer au profit de la SPL Territoire 25.

M. BODIN (2) n'a pas pris part au vote.

50. Vareilles - Requalification des espaces publics - Participation financière de la Ville de Besançon à l'implantation de Point d'Apport Volontaire semi-enterrés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la participation de la Ville de Besançon à l'achat des deux PAV semi-enterrés, sous forme de fonds de concours.

M. FOUSSERET n'a pas pris part au vote.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

51. Congrès - Attribution de subventions - Première répartition au titre de l'année 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

Congrès/colloques universitaires organisés par des laboratoires de l'Université de Franche-Comté :

- 400 € pour le Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC - EA 3225)

- 400 € pour le Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC - EA 3225)
- 400 € pour le Laboratoire de Mathématiques de Besançon
- 800 € à UTINAM
- 500 € pour le Laboratoire ThéMA UMR CNRS - Université de Franche-Comté
- 700 € pour l'Institut FEMTO
- 600 € pour le Réseau de Chimie Théorique du Grand-Est (RCTGE)
- 500 € pour l'Institut FEMTO (Département Temps Fréquence).

Congrès/colloques privés organisés par des associations :

- 1 000 € pour Autocars GTV
- 1 000 € pour l'association du Groupe d'Etudes en néonatalogie de Franche-Comté.

Mme CAULET, M. FOUSSERET, M. BODIN (2), M. POUJET et Mme PESEUX (2) n'ont pas pris part au vote.

52. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes «Manifestations» et «Sport amateur» :

I - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

- ASPTT Besançon - Section Athlétisme	500 €
- Amicale Sportive Territoriale Bisontine	5 000 €
- Junior Conseil en management du Sport	1 000 €
- Besançon BMX	4 000 €
- PSB Judo	1 000 €

2 - Programme Sport amateur

Le montant des acomptes et forfaits à verser s'élève à 135 324 € pour le programme Sport amateur.

M. ALLEMANN, M. DAHOUI, M. CHALNOT et M. MOUGIN n'ont pas pris part au vote.

53. Subventions à des classes transplantées

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes pour un montant total de 12 425 € :

- 2 250 € à l'école élémentaire Granvelle
- 2 520 € à l'école élémentaire Henri Fertet
- 600 € à l'école élémentaire Champagne
- 800 € à l'école élémentaire Dürer
- 6 255 € à l'école élémentaire Fanart.

M. BONTEMPS, M. DAHOUI et Mme PRESSE n'ont pas pris part au vote.

54. Opération «J'agis pour ma planète» - Versement de subventions aux écoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur l'attribution de subventions à 7 écoles pour un montant total de 4 000 € dans le cadre de l'opération «J'agis pour ma planète» :

- 700 € à l'école élémentaire de la Grette
- 400 € à l'école élémentaire Bourgogne
- 950 € à l'école maternelle Jules Ferry
- 800 € à l'école primaire La Bruyère
- 500 € à l'école Saint-Claude
- 150 € à l'école maternelle La Butte
- 500 € à l'école maternelle Granvelle.

M. CHALNOT, Mme POISSENOT, Mme FALCINELLA, M. POUJET, Mme SUGNY, M. LEUBA et M. POULIN n'ont pas pris part au vote.

55. Semaine d'éducation contre le racisme 2017 - Subvention à la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA)

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 300 € à la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), dans le cadre de l'édition 2017 de la Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme.

Mme ZEHAFF n'a pas pris part au vote.

MARCHES

56. Marché de fourniture de jeux, jouets, matériel de loisirs créatifs et de matériel de motricité

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ce marché.

57. Location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année - Passation d'un marché public

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

58. Travaux de génie électrique - Passation d'un marché public

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

59. Fourniture de matériel électrique - Passation d'un marché public

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le(s) titulaire(s) finalement retenu(s).

60. Avenant au groupement de commandes Ville de Besançon/Grand Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la modification de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon portant sur les équipements aquatiques et visant une nouvelle répartition des coûts en fonction des prestations à venir dans le cadre de la passation d'un marché pour la réalisation de prestations similaires à l'étude initiale,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes initiale.

61. Motion déposée par les élu(es) du Groupe Socialiste et Société Civile Républicaine, Groupe Europe Ecologie Les Verts et Groupe Parti Communiste Front de Gauche

«Ces dernières semaines les annonces de fermetures de services publics se sont multipliées à Besançon : La Poste a annoncé la fermeture de plusieurs bureaux de poste dont celui de Justice, et EDF la fermeture de sa boutique du centre-ville.

Ces services publics sont nécessaires et utiles à nos concitoyens pour un service de proximité et de qualité qui ne peut être déshumanisé et remplacé par de la vente en ligne.

Aussi, pour maintenir un service de qualité à la population bisontine et parce que la Ville de Besançon est attachée à ses services publics, nous demandons aux directions d'EDF et de La Poste de ne pas fermer leurs boutiques».

Cette motion sera adressée aux directions de La Poste, d'EDF, et aux Parlementaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), décide d'adopter cette motion.

2 élus n'ont pas pris part au vote.

La séance est levée à 20 h 40.

Hôtel de Ville, le 16 MAR. 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,


Jean-Philippe DEMILLIER.

Affiché à Besançon, le 16 MAR. 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,


Jean-Philippe DEMILLIER.



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 01

Communications diverses

M. LE MAIRE : La séance est ouverte. Nous avons le quorum.

Y a-t-il des remarques par rapport au dernier compte-rendu ? Je n'en vois pas.

Sylvie WANLIN sera la secrétaire de séance.

Avant de démarrer ce Conseil, je voudrais rappeler un certain nombre de choses ; c'est que l'essentiel pour nous réside en la capacité que nous devons avoir à travailler dans le sens de l'intérêt général et à porter des idées et des valeurs, les mettre en œuvre, et d'autre part, par notre action et le débat de nos idées, à donner à nos concitoyens le sentiment qu'il faut s'intéresser à la politique et traduire cet engagement par un vote, quel que soit ce vote.

Je ne vais pas revenir sur ce qui se passe actuellement, ce n'est pas l'objet d'un Conseil Municipal. Simplement, cela peut interroger, et dire comment dans ces conditions pouvons-nous conjurer le déclin de la participation aux élections, qu'aucun commentateur n'aborde d'ailleurs véritablement et qui constitue à mon sens le premier des dangers pour notre pays.

Il me semble que nous, les élus locaux, nous avons, une grande responsabilité ; la grande responsabilité de montrer à nos concitoyens, par notre action, par notre exemple, que l'action politique se joue aussi sur les territoires avec les femmes et les hommes qui sont sincèrement engagés, et avec des élus que nous sommes tous ici, qui croient en l'action publique et au sens de l'intérêt général.

Je ne veux pas donner de leçon. Je veux simplement alerter sur le danger qui guette notre pays et l'Europe à vouloir rester trop longtemps dans la médiocrité des débats actuels. J'espère que nous continuerons à donner l'exemple inverse ici, à Besançon et qu'au travers de ce Conseil Municipal, la teneur de nos échanges saura susciter un intérêt et montrer quel est le véritable sens de notre engagement politique, le nôtre.

Cela est d'autant plus important aujourd'hui que l'ordre du jour appelle notamment à aborder un sujet très important : les Orientations Budgétaires. Cet exercice qui peut sembler a priori très technique constitue en fait un véritable acte politique, puisqu'on détermine effectivement quels sont nos axes pour l'année à venir qui engage bien sûr les années suivantes. Il s'agit -je le dis chaque année, je le redis- d'un moment majeur de la vie municipale pour traduire nos choix, nos visions, nos orientations et finalement nos valeurs pour ce territoire.

En ce qui nous concerne, nous, notre politique est claire : nous sommes ancrés à Gauche, nous le restons, nous sommes dans l'action pour mettre en œuvre le programme municipal d'union des forces politiques de Gauche de cette ville qui a obtenu la confiance des Bisontines et des Bisontins en 2014.

Nous avons maintenu le cap avec deux axes : la proximité au service des habitants, premier axe fort ; la vision d'un territoire ambitieux et attractif, attractif pour les 20 années à venir.

Pour cela, nous avons beaucoup travaillé car nous avons voulu trouver les bonnes solutions pour suivre notre plan de mandat et inscrire Besançon au rang des villes qui comptent en France. Je pense que nous y sommes parvenus. Et celles et ceux qui seront de bonne foi pourront attester que nous avons réalisé un exercice difficile en préservant nos trois piliers que je rappelle rapidement :

1) La réaffirmation de nos 4 priorités politiques : l'éducation et la jeunesse ; la sécurité et la tranquillité publique ; la solidarité et la politique sociale ; la nouvelle politique de la ville en faveur des quartiers ;

2) Le maintien d'un haut niveau d'investissement : 32 M€ entièrement consacrés à des investissements d'avenir, soit en terme de proximité et de qualité de vie soit en terme de rayonnement et d'attractivité. Nous y reviendrons tout à l'heure en détail mais quand on consacre, par exemple, 3,2 M€ par an aux tranches annuelles pour permettre d'améliorer le quotidien des habitants, ce n'est pas rien ; 600 000 € pour l'accessibilité, Yannick POUJET présentera un rapport tout à l'heure dans ce sens ; 6 M€ pour l'école Dürer au cœur de Planoise ou encore 5 M€ pour notre centre technique municipal qui constitue le cœur de notre action de terrain. On peut juger du caractère volontaire, j'aurais presque envie de dire offensif et déterminé de nos orientations.

Je veux aussi simplement ajouter que ce plan d'investissement s'appuie sur notre gestion rigoureuse, et un endettement toujours faible et des anticipations construites avec sérieux et responsabilité depuis des années.

Nous tirons les fruits de cette gestion rigoureuse ainsi, tout en ayant des marges de manœuvre que nous avons construites, nous ne dégradons pas nos grands équilibres financiers et nos ratios d'épargne.

3) Enfin, un élément très important, qui tient pour nous de la justice sociale à l'heure où nos concitoyens souffrent : la non-augmentation, pour la 6^{ème} année consécutive des taux de fiscalité de la ville pour la taxe foncière et pour la 9^{ème} année pour la taxe d'habitation. Cette année encore, nous n'avons pas voulu nous résoudre à répondre par la fiscalité aux pertes de dotations de l'Etat. Il s'agit d'un signal fort transmis à nos concitoyens. Nous réaffirmons ici ce soir notre choix de les préserver, tant que nous le pourrons, des hausses d'impôts en explorant toutes les pistes d'économies, à savoir comment rationaliser au maximum l'action des services municipaux, avec les limites de l'exercice que nous connaissons bien.

Mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre du débat sur les Orientations Budgétaires.

Au travers de ces quelques mots, je voulais simplement vous faire passer un message simple : le message d'une équipe municipale qui est dans l'action chaque jour, et d'une ville qui est pleinement en mouvement avec un foisonnement de projets et des perspectives

formidables qui s'ouvrent à elle. J'en veux pour preuve, par exemple et si l'on se réfère à l'actualité récente, la confirmation par la Ministre Barbara POMPILI et par la Présidente de Région Marie-Guite DUFAY de l'implantation de la future agence régionale de biodiversité, ici, à Besançon, qui conforte ainsi notre positionnement de capitale environnementale pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Cela vient en complément de son statut que nul ne conteste pour la Ville de Besançon, pour le Grand Besançon, de tête de pont d'une part, des relations transfrontalières ou encore de son rôle essentiel de pôle économique et universitaire régional conforté par exemple, ces derniers jours par la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement la semaine dernière, par l'inauguration du «Village by CA», du village par le Crédit Agricole et ce matin même -certains d'entre vous y étaient- l'inauguration sur Temis d'une très belle entreprise qui s'appelle iXblue spécialiste de la photonique, très belle entreprise que nous avons inaugurée ce matin sur Temis.

Bien sûr la MSHE et le Village by CA dédié aux start-up, j'ai eu l'occasion de le dire lors de l'inauguration, ce sont les premières pierres d'un projet ambitieux qui se nomme la Cité Internationale des Savoirs et de l'Innovation, projet unique en France auquel se grefferont une grande bibliothèque universitaire -les choses avancent bien avec l'Etat et avec l'Université- et d'agglomération ainsi que des grandes directions universitaires et d'enseignement très importants ; tout ce qui touche aux anciens IUFM, et ce qui touche aux anciens centres de CNFPT qui s'appellent maintenant CRDP.

Voilà le sens du projet global de l'aménagement de Saint-Jacques, nous avons eu l'occasion d'en parler, nous en reparlerons, ce quartier sera un futur nouveau quartier pour le centre-ville.

Je vais m'arrêter là. Nous avons toujours bien sûr la même volonté, le même enthousiasme et j'espère que nous allons pouvoir continuer ensemble pour aller dans cette direction. Nous voulons aussi, nous, équipe municipale, et j'espère que c'est l'ensemble de l'équipe municipale, redire aussi notre confiance en l'avenir et notre enthousiasme.

Je n'en dirai pas plus ; je souhaite que ce Conseil se passe sereinement ; c'est pour cela que je suis resté volontairement en retrait par rapport à toute l'actualité politique, ce n'est pas le lieu ici ce soir d'en parler, mais au contraire de montrer que nous sommes des gens sérieux et que nous savons, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, débattre dans la sérénité.

Maintenant nous allons rentrer dans l'ordre du jour».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 1

Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 2

Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je répercute une doléance de certains commerçants au sujet des tarifs des terrasses dans la mesure où la Ville a pendant les 9 dernières années, semble-t-il, utilisé un tarif erroné. Du coup, cette année ils vont voir leurs tarifs multipliés par deux. Je voulais juste faire deux commentaires : un premier sur la forme, est-ce qu'on n'aurait pas pu leur envoyer un courrier expliquant pour quelle raison il y avait eu une erreur et comment la rectifier plutôt que de leur envoyer deux agents municipaux leur annonçant l'augmentation ?

M. LE MAIRE : Une augmentation générale pour tous ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Non, ça concerne un commerçant.

M. LE MAIRE : Vous nous présentez cela comme si c'était une augmentation générale. Très honnêtement ma chère Catherine, je pensais qu'on s'était trompé depuis 9 ans. Ces deux personnes, effectivement, on aurait pu leur envoyer un courrier ou aller les voir plutôt que d'envoyer deux agents de police ; là-dessus je suis d'accord. J'attends de voir quand même parce que notre police -que je salue d'ailleurs avec son nouveau directeur de la sécurité publique- est très attentive à cela. On va regarder.

Mme POISSENOT : Il s'agit de M. GRANDVOINET, je suppose, j'ai rendez-vous avec lui, on va sur place.

M. LE MAIRE : Rue de Belfort ?

Mme POISSENOT : Oui, c'est ça, le pâtissier de la rue de Belfort.

M. LE MAIRE : C'est d'ailleurs un très bon chocolatier, c'est Bruno GRANDVOINET.

Il faut faire attention, quand même, quand on lance des choses comme ça, on a l'impression qu'on s'est trompé sur toutes les terrasses de la ville depuis 9 ans ; il y a une erreur.

C'est ce que vous vouliez dire Catherine. Ils savent qui c'est et ils vont même y aller.

Sur le point 2, il n'y a pas d'autres remarques ?

Deux abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 3

Ressources budgétaires pour 2017 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits -
Rectification relative aux droits de place et aux autorisations de voirie.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ?
C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 4

Orientations budgétaires 2017 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

« **M. LE MAIRE** : Les Orientations Budgétaires c'est, effectivement, un vaste sujet que nous allons aborder tout de suite. Je vais essayer d'être court. D'abord parce qu'un certain nombre de choses ont déjà été dites les autres années puisque c'est souvent la même chose mais on insistera plutôt dans le détail des choses qui peuvent changer.

Vous savez que nous allons voter le budget le 6 avril prochain, que ce rendez-vous d'aujourd'hui est un rendez-vous important et qu'il doit y avoir un débat qui n'entraînera pas un vote mais auquel nous devons suivre une procédure.

Ces Orientations Budgétaires c'est quoi ? C'est la réalisation de notre plan de mandat et la mise en œuvre de ces ambitions que nous avons pour Besançon. On sait bien que tout ça - nos ambitions- a été profondément bouleversé par le contexte territorial qui est en profonde mutation. Cela dit, cela se fait, cela avance et on s'adapte et on est toujours clair sur une chose : notre ville et notre agglomération, tant la ville et l'Agglomération avec l'ensemble des communes de la périphérie ça fait aujourd'hui un tout, ça doit rester un pôle d'équilibre, un pôle qui a beaucoup d'attractivité et de développement. Cela aussi nous a été rappelé encore ce matin.

Ensuite, il y a des baisses de dotation de l'État depuis des années. Je n'ai pas le sentiment que, quel que soit le résultat des élections, on va redonner ce qu'on avait prélevé les autres années ; j'ai l'impression que par rapport à cela, là-dessus il y aura une belle constante, peut-être que les montants ne seront peut-être pas les mêmes mais en tout cas par rapport à ça je ne me fais guère d'illusion. On va devoir continuer à faire des efforts énormes d'optimisation - on l'a déjà fait- mais on va continuer encore. Et puis c'est vrai que la mutualisation entre la Ville et l'Agglomération doit nous permettre encore avec une qualité de service qui ne serait pas affectée de pouvoir faire les choses d'une façon plus optimum et peut-être dans de meilleures conditions en terme d'emploi.

Ces Orientations Budgétaires, c'est aussi montrer que nos valeurs que j'ai évoquées tout à l'heure : la solidarité, la cohésion sociale, le souci que nous avons de la proximité avec les Bisontines et les Bisontins ; tout cela ça reste pour nous d'actualité. Ce qui reste aussi d'actualité, c'est que nous voulons que cette ville soit un pôle de rayonnement et ce que je viens de vous indiquer, tout de suite, tout ce qui est en projet et que nous allons mettre en place les années prochaines ou les mois prochains, montre qu'effectivement on va continuer à être une ville qui compte et vous savez que c'est cela mon combat, c'est notre combat de faire en sorte que Besançon puisse encore compter.

Je rappelle d'ailleurs que très prochainement -puisque nous n'avons pas encore vu beaucoup d'informations là-dessus, c'est un peu difficile à faire passer- très prochainement l'Agglomération organisera Les Journées Granvelle, sur le thème «Comment le numérique va changer la ville de demain». C'est une grande opération de l'Agglomération ; certains disaient «c'est un petit Davos», on ne va peut-être pas dire ça, parce que sinon on va dire «qu'il se prend le melon énorme», c'est une opération importante pour montrer toutes les qualités de notre environnement économique et montrer comment l'Agglomération veut effectivement intervenir et être partie prenante dans l'avenir économique de ce territoire ; ça aura lieu les 21, 22, 23 mars à la Chambre de commerce, c'est une opération qui est menée par l'Agglomération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale 25. Venez, inscrivez-vous, il y a des partenaires de très haut niveau qui vont venir à ces Journées Granvelle.

Je veux rappeler aussi un certain nombre d'axes forts : le maintien de la stabilité des taux communaux, je l'ai dit, je ne vais pas revenir là-dessus. On m'a dit l'autre jour, à une conférence de presse que c'était élevé, c'est vrai, on n'a jamais dit qu'ils n'étaient pas élevés, raison de plus pour les maintenir et ne pas les augmenter. Comme chaque année nous disons qu'il faut regarder la qualité du service qu'il y a en face et que c'est par rapport à cela et en ayant des taux consolidés avec ceux de l'Agglomération qu'on peut juger.

Nous avons fait le choix ici, effectivement, de faire en sorte qu'il y ait beaucoup de services en régie et qu'ils sont plutôt payés par les impôts que plutôt payés par les consommateurs parce qu'on pense que c'est plus efficace. Je prends l'exemple de notre service d'aide aux personnes âgées à domicile ou de nos cantines.

Le deuxième axe c'est la poursuite de l'investissement, l'investissement dynamique. Même niveau que 2016 pour mettre en place notre plan pluriannuel d'investissement. Quand même cette année, vous le verrez, on va commencer à investir dans la piscine de Chalezeule, 4,3 M€ avec l'Agglomération ; près de 5 M€ pour l'école Dürer, je l'ai dit ; 6 M€ pour le Musée de la Résistance et de la Déportation. On va commencer à avancer là-dessus, ce sera j'espère opérationnel ou presque opérationnel en fin de mandat. On continue avec le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, c'est 10 M€ qui ont été engagés dans cette grande opération. Il y a aussi l'extension de la Rhodia, le pôle des Tilleuls qui continue son chemin doucement mais sûrement et puis encore 1 M€ pour la COMUE (Communauté Universitaire d'Etablissements) pour conforter encore la présence, la prégnance de l'Education Nationale ici sur Besançon.

Le troisième axe c'est une intégration communautaire encore renforcée en 2017 par la poursuite des transferts de compétence et des mutualisations.

Et puis le quatrième axe c'est la confirmation de nos priorités politiques, je l'ai déjà dit, avec une stabilité des crédits qui seront affectés dans un certain nombre de domaines.

Ce budget que nous vous proposons sera un budget de l'ordre de 213 M€, contre 210 M€ en 2016, dont 186 M€ pour le Budget Principal donc c'est effectivement quelque chose de très très important.

Vous le verrez aussi dans ces rapports, ces dotations, la confirmation de nos priorités politiques comme l'Education en poursuivant la réussite du projet éducatif territorial et la déclaration des accueils périscolaires en centres de loisirs périscolaires avec un taux d'encadrement plus élevé et une qualification encore renforcée du personnel.

Une priorité forte : la sécurité et la tranquillité publique que nous voulons continuer à renforcer. Nous sommes en train de recruter des policiers municipaux. Je crois qu'il y en a cinq ou six qui sont en formation, qui vont entrer en formation pour cette année, afin qu'en 2020 nous ayons recruté les 16 policiers municipaux que nous avons annoncés dans le programme ; on continue sur la vidéosurveillance et aussi sur la poursuite des actions d'éducation et de prévention dans les quartiers.

2017 c'est aussi la mise en place avec l'Agglomération de la nouvelle politique de la ville dans les quartiers, avec la mise en œuvre, avec l'ANRU, du Protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain auquel la Ville va consacrer, quand même, quelque 10 M€. Et d'autre part le soutien aux politiques sociales avec le CCAS avec une subvention qui est stabilisée à périmètre constant, soit 9,8 M€, presque 10 M€ pour permettre au CCAS de mener ses actions en faveur des plus vulnérables et Dieu sait si ces actions sont prioritaires aujourd'hui.

Tout ceci est traversé par deux grands enjeux qui sont d'abord le Développement durable, notamment avec la lutte contre le réchauffement climatique, la précarité énergétique qui gagne du terrain malheureusement et les actions en faveur de la préservation de l'Environnement. Nous aurons l'occasion d'en reparler, je crois qu'Anne nous en dira un mot ; et la proximité, ce sont toujours les axes transversaux sur lesquels nous insistons beaucoup.

D'ailleurs, je redis qu'en 2017 nous avons décidé de renforcer encore l'enveloppe spécifique mise en place en 2016 en faveur des investissements de proximité, presque 1 M€.

Deuxième enjeu transversal, je termine par cela, c'est l'attractivité du territoire. On se rend compte qu'on est de plus en plus reconnu, et tant mieux, au niveau national voire au niveau européen. Ecoutez, je crois que c'est bien. On va continuer aussi à développer nos relations avec nos voisins, amis, cousins Suisses. J'espère aussi que nous arriverons dans l'année qui vient à faire en sorte que nous puissions élargir nos pôles métropolitains d'une part avec le nord Franche-Comté avec Belfort et Montbéliard et d'autre part avec la partie bourguignonne de la Bourgogne/Franche-Comté.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement avant de passer la parole à Michel LOYAT.

M. Michel LOYAT : Je serai bref car le rapport est complet et les Orientations Budgétaires, cela a été souligné, comportent de très nombreux éléments de continuité.

Je voudrais juste souligner quelques aspects.

En premier lieu, je voudrais revenir sur la stratégie financière de la Ville. C'est important car, au-delà des indicateurs, c'est la condition de la mise en œuvre du plan de mandat et du respect des engagements qu'a évoquée M. le Maire.

Cette stratégie actualisée, vérifiée chaque année, fixe une trajectoire financière que vous voyez à l'écran avec une double volonté : la volonté tout d'abord pour la Ville de maintenir une situation financière saine ce qui ne veut pas dire confortable compte tenu des contraintes, mais sécurisée malgré les contraintes lourdes. Il ne s'agit pas d'une position de principe mais bien d'une garantie pour ne pas hypothéquer l'avenir. Pour cela notre stratégie financière se base sur

trois indicateurs de pilotage qui constituent des guides, des points de repère pour une trajectoire de long terme : il s'agit de l'épargne brute qui doit rester en tendance supérieure à 20 M€, et on verra que c'est largement au-dessus de ces 20 M€ ; l'épargne nette qui doit être suffisante pour couvrir les investissements récurrents et enfin la capacité de désendettement. Il est recommandé qu'elle reste en deçà de 8 à 10 ans.

Volonté ensuite de poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement avec un niveau d'investissement fixé depuis plusieurs années à 32 M€ par an en budget primitif, ce qui permet de conserver une vraie dynamique.

Pour maintenir une situation financière saine et continuer à investir, il existe une condition : celle de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un objectif de limitation de pression fiscale. Cet effort porte sur l'intégralité des postes : masses salariales, crédits d'exploitation, subventions et même les dépenses dites à évolution contrainte, par exemple, en matière d'énergie.

Ces efforts de gestion passent par la mise en œuvre de chantiers structurels et transversaux dont certains exemples sont cités dans le rapport, par des démarches de priorisation et d'optimisation mais aussi par un renforcement des outils de pilotage interne, par exemple, dialogue de gestion, démarche de coût global. Egalement, les rapprochements avec l'Agglomération, et c'est important, participent à cette recherche d'efficience même si ce n'est, bien sûr, pas le seul objectif.

Cette stratégie financière est confortée par les résultats obtenus strictement conformes à la trajectoire.

Vous avez deux graphiques qui permettent de donner une vision globale de la situation financière de la Ville. Tout d'abord celui des différents niveaux d'épargne et de leur évolution depuis 2004. Pour 2016, il s'agit de tendances puisque nous n'avons pas bien sûr le compte administratif, il n'est pas encore voté.

Ce qui est important de souligner c'est que la Ville a su maintenir globalement ses niveaux d'épargne, y compris depuis 2014 et la baisse des dotations.

En l'absence d'augmentation des taux de fiscalité depuis 2011, c'est le signe d'une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement par les efforts de gestion menés. C'est important ; c'est important parce que l'épargne c'est le signe d'une solidité financière de la maîtrise du fonctionnement et c'est ce qui permet de conserver un investissement dynamique en maîtrisant l'endettement.

Sur le deuxième graphique, à droite, vous voyez la capacité de désendettement de la Ville et son évolution. Cette capacité de désendettement correspond à l'encours de la dette de la Ville rapporté à son épargne brute. Très clairement, elle est maîtrisée puisque nous sommes largement en deçà des 8 à 10 ans ou là ça commence à devenir une zone d'alerte, donc 4,8 années pour la dernière année.

La dette de la Ville -et il faut le rappeler- est saine et sécurisée, c'est largement développé dans le rapport.

Ces éléments sont essentiels en terme de stratégie financière, puisque cette bonne situation nous permet de conserver les capacités d'action pour 2017 et les années suivantes malgré les incertitudes, et là nous verrons plus tard.

C'est d'ailleurs cette stratégie qui non seulement a permis le très important effort d'investissement réalisé entre 2010 et 2013 mais permet de garder un niveau d'investissement dynamique pour 2017 et les années qui viennent. Bien évidemment ce niveau est inférieur au niveau pratiqué à la fin du mandat précédent qui était tout à fait exceptionnel mais avec 32 M€ en BP, auxquels s'ajoutent les reports de crédits de l'année 2016, il reste conséquent d'autant qu'il peut s'appuyer sur les réalisations des années précédentes. Il permet la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement détaillé dans le rapport. Il reste d'ailleurs supérieur, comme vous le voyez dans le deuxième graphique, aux villes de notre strate, c'est-à-dire de plus de 100 000 habitants. Beaucoup de villes, en effet, n'avaient pas su conserver une sécurité financière suffisante et lors de la baisse des dotations de l'État n'ont eu d'autres choix que d'augmenter les impôts ou de sacrifier les investissements. Ce sont deux choix que nous n'avons pas faits et nous gardons pour notre part un niveau d'investissement plus dynamique dans le cadre d'un endettement limité et cela grâce à la maîtrise de fonctionnement.

Les premiers résultats de 2016 le confirment, nous conservons une situation financière qui permet de respecter strictement nos engagements. Ces engagements ainsi que le respect des orientations données par la prospective ont constitué le cadre budgétaire pour 2017 avec plusieurs points -cela a été souligné par le Maire- : premier, et ça n'était pas la facilité, poursuite de la non-augmentation des taux de fiscalité directe, choix important ; deuxième : nécessité de dégager les moyens nécessaires au financement de nos priorités politiques qui sont les quatre même depuis le début du mandat avec même des augmentations de crédit s'agissant de l'Education, réforme des rythmes scolaires et de la sécurité. Ensuite, préservation du même niveau d'investissement qu'en 2016 et enfin, poursuite des efforts de gestion sur le fonctionnement impliquant premièrement un pilotage strict de la masse salariale qui ne devrait évoluer que de 1 % à périmètre constant de BP à BP et cela malgré des mesures nationales de revalorisation en 2017. Une augmentation des dépenses à évolution contrainte de 1 % maximum, ce qui d'ailleurs demande des recherches d'économie et enfin une évolution des crédits d'exploitation et des subventions comprises entre - 5 % et - 1 %. Selon la faisabilité des efforts par domaine d'intervention nous n'appliquons pas la technique du rabet mais celle de la priorisation avec une approche fine pragmatique, ce qui demande naturellement davantage de travail tant du côté des élus que des services. Ce travail qui est collectif, donc toutes les délégations hors priorités sont associées aux efforts, mais je le répète, compris entre - 5 % et - 1 %.

Ces efforts deviennent, bien entendu, de plus en plus compliqués au fur et à mesure des années et même si la prospective intègre à titre de prudence une hypothèse de poursuite des contraintes de baisse des dotations, nous serons vigilants quant à la qualité du service public municipal et à l'investissement.

Vous avez à l'écran, une première approche simplifiée de la structure du budget primitif 2017 pour le Budget Principal. Je souligne qu'il est comme souvent marqué par des changements de périmètre, des transferts de compétence, des mutualisations.

Au final le Budget Principal en mouvement réel est même en légère hausse de 1 %, il se monte à 186 M€ contre 184 M€ en 2016 dont environ 140 M€ sur le fonctionnement et près de 46 M€ pour la section d'investissement dont nous l'avons dit, 32 M€ de dépenses d'équipement. Tous budgets confondus cela représente un peu plus de 210 M€ - 213 M€.

Nous en sommes au stade des Orientations Budgétaires, il ne s'agit donc que d'une esquisse, ce n'est pas un pré-budget ; le budget donc sera, bien sûr, présenté en avril.

C'est donc conséquent et ce budget permettra à la Ville de poursuivre la déclinaison de son action, de ses projets, de ses priorités. Le Maire a présenté ses grandes priorités et ses grands projets.

J'en ai terminé, chers collègues, avec cette présentation.

M. LE MAIRE : Merci Michel.

Je vais vous passer la parole. On doit normalement vous distribuer une petite plaquette sur l'hôpital. C'est un exemple de notre ambition commune pour Besançon. C'est une plaquette distribuée pour la Cité internationale du Savoir et de l'Innovation.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous comprendrez que ce soir c'est une séance un peu particulière pour nous les Républicains et le Centre dans la mesure où dans un moment notre candidat viendra s'exprimer devant les Bisontins et les Grand Bisontins.

C'est une séance particulière qui aura pour effet, bien sûr, de voir au fur et à mesure, au fil de l'eau de cette séance de ce soir, à laquelle nous sommes tous très attachés, certains partir parce que...

M. LE MAIRE : On le comprendra.

M. Jacques GROSPERRIN : Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Je ne vous en ferai pas le reproche.

M. Jacques GROSPERRIN : Je vous en remercie.

Quelques élus resteront ici pour porter la voix de l'ensemble du Groupe.

M. LE MAIRE : Pour surveiller le Maire.

M. Jacques GROSPERRIN : Je voudrais vous remercier et vous féliciter Monsieur le Maire sur votre pugnacité au niveau moral, parce que vous l'êtes, je crois que c'est un compliment, et également sur votre élasticité au niveau physique parce que vous avez parlé tout à l'heure de difficultés certainement prochaines, votre engagement au niveau de M. MACRON, c'est vous qui avez parlé qu'il y aurait quelques difficultés, on sait qu'il y aura 10 milliards d'euros qui vont être faits au niveau des économies pour les collectivités locales.

M. LE MAIRE : M. FILLON c'est 20 milliards.

Écoutez, Monsieur GROSPERRIN, simplement une chose, moi, j'ai pris la peine de ne pas parler de ça. Je pense qu'il serait bien de ne pas en parler sans quoi on va rentrer dans un débat qui n'intéressera personne.

M. Jacques GROSPERRIN : Je ne peux pas ignorer dans les Orientations Budgétaires le fait que certains candidats proposent de supprimer ou de revenir sur les rythmes scolaires.

M. LE MAIRE : Si on attaque le programme, là !

M. Jacques GROSPERRIN : Je reviens aux Orientations Budgétaires. Vous nous avez rappelé, en tout cas, vous nous rappelez aujourd'hui beaucoup d'évidence et que les objectifs annoncés, vous l'avez dit vous-même, ne nous apprennent rien que nous ne sachions déjà.

Ce que vous appelez vos grands objectifs ne sont qu'une énumération de souhaits que chacun peut partager parce que vous comme nous ou nous comme vous, nous sommes aussi très enclins, en tout cas très proches, des préoccupations des Bisontins.

Cependant, les projets que vous énumérez n'apportent pas véritablement de réelle avancée pour le quotidien de nos concitoyens. Ce que nous souhaitons, vous l'avez dit, c'est un moment important, en tout cas ce soir, sur un débat démocratique qui doit nous permettre de servir la Ville et ses habitants. Mais on s'interroge néanmoins sur le développement économique de la Ville, sur la jeunesse, la santé, l'action sociale, le tourisme.

Il y a deux points sur lesquels j'aimerais m'attarder, le premier point c'est celui de la sécurité : la sécurité, c'est avant tout conduire une politique de prévention de la délinquance mais c'est néanmoins s'attarder à lutter contre la délinquance réelle ; c'est néanmoins agir en faveur de la qualité de vie dans les espaces publics et privés tout en tenant compte de la sécurité objective, c'est-à-dire comment se sentent les citoyens.

On peut s'interroger à Besançon pour prévenir les faits de délinquance et lutter contre l'insécurité à travers la tranquillité publique, à travers la sécurité dans les transports publics - quelques moments ont été difficiles à Besançon ces derniers jours-, sur la protection et la prévention des mineurs, des jeunes majeurs et sur la régulation de la vie nocturne.

Je pense que, vous comme moi, vous n'êtes pas dans un déni de réalité sur ce qui se passe sur Besançon mais je pense qu'il y a une priorité sur laquelle on devrait axer notre politique dans la mesure où gérer le quotidien des Bisontins c'est aussi gérer leurs besoins, en tout cas leurs besoins de sécurité et que la police municipale réponde à une logique ignorée depuis trop longtemps, celle de la responsabilité des maires, donc de votre responsabilité en matière de police de terrain. Cette loi qui avait été reconnue en 2007 n'avait pas donné aux magistrats municipaux les moyens de la politique et de leur politique, il faut y remédier. Vous savez que nous y sommes très attachés, nous sommes intervenus plusieurs fois à ce sujet-là et les événements récents nous montrent, peut-être, que nous avons raison de le faire, en tout cas nous voulons continuer à le faire.

Le moment des Orientations Budgétaires c'est un moment important. Il faut absolument, Monsieur le Maire, doter la police municipale de moyens et changer leur mission. Je crois qu'il faut accroître leur pouvoir. Il faut, Monsieur le Maire, également réfléchir sur ce que nous avons demandé depuis un certain moment, vous nous avez dit qu'aujourd'hui c'est la création de 16 policiers municipaux, on vous en félicite. Vous les dotez de gilets pare-balles. Je crois qu'à un moment donné ça montre véritablement qu'il y a un danger mais les policiers municipaux sont là aussi pour faire un travail. Je sais que vous avez l'usage de dire souvent qu'il

faut les protéger mais avant tout leur rôle c'est de protéger les Bisontins. Je pense qu'il faudra revenir sur l'armement de cette police municipale.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir c'est l'attractivité. Ça ne se décrète pas, ça se construit et ça s'entretient par une multiplicité de facteurs extrêmement variés. On a parlé du cadre de vie, on a parlé de l'image générale de la ville universitaire sur laquelle il faudra bien réfléchir et bien revenir et je vous demande un appui très fort vis-à-vis de cela, il y a une inquiétude très forte de la part des directeurs d'UFR. Nous étions ensemble à une visite aux Portes ouvertes de l'Université, j'ai eu l'occasion de rencontrer d'autres directeurs par la suite, il y a une vraie inquiétude sur Besançon, à savoir peut-être les formations de base, les Licences à Besançon et les Masters peut-être ailleurs. Il y a une vraie difficulté vis-à-vis de cela. On a des formations très réputées, on s'interroge et Catherine COMTE-DELEUZE aura peut-être l'occasion d'en parler tout à l'heure sur certains Masters qui risquent de disparaître, en tout cas au niveau de la Qualité et je pense qu'il faut véritablement mettre le paquet sur ce potentiel d'emploi local pour les jeunes diplômés et que nous ayons un accompagnement encore plus fort vis-à-vis de l'Université.

Dynamiser également le commerce de centre-ville, c'est mettre en scène la ville, développer son identité, vous l'avez dit tout à l'heure, nous avons des ressources, nous avons des reconnaissances de la part de l'ensemble de structures et je m'en félicite. Mais c'est aussi gérer, animer les locaux vacants ; c'est aussi promouvoir le tourisme culturel et patrimonial et c'est enfin utiliser le potentiel du numérique.

Je m'interroge sur les Orientations Budgétaires 2017. Je m'interroge, vous l'avez dit vous-même, elles sont peut-être à l'image de celles de l'année dernière, je cherche leur ambition et cela présage à nouveau d'un simple budget de reconduction que nous aurons l'occasion de parler, en tout cas de voter le 6 avril, dans une approche conservatrice et simplificatrice.

Je pourrais intervenir sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai pu dire l'année dernière, en tout cas qu'elles ne sont pas toujours ajustées en fonction des recettes ; les leviers ne sont peut-être pas toujours utilisés ; selon les données de l'Etat les dépenses de personnel de la Ville de Besançon sont supérieures à la moyenne des collectivités comparables. Je pourrais m'interroger sur la fiscalité. Vous dites qu'il n'y a pas d'augmentation successive en tout cas depuis plus de 6 ans mais comment peut-il y en avoir dans la mesure où il y a un transfert et c'est important, la loi nous l'impose aussi à la Communauté d'Agglomération. On aurait pu imaginer, si on avait voulu une neutralisation ou en tout cas une stabilisation de la feuille d'impôt des Bisontins, on aurait pu s'imaginer ou imaginer une baisse des impôts sur la Ville de Besançon.

Les taux de Besançon au niveau des strates sont plus importants tant au niveau de l'habitation qu'au niveau foncier, qu'au niveau national.

Sur l'investissement, je m'interroge également dans le cadre du PPI. Je lis avec beaucoup de gourmandise et vous les avez relevés, la piscine de Chalezeule, j'ai plutôt l'impression que c'est une occasion gâchée. Hier soir j'étais à l'Assemblée Générale du SNB et je me suis rendu compte qu'il y a un vrai besoin à ce niveau, au niveau local en tout cas, vis-à-vis de club mais vis-à-vis aussi du développement touristique et j'aimerais vous demander Monsieur le Maire de parfois vous interroger, parfois vous dire que peut-être chez vos opposants il y a de bonnes idées et notre projet Port Citadelle qui ne permettrait pas de figer par des habitations, par du foncier pendant de longues années, par peut-être souci de récupérer de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, je crois qu'il y a une opportunité réelle en ce moment, au moment où il y a

déconstruction des Prés de Vaux pour faire un espace ludique et non plus rester peut-être dans des actes de communication sur les 408. Je pense qu'il y a une vraie réalité et peut-être un changement à avoir d'une piscine peut-être là-bas, peut-être aussi d'un espace de camping et peut-être aussi d'un espace ludique et d'eau pour les Bisontins.

Sur l'investissement, je ne reviendrai pas dessus comme j'ai pu vous le dire, et en conclusion j'aimerais vous dire Monsieur FOUSSERET que vous avez fait campagne en 2014 sur la modération fiscale. Je ne sais pas si vous atteignez vos promesses, vous ne l'avez pas fait au niveau des augmentations d'impôt mais vous avez choisi quand même, néanmoins, d'augmenter les tarifs des services publics, de diminuer les subventions aux associations culturelles et sportives parfois plutôt que de réduire les dépenses de fonctionnement. Nous aurions souhaité plus de créativité, plus d'ambition pour notre ville car nous ne voulons pas et nous ne nous résignons pas à ce que Besançon reste ou devienne une ville de sous-préfecture de Région.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je suis un peu stupéfait quand même.

M. Jacques GROSPERRIN : Comme d'habitude.

M. LE MAIRE : Quelques remarques, j'avais dit que je ne voulais pas répondre, c'est toujours le même discours mais quand même. Concernant, par exemple, les impôts. Quand vous dites le transfert... Je me dis que ce n'est pas possible que quelqu'un qui était candidat à la mairie de Besançon puisse dire des sottises pareilles. Je suis assis. Le transfert des compétences, vous auriez pu puisque vous transférez les compétences, vous transférez les charges, baisser la feuille d'impôts mais vous devriez savoir Monsieur le Sénateur que lorsqu'on transfère quelque chose on transfère les charges, c'est-à-dire que la dotation compensatrice que l'Agglomération nous donne est diminuée d'autant, donc quand je transfère 5 M€ à l'Agglomération, l'Agglomération me retire 5 M€ sur ce que je reçois.

Vous êtes en train de dire l'inverse, que ça aurait dû aboutir à une baisse de la feuille d'impôt. Je suis absolument stupéfait par votre méconnaissance du fonctionnement d'une Agglomération et d'une ville que vous auriez aimé présider. Premièrement.

Deuxièmement... Mais non ! Le personnel, vous savez très bien qu'on est en train de mutualiser. Ce n'est pas ça ! Je vous le dis aimablement mais fermement, vous faites preuve d'une très grande méconnaissance et d'une très grande incompetence dans ce domaine-là. Deuxièmement.

Alors Port Citadelle et puis alors remettre un équipement aqualudique dans une zone inondable, excusez-moi ! ...S'il vous plaît, M. GROSPERRIN est le premier à me faire remarquer que je lui coupe la parole, donc je vous demanderai de me laisser terminer... Je vous demanderai de me laisser terminer et vous reprendrez la parole si vous le voulez.

Concernant Chalezeule, figurez-vous que si c'était aujourd'hui on n'aurait pas le droit de le construire ; il est là depuis les années 50, on va le rénover mais aujourd'hui on ne pourrait pas parce que Port Citadelle dans une zone inondable avec les difficultés que l'on sait, qui seraient là inévitablement, ce n'est pas très réaliste.

Concernant la sécurité, là aussi c'est une de nos priorités et il faut arrêter avec l'armement. Je crois qu'à chaque fois vous nous remettez ça sur le tapis, il faut arrêter avec l'armement, on s'est positionnés par rapport à ça.

Quand je regarde ça, je crois que vous devriez faire preuve de beaucoup de modestie. Quand je regarde les images à la télévision et que je vois les maires qui interviennent sur les difficultés, il y a autant de maires de Gauche que de Droite. Le problème de la sécurité ou de l'insécurité c'est un problème national, ce n'est pas le problème du maire de Besançon, pas plus que c'est le problème du maire de Neuilly ou de Garges-lès-Gonesses donc effectivement, on ne va pas refaire le débat.

Quand vous dites : il faut baisser les impôts mais il faut que notre police en fasse plus, et vous la payez comment notre police qui va en faire plus ? La véritable difficulté c'est qu'il n'y a pas assez de policiers de la police nationale, et il faut recréer des postes de policiers nationaux ; il faut recréer des postes dans les tribunaux pour qu'on soit jugé rapidement. Il y a même des candidats qui le disent cela.

Quand même, avoir le culot, lorsque l'on a supprimé la police de proximité mise en place par la Gauche par CHEVENEMENT, supprimée par vos amis, il faut quand même avoir un certain culot. Je sais que vous, dans votre organisation vous êtes assez «inoxydables». Ils peuvent dire une chose et son contraire, ça ne les gêne absolument pas.

Je veux le dire, il y a effectivement besoin de créer des postes supplémentaires, et un certain nombre de personnes d'ailleurs, pas un seul, plusieurs le font.

Et puis, je vais vous dire, quand il y a d'autres moyens qui peuvent exister pour protéger nos policiers et je ferai prochainement des annonces à ce sujet qui ne sont pas forcément des armes létales puisque lorsque vous regardez le nombre de fois où les armes létales sont dégainées par les policiers par an, ce n'est quand même pas beaucoup. Et je considère à dire que c'est mettre en danger nos policiers. Mais je ne refais pas ce soir le débat sur l'armement de la police municipale.

Le SNB vous y étiez, c'est très bien, Abdel GHEZALI y était mais lui, il ne va pas une fois par an aux Assemblées Générales, il y va très souvent. Et nous savons qu'il y a un sujet là-bas et d'ailleurs j'étais présent au 100^e anniversaire avec vos collègues du Conseil Général et je redis par rapport à cela que nous avons un grand club sportif, que nous devons aider et que justement dans le cadre du réaménagement de la Rhodia nous sommes en train de réfléchir avec eux, les Services du bâtiment, pour trouver une solution provisoire et nous n'avons pas attendu que vous nous le demandiez, et d'autre part trouver une solution définitive puisque je crois qu'Abdel GHEZALI l'a dit.

Moi, je crois qu'il faut qu'on reste des gens sérieux, ce n'est facile pour personne. Mais quand j'entends dire que le transfert des compétences ça devrait conduire à des baisses de la feuille d'impôt, ce n'est pas possible que vous disiez ça ! Vous devriez le savoir que ça ne fonctionne pas comme ça !

Vous n'avez pas la parole, c'est M. BONNET qui a la parole.

La vérité vous dérange.

M. Jacques GROSPELLIN : Non, pas du tout.

M. LE MAIRE : Monsieur GROSPELLIN vous n'avez pas la parole ! C'est M. BONNET qui a la parole. Vous êtes toujours en train de me faire des leçons alors que vous ne respectez pas vous-même ce que vous me demandez de faire.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, vous nous demandez de ne pas entrer dans la campagne nationale qui reste en dehors de cette enceinte.

M. LE MAIRE : C'est ce que je demande, effectivement.

M. Pascal BONNET : Et vous y commencez un petit peu.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui ai commencé, excusez-moi ! C'est la meilleure, vous ne manquez pas de souffle non plus vous !

M. Pascal BONNET : Je vais m'efforcer de ne pas aller sur ce terrain-là.

M. LE MAIRE : On peut y aller, je peux vous répondre à toutes les questions ! Mais ce n'est pas le sujet de ce soir.

M. Pascal BONNET : J'essaie de me tenir à ce que vous demandez.

M. LE MAIRE : Oui, effectivement, je connais le programme, et j'en suis très fier, j'ai même participé un petit peu à la rédaction, figurez-vous.

M. Pascal BONNET : On va revenir au débat d'orientations budgétaires.

Vous avez, en effet, soulevé la question de la prudence qu'on doit tous avoir devant l'incertitude qui est face à nous mais aussi l'incertitude qu'aura celui -je dis plutôt celui que celui ou celle, sur ce plan-là, je n'ai pas envie de parité- à diriger le pays dans quelques mois. Les contraintes budgétaires seront là, les choix politiques seront peut-être différents. Ce que je constate puisqu'on ne parle pas des programmes, on peut quand même parler des bilans, vous constatez que la dette est quand même quelque chose de difficile à résoudre et malgré une situation internationale qui a été plus facile pour ce quinquennat qui se termine que pour le quinquennat précédent, on reste dans une problématique d'endettement conséquente. Et dans le document on peut lire en effet qu'on est face à un problème structurel qui pose la question des réformes et là on entrerait dans un débat de politique nationale mais je n'y viendrai pas.

Vous évoquez aussi dans le rapport la question de la réforme de la DGF qui est reportée et qui sera un enjeu important et ça ajoute aussi à l'incertitude des politiques à venir. On est dans un débat d'orientations, dans ce contexte-là avec aussi, comme on a pu le dire et le répéter, de plus en plus le fait que les grands enjeux se tiennent à l'agglomération avec aujourd'hui en plus dans les semaines qui viennent, des compétences qui seront transférées suivant les choix qui seront faits ou suivant les obligations qui seront présentées et donc, un pouvoir de décision de plus en plus faible au niveau de la Ville et des enjeux de plus en plus nombreux au niveau de l'agglomération.

J'ai lu que vous avez le souci de maintenir à Besançon et dans son agglomération un pôle d'équilibre d'attractivité et de développement et là-dessus je pense qu'on est tous d'accord. Je salue votre engagement pour essayer de maintenir Besançon en situation de peser sur le plan national et international dans un contexte difficile mais je préférerais le terme « capitale régionale ». En terme de bilan, il y a une réforme dont on aurait pu se passer qui n'apporte pas grand-chose et qui a franchement nui à Besançon et ça on peut le dire, même si on ne parle pas de thèmes nationaux, on est vraiment face à la souffrance qu'a pu avoir cette ville de sa perte de statut de capitale régionale et de la nécessité de répondre à la situation pour maintenir une activité qui soit en mesure de permettre la pérennisation d'un rôle important de notre ville.

Alors, ce pôle, il est, comme je l'évoquais tout à l'heure plutôt de l'ordre de l'Agglomération que de la Ville même si la Ville reste le centre, le cœur et un élément majeur de l'Agglomération, on est quand même dans une incertitude aussi sur le fonctionnement harmonieux de l'Agglomération en ce moment, quand on voit qu'un certain nombre de maires ne sont pas très enclins à voir leur PLU partir à l'Agglomération, puisqu'on voit des communes qui votent et au-delà des maires, des Conseils Municipaux qui votent, on aura nous à en débattre tout à l'heure. Quand on sait le souhait que vous avez de passer en Communauté urbaine puisque la possibilité est offerte en ce moment suite à cette perte de statut de capitale régionale, on sent que dans les communes qui nous entourent ce souhait n'est pas partagé et je crois que c'est un facteur de fragilité. Si cette réforme avait été évitée -des collectivités territoriales- on ne serait pas confronté à cela, autant quant à la fusion des Régions que quant à la déstabilisation des intercommunalités qui étaient en train de se construire. Ce sont des éléments d'ordre national ou régional mais qui nous concernent.

M. LE MAIRE : Vous pouvez revenir au sujet des OB peut-être.

M. Pascal BONNET : C'est quand même lié. Si ce n'est pas lié aux OB tout ça !

M. LE MAIRE : Pas trop non !

M. Pascal BONNET : Ecoutez, j'ai lu un rapport d'Orientations Budgétaires où il y avait beaucoup, beaucoup d'éléments nationaux et la Ville n'est pas isolée complètement de l'Agglomération, de la Région ou de l'Etat ou alors je n'ai pas bien compris.

J'étais en train de terminer justement sur ces généralités qui me semblent assez importantes. En même temps, si on ne peut pas non plus faire état du bilan, on ne va pas pouvoir dire grand-chose.

On ne peut pas trop parler de la fiscalité puisque Jacques GROSPERRIN a osé en parler. Je voudrais juste dire que vous répondez sur un plan technique comme souvent en disant que vous n'avez pas compris mais concrètement il y a quand même cet engagement que vous pouvez respecter en tant que maire de Besançon de ne pas augmenter la fiscalité, mais l'augmentation régulière de la fiscalité à l'Agglomération liée à différents choix et différentes contraintes mais peut-être que l'objectif aurait pu être de diminuer à la Ville à la hauteur de ce qui est augmenté à l'Agglomération pour que les citoyens bisontins ne paient pas plus. D'autant qu'avec l'Assiette que représente l'Agglomération, les ressources totales de l'Agglomération...

M. LE MAIRE : Vous irez expliquer ça aux maires de la périphérie.

M. Pascal BONNET : ...correspondent à des hausses plus importantes que la baisse de la seule ville de Besançon. C'était une remarque.

Je voudrais terminer sur la question de l'investissement puisque je suis toujours assez attentif au PPI. Vous avez un souci de maintenir un investissement quasi-comparable à ce qu'il était avant malgré le contexte de rigueur budgétaire auquel vous être confronté.

J'aurais trois points du PPI pour lequel je demanderais un peu d'éclaircissements : la question de Saint-Jacques, on vient d'avoir le document. J'ai vu qu'il était envisagé assez rapidement apparemment de traiter la question de la place Saint-Jacques qui doit peut-être pouvoir être traitée indépendamment de l'ensemble du site. Je voulais savoir ce qui était envisagé à court terme pour la place Saint-Jacques puisque ça apparaît dès 2019 ? La bibliothèque universitaire, enfin la grande bibliothèque, elle dépasse le statut universitaire, on est dans les études mais je vois que c'est aussi quelque chose qui est envisagé relativement rapidement. Au-delà des études où en est-on quant au site précis, est-ce qu'il y a des choses qui ont avancé ? J'ai vu que sur l'ensemble des années à venir du mandat en cours le Jardin de découverte et du savoir qui succède au Jardin botanique est au premier plan aussi. Je voulais savoir où nous en sommes par rapport à cette perspective ? Et puis pour terminer, je vois qu'il est question des Portes de Vesoul en fin de mandat. Où en est-on de ce qu'on attend et de ce qu'on entend faire aux Portes de Vesoul ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voudrais revenir effectivement sur notre Université. Je vous en avais déjà parlé au mois de juin en vous parlant de la refonte de la carte des formations et je vous avais fait part de l'inquiétude des personnels universitaires parce qu'en interne on redoutait ce qui est en train de commencer. Mais là, cette semaine, notre réunion tombe bien parce que je crois qu'il faudrait que vous interveniez : l'UFC ferme le Master Qualité. Alors, ça ne parle peut-être pas à tout le monde le Master Qualité, mais c'est un Master qui a plus de 25 ans, qui est véritablement un Pôle extrêmement attractif pour les étudiants. C'est le premier Pôle Qualité en France. On a effectivement, à ce niveau-là, une section de 20 diplômés par an, ce n'est pas énorme, mais ce sont 20 diplômés qui s'insèrent dans le milieu régional, national voire international. On est vraiment reconnu pour cette qualité-là et ce Master ferme. Il y a des subtilités de dossier dans lesquelles je ne vais pas rentrer, il va être mis en suspens pendant un an, autant vous dire qu'une formation qui s'arrête pendant un an ne reprend pas et jamais dans les mêmes conditions.

C'est le seul Master de l'Université de Franche-Comté qui a la norme ISO 9001. Tous les feux sont au vert, il n'y a pas de raisons apparentes de le fermer.

Il faut véritablement Monsieur le Maire que vous interveniez. Fermer ce Master pour l'Université de Franche-Comté ce n'est pas seulement une vingtaine d'étudiants par an, c'est ne plus répondre aux besoins de nos entreprises dans ce domaine-là ; c'est aussi faire de l'Université ce qu'on a évoqué et qu'on ne veut pas voir une université à Bac + 2 voire Bac + 3 et laisser partir les Masters à Dijon. On le redoute tous. Et il faut véritablement que vous essayiez d'ouvrir un dialogue avec notre Président de l'Université et ce rapidement, parce qu'il a annulé le Conseil d'Administration de la semaine prochaine, le 14 mars, et la décision ministérielle va tomber le 22. Quand il sera fermé ou suspendu, autant vous dire que...

M. LE MAIRE : Il me semble que tout ça a été discuté par le Président de l'Université au niveau national. Je ne connais pas dans le détail bien sûr, je vais me renseigner ; tout ça est discuté par le Président. Je fais naturellement confiance à Jacques BAHU pour ça, au niveau national. Il y a certainement des choses qui ont été ajoutées, d'autres qui ont été retirées. Je

connais bien ce Master qui est très ancien. Je ne connais pas le contexte général dans lequel ça a été négocié mais nous sommes très attentifs à tout cela. Je ne sais pas si Dominique SCHAUSS qui est mon représentant habituel à l'Université a entendu parler de ça ? Non, pas vraiment Dominique. On va regarder effectivement attentivement.

M. Dominique SCHAUSS : Non, moi je n'ai pas... Je ne connais pas spécifiquement ce dossier que vous évoquez. Mais je ne pourrais pas laisser dire que la Ville et l'Agglomération se désintéresseraient du fait universitaire. Nous sommes très attachés à ce que... c'est un des piliers de notre économie, de notre vie culturelle, de notre démographie. J'ai à cœur, sous le contrôle du Maire et du Président de l'Agglomération, de faire en sorte que nous renforçons l'Université. Et les projets évoqués en particulier celui de la Cité des Savoirs et de l'Innovation, je déjeunais ce midi avec le Président de l'Université et c'est vraiment un investissement extrêmement important de plusieurs dizaines de millions d'euros de l'Agglomération, de l'Université, de l'État en général. On ne peut pas laisser dire que -l'histoire de ce Master, on verra-, on ne peut pas laisser dire et laisser croire que l'Université s'effacerait progressivement de Besançon. Non, c'est tout le contraire. Franchement, on peut parler du centre-ville mais aussi nous investissons énormément sur la Fac de médecine avec bio Innovation, c'est un fait aussi extrêmement important.

M. LE MAIRE : Dans tous les secteurs, on investit.

M. Dominique SCHAUSS : Tous azimuts.

M. LE MAIRE : Quand je vois ce matin, il y a quelqu'un qui peut en témoigner, c'est Philippe GONON, nous étions ensemble à la même inauguration, cette entreprise IX BLUE qui est un spécialiste mondial de la photonique, qui fait des gyroscopes à fibre, c'est quoi ce IX BLUE ? Suite à la loi ALLEGRE en 1999, des chercheurs de l'ENSMM, de l'Université qui vont dans l'incubateur que l'Agglomération a eu le courage de construire parce que personne ne voulait mettre de l'argent dans l'incubateur de TEMIS, qui ensuite vont dans une pépinière d'entreprises et ensuite dans un Hôtel d'entreprises et maintenant ils sont 40 dans une entreprise qui exporte 80 % de sa production avec une très haute valeur ajoutée.

L'Université, on sait très bien que c'est capital, parce que les emplois de demain, ce qui fera la force du Grand Besançon, ils sont, pas tous mais beaucoup sont dans les laboratoires de l'Université, dans les laboratoires de l'ENSMM, dans les laboratoires de FEMTO, dans l'ISIFC qui est une perle quasiment unique en France. Nous en sommes persuadés. Nous n'avons de cesse avec Dominique de défendre notre Université et d'investir. Ce n'est pas d'aujourd'hui.

Je rappelle, par exemple, la Cité Universitaire de Canot ? La seule participation extérieure, dans le cadre du contrat de plan et de la Région, c'était la Ville de Besançon. Quand nous investissons aux Hauts du Chazal, pour les restaurants, quand nous investissons aussi dans Bio Innovation pour faire une plate-forme commune pour permettre des fécondations croisées, comme dirait Mme WORONOFF, j'aime bien le terme-là donc ici entre nos laboratoires, entre le CHU, l'Etablissement Français du Sang nous sommes reconnus. Et je pense quand même qu'il faudrait que nous ayons conscience de ça et qu'on travaille ensemble même si on n'est pas d'accord sur d'autres sujets mais que là on puisse dire «allons-y ensemble, soutenons notre Université.»

Le sujet que vous posez honnêtement, je n'ai pas la prétention de tout connaître, je sais bien ce qu'est ce Master de Qualité, on va regarder, vous avez raison et c'est votre rôle en

tant que conseillère municipale de le dire. Ce que je sais par ailleurs c'est que le Président de l'Université n'a de cesse, est très actif par rapport à cela et est très vigilant mais on va regarder. Si vous voulez m'entendre dire que l'Université c'est capital pour le devenir de notre ville, de notre agglomération, je ne vais pas le dire mais le redire parce que j'ai déjà dû le dire cent fois, peut-être un millier de fois depuis que je suis à ce poste donc je suis d'accord avec vous Madame COMTE-DELEUZE.

Je vous repasse la parole pour une deuxième intervention.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : En l'occurrence, je comprends que le sujet soit nouveau, les informations sont tombées cette semaine, c'est tout récent. Ce que je voulais dire dans ma phrase introductive ce n'était surtout pas un reproche, je sais que vous êtes vigilant avec l'Université.

M. LE MAIRE : On va regarder, bien sûr.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Mais je crois qu'il va falloir qu'on soit vigilant à tous les instants. Vous savez que la Bourgogne a la furieuse habitude de s'accaparer un certain nombre de domaines...

M. LE MAIRE : Est-ce que vous croyez que je ne sais pas tout ça ! Ah bon, c'est une découverte !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ... et là on est en marche.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi l'ai dit !

Vous savez, J'ai beaucoup de défauts mais je ne suis pas naïf et je vois clair.

M. Jacques GROSPERRIN : Je voudrais revenir sur les remarques que vous avez émises à mon encounter tout à l'heure. Plus la ficelle est grosse, plus ça marche. Je vous ai trouvé très caricatural. Je voudrais simplement vous dire que lorsqu'on parle de transfert de compétences, il y a des villes en France qui comme Besançon ont transféré des compétences à leurs Agglomérations, des villes comme Besançon qui ont des difficultés avec la baisse des dotations de l'État et des villes non pas comme Besançon qui ont réussi à baisser leur fiscalité au niveau local. Donc moi je m'interroge. Lorsqu'on parle d'économie...

M. LE MAIRE : Vous avez quelques exemples ?

M. Jacques GROSPERRIN : Oui j'ai des exemples, je vous les donnerai.

Lorsqu'on parle d'économie, je regardais l'organigramme de la Ville de Besançon et de l'Agglomération, à l'instant et je vois qu'il y a des attachés de presse à la Ville de Besançon et attachés de presse à l'Agglomération de Besançon ; lorsqu'on regarde le fonctionnement et l'organisation interne sur les deux magazines Ville de Besançon, je sais que vous alternez, mais quand est-ce qu'on arrivera à un moment donné à neutraliser cela et à faire un magazine unique entre la Ville de Besançon et l'Agglomération ? Est-ce que les économies ne sont pas là également ?

Je m'interroge également sur le directeur de la communication. Je crois savoir que c'est vacant à l'Agglomération pour l'instant, vous allez pouvoir y répondre certainement : y a-t-il deux directeurs, un directeur à la Ville de Besançon et un directeur à l'Agglomération de Besançon ? Je pense que les économies on peut les trouver ; les autres les ont trouvées. WAUQUIEZ a trouvé des économies à Puy-en-Velay, il a fait baisser. Je suis désolé c'était quelqu'un de Droite. Peut-être qu'à Gauche vous avez quelques difficultés vis-à-vis de cela. MEHAIGNERIE l'a fait également. MEHAIGNERIE c'est quelqu'un qui était Centriste. Il s'est rendu compte d'une chose, c'est que pour permettre justement aux Bisontins, parce que c'est facile cela à partir du moment où les impôts à l'Agglomération augmentent, nécessairement la feuille d'impôts des Bisontins augmente. On peut lutter contre.

De grâce, Monsieur le Maire, ne soyez plus caricatural, acceptez de vos opposants qu'ils aient un avis différent et ne pensez pas à chaque fois avoir la vérité vis-à-vis de cela dans la mesure où il y a des villes en France où certains maires ont pu le faire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Écoutez, je ne suis pas caricatural, je me dois de dire la vérité. Quand vous me dites des choses qui sont fausses et qui marquent votre méconnaissance du fonctionnement de nos collectivités, je me dois de vous le faire remarquer. Vous n'avez plus la parole Monsieur GROSPERRIN ! Quand vous dites des sottises, je me dois de vous le faire remarquer. Ce sont des sottises. Si, ce sont des sottises !

Mme Mina SEBBAH : Sur le PPI...il est notifié sur Saint-Ferjeux un investissement de 100 000 €. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste cette somme, s'il vous plaît, merci.

M. LE MAIRE : Sur quoi ? Il y a un projet quand même. Qu'est-ce qu'il y a marqué ? Ecoutez, je vais regarder, on va vous dire.

Mme Mina SEBBAH : Dire à quoi cela correspond ?

M. LE MAIRE : Je vais vous dire c'est la Place de la Bascule ; démolition de l'école de la Bascule. Ce n'est pas à côté de la Basilique des fois ? Ce sont peut-être des aménagements à côté de la Basilique ! Peut-être !

On vous a répondu, c'est la démolition de l'école dite de la Pelouse. Voilà Madame. Est-ce que cette réponse vous suffit ? Voilà ! Vous avez raison, posez la question !

M. Michel OMOURI : Vous indiquez que la tranquillité pour vous est devenue une priorité. Quand je regarde vos OB, je pense que c'est presque un copier-coller par rapport à 2016.

Si, peut-être une idée de génie que vous avez eue, vous avez dit un moment donné, je vais revenir sur les correspondants de nuit que vous avez supprimés pour aujourd'hui les remplacer par quatre vigiles dans ces quartiers.

Un moment donné, on a même demandé à avoir au moins une évaluation ; on l'a demandée, toujours rien.

Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'avec du recul, en interrogeant les habitants et au moins les gardiens d'immeuble, ils le disent clairement, ça ne sert à rien, ce n'est pas efficace, ce n'est que de la communication.

Aujourd'hui, expliquez-moi la pertinence de ce dispositif qui coûte de mémoire 490 000 € partagés entre la Ville, l'Agglomération, l'Etat et les Bailleurs.

Il y a peut-être aussi une explication à cela, est-ce que c'est le fait que la politique de la ville aujourd'hui à Besançon ne marche plus ? En 2015, vous aviez indiqué que l'Adjoint à la Vie des quartiers avait dit qu'ils allaient mettre en place une nouvelle politique de la ville. J'attends ce soir, 2 ans après, qu'il nous explique ce qu'il compte faire pour enrayer ce qui se passe dans ces quartiers dernièrement, quand des bus aujourd'hui ne circulent plus à Planoise, n'osent plus aller aux Clairs-Soleils, on entend peut-être bientôt sur le secteur de Palente. Il y a peut-être une vraie question à se poser, tout comme la pertinence aujourd'hui, c'est les transferts de compétence, certes à l'Agglomération mais j'aimerais comprendre aujourd'hui quelle est la stratégie entre la Ville et l'Agglomération par rapport à ces difficultés dans ces quartiers que ce soit sur l'emploi, la sécurité et la jeunesse ? Vous devez aujourd'hui des explications à tout ça et donner aujourd'hui un vrai projet, et pas à attendre depuis 2015 que l'Adjoint à la Vie des quartiers nous explique ce qu'il compte faire par rapport à tout ça.

M. LE MAIRE : D'abord la politique de la Ville ce n'est pas l'Adjoint à la Vie des quartiers, pour commencer : première chose, je vais peut-être devoir vous rappeler ça : l'adjoint à la politique de la Ville, je vais vous rappeler et ça ne plaira peut-être pas à vos collègues mais ce n'est plus une compétence de la Ville mais une compétence de l'Agglomération. À l'Agglomération c'est Karima ROCHDI, ici présente, qui est vice-présidente chargée de cela et qui le fait très bien.

Nous en avons parlé, pas plus tard que cet après-midi, avec Nicolas BODIN, de 14 h à 15 h 30 donc c'est quelque chose qui est fort présent la Politique de la Ville. Nous avons été félicités pour la qualité de nos dossiers par l'ANRU, il y a 15 jours ou trois semaines.

Qu'est-ce que nous faisons ? Nous travaillons actuellement beaucoup sur les 408, les choses avancent. Nous allons pouvoir bientôt démolir un premier bâtiment aux 408 et d'autre part nous travaillons sur le Projet de Rénovation urbaine du quartier de Planoise sur la deuxième phase, la première phase étant en train de se terminer. Effectivement, sur l'ensemble des quartiers, il y a des réunions constantes, j'étais encore lundi matin à 8 heures chez M. le Préfet, très tôt le matin, pour un petit-déjeuner mais surtout pour parler des problèmes de sécurité sur la Ville. Nous n'avons de cesse, tous ensemble, je dis bien tous ensemble c'est-à-dire la Ville pour ce qui est de sa compétence, l'Agglomération pour ce qui est de sa compétence, les services de l'État pour ce qui est de leur compétence, de travailler ensemble. C'est tellement facile de dire «qu'est-ce que vous faites ?» En plus, je vous le répète, faites attention, l'Adjoint à la Vie des quartiers ou à la vie associative n'est pas chargé effectivement de la politique de la Ville, c'est une compétence de l'Agglomération.

M. Michel LOYAT : Sur un point précis, je pense que bien sûr, il ne faut être dans le déni de réalité et il ne faut pas non plus transformer la réalité comme vous le faites concernant les bus. Il y a eu effectivement des caillassages, il y a eu des arrêts très limités dans le temps en soirée sur le quartier de Clairs-Soleils et sur une petite partie de Planoise. Je tiens à le dire, les bus continuent à circuler sur l'ensemble des horaires aussi bien à Planoise qu'à Clairs-Soleils. La mission de service public est bien remplie. Je ne suis pas dans le déni de la réalité, il y a bien des difficultés. Il y a une réunion qui est prévue la semaine prochaine et un travail qui est en cours avec la Préfecture, la Ville de Besançon et bien sûr Grand Besançon et la Direction de Besançon Mobilités mais je le répète, les bus continuent à circuler, il y a eu des arrêts très limités dans le temps. C'est toujours regrettable néanmoins et c'est tout à fait inadmissible effectivement ces

caillassages ; c'est très difficile de savoir de qui ils viennent. C'est très très difficile. Il y a une différence d'ailleurs entre ces caillassages, qui ne sont pas le fait d'un groupe avec...

M. LE MAIRE : Des gamins qui ont 12 ans.

M. Michel LOYAT : ...l'agression du 14 juillet où là c'était différent, très organisé. Les deux posent un problème mais ce n'est pas tout à fait la même chose.

Mme Danielle POISSENOT : Moi, je reviens sur ce qu'a dit Michel OMOURI concernant Médiacion, le dispositif Médiacion. Je vais redire ce qu'a dit Michel LOYAT, il faut arrêter de caricaturer parce qu'en fait on a fait un bilan. Il y a eu un bilan qui a été présenté par Médiacion il y a un mois et donc ce bilan était avec des associations de locataires qui ne sont pas connues pour être laxistes et qui nous laisseraient passer des choses qui ne sont pas à passer.

Le bilan était plutôt positif, c'est un service qui a un an. Effectivement, il prend son envol, il prend son essor et c'est un dispositif qui aujourd'hui est connu des habitants ; c'est un dispositif aujourd'hui qui est sécurisant et en sécurité pour les habitants et pour les locataires notamment.

M. Laurent CROIZIER : Comme l'ensemble de mes collègues j'ai lu avec attention ce document d'Orientations Budgétaires. Que vous en dire si ce n'est que j'ai eu l'impression d'avoir déjà lu ce document. Ce sont toujours les mêmes constats, les mêmes objectifs budgétaires et les mêmes priorités.

Sur les constats...

M. LE MAIRE : Heureusement qu'on ne change pas tous les ans !

M. Laurent CROIZIER : Sur les constats, oui, nous sommes depuis la crise de 2008 dans un contexte national de rigueur budgétaire. L'explication tient en une phrase : notre pays comptabilise plus de 2 000 milliards d'euros de dettes, j'avais déjà eu l'occasion de le mentionner à l'Agglomération et je pense que notre devoir et notre responsabilité d'élus locaux à l'égard des générations futures c'est de participer à cette réduction des déficits publics.

Concernant vos objectifs budgétaires qui sont : préserver des capacités d'investissement, maîtriser les dépenses de fonctionnement, maintenir la fiscalité, développer des synergies avec l'Agglomération et vos priorités : l'éducation et la jeunesse, la sécurité, la politique de la ville, la politique sociale, qui peut être ici en désaccord avec ces principes généraux ?

Ce document oublié, me semble t-il, pourtant quelque chose qui est fondamental c'est que tout cela est directement lié et impacté par le contexte local. J'aurais aimé lire dans ce document pourquoi en lien avec la conjoncture locale vous faites ces choix ? Quelle évaluation intermédiaire vous faites de ces trois ans de mandat ? Comment le contexte local vous amène à adapter vos priorités ?

Ce qui m'a frappé, on a dans ce document, 15 pages de contexte national et absolument rien sur le contexte local. Pas un mot sur le rayonnement de la ville, pas un mot sur le développement économique du bassin bisontin, pas un mot sur la situation du commerce.

On parle de la croissance nationale, mais vous ne dites pas comment est l'impact sur notre bassin et quelles sont les conséquences pour notre ville ? C'est extrêmement important, c'est cela qui oriente également votre action.

Effectivement, certaines de ces questions se traitent à la CAGB mais je ne voudrais pas que notre Conseil Municipal devienne une succursale du Conseil d'Agglomération.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas sympa pour la CAGB, pour le Grand Besançon.

M. Laurent CROIZIER : Ces débats, je pense que nous devons, aussi, les avoir ici à l'échelon municipal.

M. LE MAIRE : Allez-y, vous avez la parole.

M. Laurent CROIZIER : Finalement à la lecture du document, ce que moi je comprends en tout cas c'est que vous êtes dans une continuité, ce qui est logique. On retrouve votre programme politique, on retrouve vos propositions.

Ce que je voulais dire ce soir c'est que ce texte aussi générique et quasi sans aucune contextualisation locale m'interroge, moi, assez fortement.

M. LE MAIRE : Écoutez, vous avez le droit d'intervenir.

M. Michel OMOURI : Je tiens à préciser les choses : quand on parle de ces nouveaux dispositifs dans les quartiers par rapport au remplacement des correspondants de nuit, je tiens à le dire quand même, tout le monde pense ici que ce sont des médiateurs alors que c'est faux. Le cahier des charges indique ni plus ni moins que ce sont des vigiles. Ce n'est pas la même chose. Comment voulez-vous que ces vigiles aujourd'hui puissent intervenir dans ces quartiers, quand les personnes fragiles appellent la nuit, quand elles se sentent en difficulté, vous croyez que les vigiles aujourd'hui vont pouvoir apporter des réponses à ces habitants ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas son rôle en plus. Ce n'est pas le rôle d'un vigile.

M. Michel OMOURI : Justement, c'est ça justement le rôle des médiateurs. Quand on parle de médiateur, ce n'est pas le même métier.

Ensuite, je repose ma question : quelle est aujourd'hui la nouvelle politique municipale dans les quartiers ? Quand vous avez commencé à faire votre analyse sur les OB vous avez dit « nous allons mettre en place une nouvelle politique dans les quartiers. » Moi, je veux entendre ce que l'Adjoint à la Vie des quartiers va proposer, que ce soit dans les maisons de quartier municipales ou associatives par rapport à la jeunesse ?

Vous pensez que le fait de rénover Brulard ou ailleurs, de mettre un coup de peinture, les problèmes vont se régler ? Vous me parlez de l'ANRU, moi je vous demande aujourd'hui quelle est aujourd'hui l'action municipale, que ce soit dans la jeunesse, que ce soit pour l'emploi, y compris sur la prévention ? C'est ce que je veux entendre ni plus ni moins.

M. LE MAIRE : Vous devriez savoir, si vous étiez à un Conseil Municipal attentif qu'il y a des études qui ont été lancées sur la sécurité, sur des études sociologiques sur les quartiers et que fin juin nous aurons le résultat de ces études.

Monsieur LEUBA, on veut absolument que vous soyez Adjoint chargé du nouveau projet de rénovation urbain. Expliquez à M. OMOURI quel est votre rôle.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je voudrais revenir quand même sur le travail que nous faisons en Commissions au niveau de l'Agglomération, auxquelles vous ne participez peut-être pas assez souvent puisque vous avez vu qu'on a évoqué dernièrement le contrat de ville avec les différentes enveloppes. Je pense que vous aurez possibilité de critiquer ou de faire des propositions comme vous ne l'avez pas forcément fait l'année dernière.

Après, pour ce qui concerne la vie des quartiers, je vous rappelle que vous n'êtes pas venu dans les Assemblées Générales de maisons de quartier mais vous auriez pu savoir quelle est notre politique au niveau de la Ville, toutes les Assemblées Générale de maison de quartier, Saint-Ferjeux, Palente et cetera.

On est dans les Orientations Budgétaires donc dites-moi ce que vous pensez de l'Orientation budgétaire par exemple par rapport aux Francas, sur la DSP, puisque vous avez bien vu les chiffres, ce que vous avez vu au niveau des chiffres de la vie des quartiers et autres, dites-moi dans les Orientations Budgétaires ce que vous critiquez, ce que vous retireriez, ce que vous voudriez proposer pour cette Ville de Besançon.

Je pense que nous sommes des hommes et des femmes politiques. Nous sommes ici pour développer des projets ; que vous soyez en permanence dans la critique et jamais dans la proposition parce que vous n'en avez aucune visiblement, ce que je vous propose c'est qu'on fasse une commission spécifique qu'on puisse échanger sur la vie des quartiers.

M. LE MAIRE : Faites-le mais il est capable de demander une Commission et de ne pas y venir.

Monsieur OMOURI vous n'avez plus la parole. Celles et ceux qui vous entendent et qui vous regardent ont bien compris quel était votre objectif. On ne va pas refaire un compte-rendu d'Assemblée Générale des quartiers !

M. Nicolas BODIN : Histoire de repositionner le débat : depuis janvier 2015 la compétence politique de la Ville est une compétence de l'Agglomération, ce n'est pas un choix de la Ville, c'est simplement le respect de la loi.

La vice-présidente chargée du contrat de ville est Karima ROCHDI qui est par ailleurs Conseillère Municipale déléguée chargée du renouvellement urbain. Ce sont des politiques très longues, très ambitieuses. Actuellement, on vient simplement de terminer les derniers crédits sur le PRU n° 1. Ça représente pour l'ensemble du quartier de Planoise -sur ce PRU n° 1- plus de 150 M€ hors taxes qui ont été injectés dans le seul quartier de Planoise et ça représente 45 M€ hors taxes qui ont été injectés sur le quartier de Clairs-Soleils.

Actuellement, nous sommes dans l'élaboration de ce nouveau contrat de ville qui se terminera en 2020 avec un PRU qui lui, se terminera en 2030. Nous sommes dans des études

préalables, études sociologiques, études sur le commerce, études globalement sur le relogement, et cetera. Cette étude est extrêmement longue, il y a une date butoir qui est extrêmement importante, c'est celle du mois de novembre prochain et là, effectivement, on devra définitivement, en accord avec l'Etat, en accord avec l'ANRU, en accord avec les différents partenaires dont le Département, dont la Région décider objectivement où est-ce que l'on souhaite vraiment intervenir, par exemple sur le quartier de Planoise ou sur les 408. Les choses évoluent.

On a décidé il y a plus de 2 ans la démolition de l'ensemble des trois barres des 408 et à la fin de cette année 2017 les travaux de désamiantage vont commencer sur la barre du milieu et la démolition physique débutera au début de l'année prochaine. Pour autant, il faut bien physiquement que l'on reloge, c'est l'aspect humain des choses, reloger ces personnes au cas par cas. Ça prend du temps. Mais on le fait et on prend le temps. L'ensemble du quartier des 408 devrait normalement être déconstruit aux alentours de 2023-2024. On ne peut pas aller plus vite parce que face à nous on a des êtres humains et on doit être capable de répondre globalement à leur demande et à leur volonté.

Si on fait un bilan rapide du PRU 1 sur Planoise, c'est quand même la construction du centre culturel de Mandela, c'est les projets de résidentialisation comme l'îlot Van Gogh, c'est les subventions aux Associations, plus de 200 000 € par an sur la Ville de Besançon, c'est la Maison des services publics dont on parlera tout à l'heure au cœur du Conseil. La démolition également de l'immeuble du Forum, c'est la réorientation de l'ouverture du lycée Victor Hugo et j'en passe. C'est extrêmement long. Il y a effectivement l'avenue du collège Diderot mais également le futur lycée Victor Hugo pour lequel l'ouverture du lycée sera repositionnée. Ce sont des politiques très longues, très onéreuses mais je pense que les résultats commencent à porter leurs fruits.

M. Thibaut BIZE : Je pense que pour comprendre un petit peu le caractère fort des choix politiques de ces Orientations Budgétaires, il faut aussi comprendre dans quel contexte on les prend. Le Maire l'a rappelé tout à l'heure, des baisses des dotations -27 M€ cumulés depuis 2014- et contrairement à ce que j'ai pu entendre, c'est aussi important de le rappeler, ce n'est pas des économies qu'on nous demande de faire pour réduire la dette de l'Etat, c'est dans le cadre du financement du Pacte de responsabilité. Ces économies qu'on nous demande de faire, elles sont là pour financer du crédit d'impôt sur des entreprises qui se sont engagées à créer des emplois. Force est de constater que celles qui touchent le plus le CICE ne sont pas celles qui créent le plus d'emplois.

On parlera encore tout à l'heure du cas de la Poste qui a touché 297 M€ de CICE depuis 2014, et qui va fermer 130 bureaux de poste dans la région.

Pour revenir sur le budget donc, effectivement, on a ces baisses de dotations qui nous contraignent à faire des choix encore plus forts, mais j'ai peur que l'année prochaine, les choix soient encore plus forts à faire parce que la plupart des candidats annoncent encore des réductions de dépenses publiques qui vont du simple au double par rapport à ce qu'on a connu. Aujourd'hui, construire un budget dans ces conditions où on fait toujours le choix politique de privilégier l'éducation, et je pense que c'est un choix politique fort, en tout cas que nous notre Groupe politique nous partageons, entre autres à travers la rénovation de l'école Dürer dont on a parlé tout à l'heure, de continuer à faire le choix fort, surtout en ce moment, de la solidarité à travers un maintien de la subvention au CCAS, et à ses actions, je pense que ce sont des choix politiques très forts et dans un contexte aussi difficile financièrement nous arrivons à maintenir ça, je pense que c'est pour ça que nous avons été élus et je suis plutôt satisfait que l'on continue à faire ces choix-là et j'espère qu'on arrivera à continuer à les faire à l'avenir.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Ceci dit, je suis parfaitement d'accord avec toi.

Mme Anne VIGNOT : Je voulais revenir sur les débats qui ont eu lieu en particulier sur toujours la balance investissement/fonctionnement et sur le fait qu'on dise que notre ville est particulièrement volontaire sur la question du personnel. Je dis que c'est un choix qui nous amène à apporter un service de qualité sur la Ville de Besançon qui donne d'ailleurs du sens et on le sait bien parce que vous êtes vous-mêmes à dire très souvent que vous êtes très heureux de voir que l'on peut mener des politiques publiques en régie, c'est notre force ici à Besançon, quand il se passe quelque chose nous avons la ressource humaine qui est ultra-engagée ; nous avons un personnel qui sait pourquoi il est à Besançon, pourquoi il travaille pour Besançon. On ne peut être que fier de pouvoir maintenir cette masse salariale. Je dis que c'est là que notre enjeu futur se trouve. C'est là que notre possibilité de s'adapter aux prochains enjeux se trouve, c'est vraiment sur la présence et la compétence du personnel. Parce qu'il faut dire qu'aujourd'hui quand on dit qu'on est en train de restructurer notre territoire et que les Orientations Budgétaires elles ont bien sûr des orientations qui prennent en considération les enjeux de la Ville mais aussi de penser le territoire futur de l'Agglomération, on demande aux agents de passer d'un territoire à un autre, de se projeter sur d'autres fonctions, sur d'autres façons de travailler, c'est un moment particulièrement compliqué pour eux et il faut le dire ça nécessite même parfois de continuer à embaucher des personnes parce que des compétences nouvelles sont en train de se mettre en place.

Je trouve ça étonnant qu'au moment où on est en train de restructurer nos politiques que nous soyons en train de nous poser la question de la masse salariale. Évidemment, rien ne peut se faire sans le personnel avec lequel on travaille.

Je suis très très fière que cette masse salariale, c'est-à-dire des gens qui travaillent pour nous, soit là, présente et je pense qu'on aura nécessairement l'obligation d'en prendre encore, d'avoir encore à embaucher des personnes parce que nous avons besoin de développer un territoire. Je ne connais pas d'entreprise qui se développe dans son activité sans avoir de ressources humaines à moins que vous n'inventiez des robots sur la gestion d'un territoire, je ne crois pas qu'on en soit là aujourd'hui.

On est bien encore sur la place des hommes dans nos projets politiques et j'en suis extrêmement fière et nous en sommes très fiers.

M. LE MAIRE : Merci, Bien, plus personne ne demande la parole.

Le vote c'est maintenant ou je passe les rapports RH avant ? C'est les annexes.

Mme Carine MICHEL : Merci Monsieur le Maire de me laisser présenter les actions de la Ville de Besançon par rapport à l'égalité hommes-femmes, en fait cela se trouve dans une annexe aux OB.

Je serai brève. Plusieurs points : tous les recrutements sur les emplois se font sur la base des compétences. Les postes sont ouverts systématiquement aux hommes et aux femmes. Un guide du recrutement a été édité et diffusé à toutes les directions. Il indique clairement les critères de sélection prohibés parmi lesquels le sexe ou l'éventuel état de grossesse. Durant les jurys, seules les questions à caractère professionnel sont posées. Elles visent uniquement à évaluer l'adéquation entre les compétences du candidat et les missions du poste ou sa capacité

à évoluer vers d'autres fonctions au sein de la collectivité. Cette méthodologie rigoureuse permet ainsi d'éviter les discriminations.

Un chiffre : en 2016, sur 170 recrutements externes, dans les trois entités, Ville, CCAS et Grand Besançon, la répartition par sexe a été strictement paritaire : 89 femmes et 89 hommes.

La formation professionnelle est très fortement favorisée, elle profite d'ailleurs nettement plus aux femmes qu'aux hommes, ce qui leur donne des atouts à la fois pour leur mobilité professionnelle et pour l'évolution de leur carrière.

Quand les contraintes de service ne s'y opposent pas, l'organisation du travail privilégie la souplesse horaire et favorise la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. L'horaire variable est en vigueur dans les emplois administratifs, les demandes de temps partiel sont quasiment toujours acceptées. Le télétravail va très prochainement être expérimenté.

La rémunération est, bien sûr, définie en fonction des critères statutaires pour ce qui concerne le traitement indiciaire et en fonction des critères strictement liés aux responsabilités exercées pour ce qui concerne le régime indemnitaire. Elle est donc totalement indépendante du sexe dans nos collectivités. Il faut reconnaître que le plus grand nombre des emplois à temps incomplet est encore occupé par des femmes. Mais là encore nous avons agi pour infléchir la situation. Un service de l'entretien ménager a été créé, ce qui a permis de déprécariser huit postes en les faisant passer d'un temps incomplet à un temps complet.

Lundi matin, le Maire, Président du CCAS et la Première Adjointe vice-présidente du CCAS ont signé un protocole d'accord avec les organisations syndicales pour déprécariser environ 13 aides à domicile.

Les comportements sexistes sont, bien entendu, proscrits dans les rapports professionnels. Un dispositif d'écoute et d'accompagnement s'appuyant non seulement sur l'encadrement mais aussi sur la médecine professionnelle, la psychologue du travail, sans omettre le rôle d'alerte des syndicats permet aux agents victimes des manquements à ces principes de les faire connaître. Ces situations sont heureusement très rares mais la réaction est systématique, une procédure disciplinaire est engagée à l'encontre des agents fautifs.

Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais porter à la connaissance.

Mme Ilva SUGNY : Si je vous dis «égalité», tout le monde s'accorde sur ce principe. Mais alors pourquoi est-il si difficile à mettre en place ? Notre collectivité progresse avec des mesures concrètes. Ce sera long mais il faut continuer. Nous sommes le 9 mars, lendemain du 8 mars, journée internationale du droit des femmes. Cette année, le 9 mars dure une semaine, avec des manifestations tous les jours.

Donner plus de visibilité aux femmes dans notre société, tel est l'objectif de la deuxième édition du Carrefour des femmes bénévoles demain matin vendredi 9 h 30 - 12 heures au petit Kursaal.

Rendre hommage à ces femmes anonymes, à ces chevilles ouvrières qui font vivre les associations sans contrepartie ; nous avançons lentement mais sûrement sur le chemin de l'égalité. Merci.

M. LE MAIRE : Merci à la qualité de votre travail à vous deux -Carine et Ilva- et tous ces efforts qui étaient nécessaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. Nous progressons même s'il y a encore du travail et du chemin à parcourir. Merci à vous deux.

Maintenant, je regarde parce que c'est très compliqué, on ne votait pas les Orientations Budgétaires. Maintenant la Préfecture me dit que pour être parfaitement clair, le vote de l'Assemblée porte sur les questions de forme, c'est-à-dire que le Conseil doit prendre acte par un vote, on ne vous demande pas si vous vous êtes d'accord ou pas avec le contenu mais vous devez voter pour dire que ce débat, il s'est tenu -la tenue de ce débat des Orientations Budgétaires- ; de l'existence d'un rapport détaillé et des rapports annexes que nous venons de présenter, concernant les effectifs et la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous demande de dire que cela a été fait. Je pense qu'on peut être tous d'accord.

Il faut lever la main quand même. Il ne peut pas y avoir des abstentions qui diraient qu'on n'a pas fait cette discussion.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois. Des oppositions ? On ne peut pas s'opposer non plus à ça, donc ce débat a eu lieu».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 5

Mise en place d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) - Convention avec le Centre de Gestion du Doubs

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 6

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de postes au sein du Département Eau Assainissement par anticipation du transfert de compétences

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Deux abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 7

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de postes d'animateurs référents à temps non complet

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Deux abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 8

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'assistant de collections à la Maison Victor Hugo

«M. LE MAIRE : Abstentions ? Deux abstentions».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 9

Rapport annuel d'accessibilité 2015

«**M. LE MAIRE** : Je passe la parole pour une intervention courte mais efficace comme il sait le faire à Yannick **POUJET**.

M. Yannick POUJET : Comme chaque année, nous faisons un rapport sur les actions de la Ville et de l'Agglomération concernant l'accessibilité. Ce rapport formalise les avancées du territoire et les principales réalisations qui ont été menées en 2015. Et, bien sûr, il intègre tous les types de handicap.

Vous avez différents paragraphes qui concernent la voirie, le transport, les établissements recevant du public, l'éducation, l'emploi, le sport, la culture et la santé également.

Je vais juste donner quelques chiffres importants de différentes actions qui ont été menées durant l'année 2015.

Concernant la voirie nous avons rénové plus de 3 kilomètres de cheminement piéton ; nous avons mis en place des modules sonores pour les feux aux carrefours et bien sûr, augmenté de 15 places le nombre de places réservées aux personnes en situation de handicap.

Durant l'année 2015, un gros travail a été mené sur l'Agglomération concernant les transports puisque les services transports de l'Agglomération ont testé tous les arrêts de bus de l'Agglomération avec une personne de l'Association des Paralysés de France pour déterminer ceux qui étaient déjà accessibles et ceux qui devaient être prioritairement transformés pour les rendre complètement accessibles.

C'est quand même un gros travail qui a été mené durant toute cette année 2015.

Nous travaillons également avec GINKO sur la sensibilisation des chauffeurs de bus pour une conduite -c'est une revendication qui arrive assez régulièrement de la part des associations- un peu plus souple à des moments pour permettre à ces personnes à mobilité réduite de pouvoir s'installer correctement dans les bus.

Un audit a été lancé cette année donc là je sors du cadre de 2015 concernant le fonctionnement de GINKO Access. Nous sommes en plein travail, nous avons déjà eu deux comités de pilotage qui orientent sur une amélioration possible du service puisque vous savez qu'une des grandes difficultés de ce service c'est son niveau de saturation, nous n'arrivons pas à répondre à toutes les demandes. Nous sommes un peu victimes de notre succès, nous n'arrivons pas à répondre à toutes les demandes des personnes en situation de handicap.

Concernant les établissements recevant du public, une liste a été votée. Nous avons rénové la mission locale, la CCI, le CFA pharmacie, donc tout ça ce sont des actions qui ont été menées sur l'Agglomération, alors quand je dis «nous» avons rénové, ce n'est pas forcément «nous» mais nous regroupons tous les bâtiments qui ont été rendus accessibles sur l'Agglomération.

Nous allons voter d'ailleurs dans un point futur de ce Conseil Municipal la liste des travaux pour l'année 2017 pour rendre cette fois-ci nos établissements recevant du public, accessibles.

Je donne le chiffre, il sera rappelé, nous mettons 600 000 € dans la rénovation de nos établissements.

Quelques chiffres concernant l'éducation : en 2015 nous avons vu l'augmentation de 2 % d'élèves en situation de handicap dans les écoles primaires et maternelles de la Ville, 2 % par rapport à 2014.

À signaler la bonne augmentation du nombre d'étudiants à l'Université en situation de handicap puisque nous passons d'une centaine d'étudiants en 2010 à plus de 250 en 2015. Un travail est mené aussi avec l'Université là-dessus.

Concernant le sport, bien sûr, vous avez un focus qui concerne le Raid Handi'Forts de 2015. Sachez qu'en 2017 nous fêterons les dix ans de cette manifestation, qui se déroulera sur trois jours. On ne va pas tout dévoiler mais à première vue, on va marquer le coup pour ces dix années.

Je vais parler des actions qui sont menées, rapidement, actuellement : nous essayons de monter un travail qui a des sensibilisations qui sont menées dans les lycées par la Mission Handicap. Nous avons en 2015 sensibilisé plus de 700 lycéens. En 2016, presque 2 000 lycéens ont été sensibilisés au handicap.

On essaie de travailler avec les écoles primaires pour essayer de monter un module de sensibilisation aussi avec les écoles primaires. Nous essayons de nous doter d'un nouvel outil pour cette sensibilisation. Ce sera un bus qui nous permettra de nous déplacer plus rapidement, de déplacer le matériel mais aussi de sensibiliser en transformant ce bus en un lieu complètement accessible. Il a été décidé que ce serait une épicerie, un petit commerce qui serait complètement accessible pour montrer les différentes possibilités aux jeunes, aux lycéens mais aussi au monde de l'entreprise puisqu'il y a eu beaucoup de demandes d'entreprises qui ont été faites durant l'année 2016 pour que l'on fasse des actions de sensibilisation aussi.

L'année 2016 s'est finie avec la biennale du handicap et de l'autonomie qui a bien fonctionné. Sachez que cette biennale a été sélectionnée pour un prix, le prix OCIRP, parmi les 10 derniers finalistes sur 200 candidats. Nous aurons la réponse au mois de juin pour savoir si nous sommes lauréats de ce prix.

Un gros travail a été effectué auprès des associations, on a un dialogue permanent lorsque nous sommes en Commission intercommunale d'accessibilité, présidée par Serge

RUTKOWSKI, cette CIA est tellement bien gérée, si je puis me permettre, que la chargée de mission auprès du délégué ministériel à l'accessibilité Mme Julia ZUCKER va venir participer à une de nos commissions, sûrement celle de la fin du mois de mars.

Ce dialogue constant et permanent se traduit aussi par le groupe d'experts d'usage. En 2015 nous étions allés visiter le Musée des Beaux-Arts avant qu'il ne soit en travaux pour discuter avec l'architecte de la prise en compte justement de l'accessibilité de ce Musée. À titre d'exemple, cette année nous travaillons toujours avec le groupe d'experts d'usage sur l'accessibilité de la Maison des services. Des réunions ont eu lieu dont la dernière concernait justement l'acquisition de logiciels pour permettre aux personnes en situation de handicap visuel d'avoir accès à un maximum d'informations.

Je tenais ici à remercier tous les services qui sont impliqués dans la réalisation, et du rapport, et des actions de sensibilisation au monde du handicap. C'est quand même un travail excessivement important. Il y a une petite partie qui concerne justement dans le rapport de développement durable l'épanouissement de tous les êtres humains, c'est excessivement important et c'est vraiment des valeurs que nous voulons porter au niveau de la Ville. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Yannick POUJET.

Il n'y a pas de vote c'est juste une information.

Merci aussi pour le travail que tu fais avec Serge RUTKOWSKI et les services Ville et Agglomération».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 10

Evolution de l'offre de service "Petite Enfance" - Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 11

Evolution de la convention de partenariat pour l'accueil d'enfants polyhandicapés de l'ADAPEI du Doubs et du CAMSP de Besançon au sein de l'EAJE de Clairs-Soleils

«M. LE MAIRE : Abstentions ? Oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 12

Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la Prestation de Service Unique (PSU)

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 13

Accueils périscolaires - Adoption du règlement

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser à Michel DAHOUÏ ? Abstentions ? Deux. Pas d'oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 14

Direction Citadelle - Règlement de réservation et de vente pour les groupes

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 15

Service d'Archéologie Préventive - Convention de partenariat scientifique avec l'Association APRAGE (approches pluridisciplinaires de recherches archéologiques du Grand-Est)

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 16

Synthèse du bilan du schéma de développement touristique et proposition de la démarche de mise en œuvre d'un nouveau schéma

« **M. Thierry MORTON** : Pour une activité qui rapporte 120 M€ par an sur le Grand Besançon, on peut rapidement dire que la situation sur 2016 aura été un peu contrastée, moins bonne qu'en 2015 mais pour autant meilleure qu'en 2013 et 2014. Ce sont deux aspects qu'il faut croiser d'abord à un contexte national compliqué sur les attentats, sur un problème de météo qui n'a pas été favorable sur le printemps et en revanche une stabilité et une meilleure qualité des offres présentées sur l'hébergement puisque nous avons une augmentation des propositions d'hébergement qualitative et également un rallongement j'allais dire des séjours. Vous saviez que nous étions sur un objectif de dépasser une journée ou une journée et demie pour un touriste qui vient séjourner dans la région ; on a une tendance à aller vers deux jours et demi en particulier sur les aires d'accueil campings, camping-cars où on note également une bonne amélioration. Finalement un bilan contrasté.

Sur la fréquentation des sites, globalement on est en légère baisse mais c'est une baisse qui est modérée par rapport à ce qui se passe au niveau national sur les grands sites touristiques et culturels.

Tout cela est à porter au crédit d'une bonne communication sur l'ensemble de nos atouts touristiques et de poursuivre le travail engagé dans ce sens-là avec l'Office du tourisme et tous les acteurs du tourisme.

Sur le schéma de développement touristique on arrive à la fin du premier schéma et au lancement du second. Je ne dirais pas qu'on est dans une période de transition mais plutôt une période d'accélération puisque nous allons développer de nouveaux produits et c'est tout l'enjeu et l'objet de cette activité touristique mais aussi économique. Et nous allons allier ces objectifs, enfin relier ces objectifs dans différents domaines qui s'inscriront d'ailleurs eux-mêmes dans le schéma touristique régional. La région et la grande région avec cette nouvelle territorialisation nous ont obligés à redéfinir des axes régionaux de développement touristique. Nous nous inscrivons dans cette logique-là et je rejoins les points 16 et 17 dans cette présentation avec la loi NOTRe et le passage de compétence du tourisme à l'Agglomération pour redéfinir ce schéma territorial qui portera sur cinq axes principaux : impliquer au mieux les acteurs dans les actions ; donner du sens aux offres que nous présentons ; repenser à l'accueil en tenant compte de l'évolution des pratiques touristiques, par exemple avec le numérique, les économies collaboratives ; étoffer et personnaliser les offres ; gagner en notoriété.

Je pense qu'il y a vraiment une réflexion à porter très fort sur une marque de territoire et je dois rappeler d'ailleurs que l'Agglomération s'est dotée d'une réflexion avec à l'appui un chargé de mission qui doit conduire cette réflexion en matière de développement et de rayonnement territorial, encourager une vocation à l'excellence pour monter en compétence et en professionnalisation des acteurs du tourisme en matière d'accueil.

La méthode qui est adoptée est très participative. Elle est un petit peu dans la logique de ce que nous avons mis en place au niveau du commerce, c'est-à-dire de réunir des groupes participatifs et tous ces acteurs seront réunis une première fois le 17 mars -nous avons déjà plus de 100 inscrits- pour réfléchir justement à cette marque de territoire et que chacun, à son niveau et là où il est, puisse proposer des actions innovantes de façon à venir nourrir cette réflexion et ce schéma touristique.

J'en ai terminé.

Vous dire que c'est un enjeu essentiel. Je vous rappelle que ce sont des emplois à la clé, non délocalisables, que ce soit dans des hôtels, que ce soit dans les visites touristiques, que ce soit dans les visites guidées. Partout où il y a du tourisme, il y a de l'activité économique et il y a forcément des retombées pour chacun.

Les touristes ce sont des gens qui fréquentent les commerces. On espère en accueillir bientôt en tout cas beaucoup samedi. Samedi c'est un Samedi Piétons et on espère que nous aurons beaucoup de touristes.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Julien ACARD : Une précision sur une explication de vote : nous sommes déçus de ce bilan, sur le schéma de développement touristique et le bilan 2016 en particulier malgré l'UNESCO, malgré la LGV, malgré la hausse de la capacité d'hébergement et la durée des séjours. Le bilan est contrasté. J'entends qu'on ajoute le mot «modéré» à la baisse, et cetera. Votre communication est peut-être bonne mais nous, ça ne nous convainc pas.

Nous ne sommes pas non plus d'accord sur la proposition de la démarche de mise en œuvre d'un nouveau schéma et notamment sur l'une de vos orientations : quand vous dites qu'il faut gagner en notoriété bien sûr, mais nous sommes tout à fait opposés, par contre, à ce que cela passe par la création d'une marque de territoire qu'on sait coûteuse et totalement inefficace ; je vous rappelle l'Originale Franche-Comté.

Je vous remercie.

M. Pascal BONNET : Le bilan, on ne va pas le faire éternellement, c'est vrai que c'est depuis longtemps compliqué de mettre en place une politique touristique à Besançon. Il y a eu différentes tentatives avec des résultats plus ou moins faciles.

Je pense que c'est un enjeu majeur. Vous avez rappelé les 120 M€ par an ; c'est un enjeu majeur de développement de notre ville et de son territoire à plus forte raison dans le contexte que j'ai évoqué tout à l'heure de la perte du statut de capitale régionale, c'est une dimension économique essentielle qu'il faut développer.

Pour notre part, nous soutiendrons cette démarche de mise en œuvre de schéma.

Je voudrais faire une petite remarque : on a beaucoup mis un moment donné sur la LGV, on a beaucoup mis sur l'UNESCO avec des résultats qui ne sont pas forcément à la hauteur de ce qu'on attendait, c'est sans doute plus complexe qu'on ne l'avait pensé où des choix n'ont pas forcément été opportuns un moment donné sur l'accueil LGV. Ce n'est pas uniquement la

Ville qui est en cause, la Région a joué son rôle aussi. Je me souviens qu'en la matière il y a eu des clubs TGV, c'est plutôt la SNCF qui a été motrice plutôt que la Région qui aurait dû l'être. Je ne vais pas revenir là-dessus éternellement.

Simplement, moi, ma grande surprise reste quand même que dans ce schéma et dans la politique de la ville en la matière on ne parle pas beaucoup de Victor Hugo alors qu'il a été à un moment donné mis en avant, à juste titre, au moment du bicentenaire. On avait dit à l'époque que tous les ans il y aurait une manifestation à l'occasion de l'anniversaire de Victor Hugo ; on sait que la maison Victor Hugo et le nom de Victor Hugo apportent des touristes internationaux. Je regrette qu'on ait un peu oublié Victor Hugo que Besançon n'a pas fêté cette année à l'occasion de ses 215 ans.

M. LE MAIRE : On n'a pas vraiment oublié Victor Hugo puisqu'on vient de créer un poste ce soir d'ailleurs. Ça ne se fait pas comme ça en claquant dans les doigts.

Il y a eu un problème effectivement de personnel. Il y a aussi des problèmes de ressources pour créer ces manifestations. Je crois que la maison Victor Hugo c'est quelque chose qui fonctionne bien. Quand vous dites qu'on doit encore l'utiliser plus, je suis d'accord avec vous là-dessus, c'est un axe très fort.

En parlant de Victor Hugo, je voudrais quand même vous signaler qu'actuellement il y a une reprise dans toute la France d'une comédie musicale qui s'appelle Les Misérables et que l'orchestre qui accompagne dans toute la France la reprise de cette comédie c'est l'orchestre Victor Hugo, c'est-à-dire que c'est notre orchestre qui a été choisi pour cette comédie musicale. Je crois que là aussi cela participe au rayonnement de Besançon, de la Franche-Comté, soyons généreux de la Bourgogne-Franche-Comté puisque c'est une tournée nationale Je crois que samedi dernier c'était à Paris.

Sur Victor Hugo il y a déjà eu beaucoup de choses de faites. Il faut certainement aller plus loin. On est en train de réfléchir à comment on pourrait être présent. Vous savez qu'il y a une candidature de la France pour 2025 concernant l'Exposition Universelle. Nous sommes en train de réfléchir voir si nous ne pouvons pas participer un tout petit peu à cette Exposition sur le thème entre autres peut-être de ce qui pourrait se faire autour de Victor Hugo ou d'autres thèmes qui sont en débat actuellement et c'est le service culturel qui travaille là-dessus me semble-t-il.

Thierry MORTON, tu veux conclure.

M. Thierry MORTON : Quand on parle de marque de territoire c'est surtout une démarche participative, il ne s'agit pas d'aller chercher une Agence de communication qui va créer un projet à la place des acteurs.

J'ai réexpliqué la démarche : quand je dis qu'on l'applique au niveau du tourisme comme on va l'appliquer au niveau du commerce, lorsqu'on crée Les Samedis Piétons on n'est pas allé chercher une agence pour nous créer Les Samedis Piétons. Nous avons réfléchi avec des acteurs. On s'est dit c'est ça qu'il faut faire. Je crois que vous faites une confusion dans l'interprétation du terme mais ce n'est pas grave.

Sur le reste, j'ai réexpliqué les grands principes de ce schéma. Je ne suis pas rentré dans les détails et je voudrais rassurer Pascal BONNET, bien évidemment que seront renforcés les parcours, les visites et la notoriété des personnages célèbres de Besançon, c'est bien prévu dans les visites guidées spécifiques. On a un programme qui sera détaillé là-dessus et puis sur l'UNESCO bien évidemment, également, nous renforcerons des actions et la visibilité des fortifications de Vauban et la Citadelle.

Je ne suis pas rentré dans le détail, vu que l'on m'avait demandé de faire vite, j'ai fait vite et je suis allé à l'essentiel mais ne vous inquiétez pas tous ces aspects-là seront bien évidemment traités.

M. LE MAIRE : Moi, ça vaut ce que ça vaut, ce n'est pas scientifique ce que je vais dire, j'en parle souvent, comme toi d'ailleurs Thierry ou d'autres, avec des commerçants, des hôteliers ou des restaurateurs ou des bars qui me disent «on voit de plus en plus de monde.» C'est peut-être subjectif. C'est ce que j'entends : «il y a beaucoup de touristes à Besançon» me disait encore l'autre jour un commerçant de cette ville.

Donc, je crois que petit à petit tout ça s'installe. Mais il faut toujours pousser à l'excellence et on peut certainement aller encore plus loin par rapport à ça.

Sur ce rapport-là, est-ce qu'il y a des oppositions ? Deux. Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 17

Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon - Convention d'objectifs et de moyens 2017 avec la Ville de Besançon

«M. LE MAIRE : Oppositions ? 2. Abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 18

Piscine de Chalezeule - Réhabilitation et modernisation de l'équipement - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : On va demander des subventions.

M. Abdel GHEZALI : Oui, assez rapidement, c'est quand même un dossier important à hauteur de 4,3 M€.

Vous connaissez tous ici la piscine de Chalezeule qui date de 1960, qui n'a jamais connu de grosses réhabilitations. Donc ce projet de délibération va dans ce sens pour réhabiliter et moderniser l'équipement.

Cette piscine est ouverte dix semaines dans l'année autour d'un cadre, malgré l'outil en tant que tel vieillissant, assez agréable, assez magnifique. Concernant le cadre en lui-même, on est sur une piscine qui accueille quand on est dans des conditions avec une météo favorable en moyenne 50 000 entrées par an et quand la météo est moins favorable c'est 15 000 entrées.

On a un coût d'entrée très réduit : 2 € pour les enfants et 2,80 € pour les adultes. Au regard du projet on poursuit trois objectifs : la mise aux normes de l'installation où l'hydraulicité des bassins sera visée afin de répondre aux exigences en matière de sécurité des baigneurs et de la qualité sanitaire de l'eau ; l'optimisation de la dépense énergétique de la piscine et la modernisation de l'offre aux usagers au niveau de l'accueil ou des services aquatiques proposés. Ce projet s'évertuera à renforcer le caractère ludique et familial de l'équipement qui bénéficie d'un environnement très favorable.

Cette piscine, vous le savez, est située en zone rouge du PPRi donc sa réhabilitation ne peut s'envisager avec de nouvelles constructions ; il est ainsi nécessaire de réduire le volume d'eau à traiter. On vous propose de supprimer le bassin de 25 mètres qui est le moins utilisé de tous car moins ludique ; on propose aussi de supprimer la pataugeoire qui ne répond plus aux attentes des familles ; les familles attendent un outil un peu plus ludique. Par contre, on vous propose de reconstruire et d'agrandir le bassin enfant qui est sur-fréquenté avec la mise en place d'une plaine de jeux d'eau et la mise en place d'un pentaglisse. Voilà pour ce qui est des aménagements.

On conservera le plongoir et évidemment de l'autre côté pour les adolescents on mettra le pentaglisse du côté des adolescents, du côté des aires de jeux derrière la piscine.

Huit douches supplémentaires seront installées ; un nouveau système de filtration sera installé et on remplacera la chaudière électrique par une nouvelle pompe à chaleur eau-eau.

Concernant les travaux : ils sont prévus entre juin 2018 et mai 2019 donc la piscine connaîtra un été de non-ouverture en 2018. Donc, la piscine Mallarmé resterait, elle, ouverte pour combler cette fermeture de Chalezeule.

Le coût total estimatif est à 4,3 M€ et il convient d'engager une procédure de marché public pour le recrutement d'un Maître d'œuvre.

M. LE MAIRE : Merci, c'est un beau projet qui vient de loin, n'est-ce pas Patrick, c'est un projet qui avance.

Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 19

Maison de services au public (MDSAP) quartier de Planoise - Présentation du projet de convention-cadre

« **Mme Danielle DARD** : Je vais essayer d'être concise.

C'est un projet que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises. J'en rappelle les grands titres : un engagement fort du Maire, la labellisation Mairie annexe est devenue au fil du temps maintenant une Maison des services au public.

Pourquoi sur Planoise ? Pour répondre à cette question-là : des locaux inoccupés au rez-de-chaussée et au sous-sol du CCAS, des services publics nombreux disséminés dans le quartier et qui souhaitaient se relocaliser ; des services de la Ville comme le point public et la gestion urbaine sociale et de proximité qui avaient besoin de locaux plus confortables ; une meilleure visibilité et une plus grande réactivité tout en sachant que le point public est déjà très réactif.

Ce que proposera cette Maison des services au public : un accueil complet, on appelle ça un accueil inconditionnel de premier niveau, quand on frappe à la porte, quand on l'ouvre, on a une réponse à sa question ; un véritable partenariat institutionnel et opérationnel pour assurer un meilleur accueil. Je dois signaler à ce propos que la CPAM et la CAF mettent à disposition de cet accueil deux personnes pour très peu de temps mais c'est un cas exceptionnel ; un environnement informatique favorable : l'objectif à travers un projet e-inclusion est de lutter contre la fracture numérique. Vous êtes censés savoir que les documents seront de plus en plus dématérialisés donc il faut permettre à nos concitoyens d'accéder soit aux bornes numériques soit de s'autonomiser ou tout le moins d'être accompagné dans ses démarches.

Et puis un point important et qui va être parlé tout à l'heure, par cette Maison des services au public nous pensons pouvoir pérenniser le bureau de poste qui est en face et qui était à un moment donné lui aussi mis en balance. L'afflux de population permet de dire que ce bureau de poste devrait être pérennisé.

Il est à signaler qu'il est assez rare de voir une Maison des services au public en milieu urbain et en plus dans un quartier prioritaire de la Ville.

Tout ceci concourt au fait que nous demandons sa labellisation comme nous y a engagés Mme GEOFFROY, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports lorsqu'elle est venue et M. le Préfet.

M. le Maire ayant validé les horaires d'ouverture et d'intervention des services Ville, CCAS, CPAM, CAF, points publics, bus et j'en oublie et les attributions de locaux, nous pouvons déposer cette demande de labellisation officielle. Pour ce faire, le dossier prévoit la signature d'une convention-cadre avec tous nos partenaires.

Un point aujourd'hui : les travaux qui sont destinés au centre de santé de la CPAM sont terminés. La CPAM qui était au rez-de-chaussée bas va pouvoir monter très prochainement au rez-de-chaussée haut, ce qui va nous permettre d'entamer les gros travaux des deux étages - rez-de-chaussée bas et sous-sol.

Ouverture prévue janvier 2018. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup chère Danielle.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 20

Maison de quartier de Planoise - Renouvellement de l'agrément «Centre social» - Signature des conventions «Coordination et animation globale» et «Prestation animation collective famille» avec la CAF du Doubs

«**M. LE MAIRE** : Je voudrais vous signaler la présence de Mme FILAQUIER qui prend la succession de M. Éric COMMEAU à la Direction Vie des Quartiers ; soyez la bienvenue, Madame.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Pour revenir sur les questions de Michel OMOURI qui serait dans le sujet puisque là on parle de la Maison de quartier de Planoise, de la vie des quartiers et de la jeunesse, je voudrais juste rappeler le très gros travail qui a été fait par la Maison de quartier, notamment sur le bilan du centre social de 2013 à 2016 avec les 99 partenaires qui y ont participé ; avec les 10 000 passages sur la Maison de quartier qui participe vraiment à la cohésion sociale puisque sur le secteur de Planoise c'est plus de 60 % qui sont sur le QF 2. Je vous rappelle quand même, c'est vraiment les personnes qui en ont le plus besoin. Le travail qui a été fait par le précédent adjoint, Abdel GHEZALI, bien entendu que j'associe et puis sur le projet social que nous mettons en place sur la citoyenneté, la cohésion sociale et, bien entendu, l'éducation. Ce projet qui va conduire de 2017 à 2020 va être présenté à la CAF par le Maire et merci à l'unanimité vraiment de la Commission, y compris de l'Opposition, pour le travail effectué sur le bilan et sur le projet du centre social qui va être validé, j'imagine.

M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 21

Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange "A Tire d'Aile" (ATA) - Bilans 2016 et perspectives 2017 - Versement d'une subvention au CRIJ

«**M. LE MAIRE** : Oppositions ? Abstentions ? Deux».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 22

Projet pédagogique du Lycée Victor Hugo - "La déshumanisation dans l'univers concentrationnaire nazi"

«**M. Philippe MOUGIN** : J'aurais une précision à vous demander en ce qui concerne le troisième paragraphe du n° 1 : globalement ce projet entend donner aux élèves des clés de compréhension de l'histoire du XX^{ème} siècle mais également des événements contemporains par une analyse des processus d'ostracisation et de stigmatisation des minorités qui leur permettra de mieux comprendre le processus à l'œuvre aujourd'hui en Europe vis-à-vis de certaines minorités. Je voudrais savoir en quoi ça consiste précisément ?

M. LE MAIRE : C'est le projet du lycée Victor Hugo. Vous ne vous sentez pas concerné par ça, de toute façon ?

M. Philippe MOUGIN : Non, je vous demande juste quelles minorités ?

M. LE MAIRE : C'est un projet pédagogique. Je trouve que c'est très très bien que ce projet ait lieu et c'est un projet qui est mis en place sous le contrôle de l'Éducation Nationale qui apporte toutes les garanties. Le projet dans le détail, je ne le connais pas. À partir du moment où c'est l'Éducation Nationale, qui le propose ! L'idée c'est de dire tout comme au Musée de la résistance ou de la déportation à la Citadelle, c'est comprendre, effectivement, comment sont montées un certain nombre de tensions en partant de situations à la Citadelle des années 20, ou 30, comment on est arrivé à la mise en place du fascisme. Ça ne veut rien dire d'autre de plus que ça.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main ? Qui s'abstiennent ? Tout le monde est d'accord».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 23

Renouvellement de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain - Choix du mode de gestion

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Thibaut BIZE : Pour notre part, on regrette que ça ne soit pas la gestion publique qui nous soit proposée ce soir, pourtant la gestion publique à Besançon on sait que ça marche, l'Eau et l'Assainissement en sont la preuve ou encore ce que disait tout à l'heure Claudine à propos de la restauration scolaire. C'est dommage parce qu'on pense que ce réseau de chaleur dont la compétence, si on a bien compris, devrait être assez prochainement transférée à l'Agglomération, aurait pu être un point de départ pour construire un grand service public comprenant le réseau de chaleur, la chaufferie, et cetera pouvant répondre aux besoins de nos concitoyens sur les questions énergétiques. D'autant plus dans un contexte où au final, sur notre territoire on s'est aperçu à travers différentes actions que ce sont des intérêts privés qui ont investi y compris des fois des Fonds de pension américains dans les éoliennes, qui ont été rachetés d'ailleurs par les Chinois.

Nous, ce que l'on proposait, c'est que ce soit la force publique qui intervienne pour pouvoir répondre aux besoins des concitoyens plutôt que laisser les intérêts privés gérer ça dont la priorité n'est pas forcément la réponse aux besoins de nos administrés.

M. LE MAIRE : On est toujours très pragmatique. Ici nous sommes très fiers de notre gestion des cantines, des déchets, de notre Eau, de notre Assainissement. Par contre, sur un certain nombre de domaines, par exemple, le transport public, on a considéré que c'était au niveau de l'Agglomération, que nous n'avons pas forcément les compétences, que c'était une DSP qui est en cours d'analyse.

Concernant les réseaux de chauffage urbains, je donnerai la parole à Anne VIGNOT, elle pourra en dire un mot. D'abord, c'est quelque chose de court pour permettre éventuellement d'étudier d'autres solutions mais je me suis quand même renseigné, en France, il n'y a quasiment aucune ville, si ce n'est peut-être Mulhouse, je crois, où il y a une DSP en régie. Ça peut changer mais il n'y a pas de dogmatisme, il faut regarder effectivement ce qui est le plus efficace et le plus performant.

Effectivement, nous, on est pour la gestion publique mais pas forcément partout. Quelquefois, à partir du moment où il y a peut-être plus de garanties... Vous savez, il y a quand même un problème de mutualisation sur tous ces gros systèmes, quand vous avez besoin de pièces importantes, il n'y a pas besoin d'en avoir un par équipement, il peut y en avoir un sur l'ensemble d'une Région, il y a des besoins en techniciens. Anne va vous expliquer cela en quelques mots. Le débat entre nous a déjà eu lieu vous le savez très bien mais on va vous redonner quelques réponses publiquement. Effectivement, c'est un choix, le pragmatisme.

On est cité dans beaucoup d'endroits en France comme étant une ville exemplaire en matière de régie mais ça ne veut pas dire qu'on fait tout en régie, même les piscines. Beaucoup de villes ou d'agglomérations, les piscines c'est une gestion privée, nous, on le fait nous-mêmes.

En fait ce qui nous intéresse c'est quel est le meilleur service au meilleur prix, c'est tout.

Mme Anne VIGNOT : Juste pour apporter un éclairage. Vous avez bien vu que c'était une DSP qui était raccourcie qui était proposée parce que justement nous sommes en réflexion et nous sommes sur une analyse très fine de ce qui se passe sur l'ensemble des territoires parce que, effectivement, on peut réfléchir aux enjeux de transition énergétique qui se réfléchissent dans toutes les agglomérations en particulier les Métropoles et nous nous sommes rapprochés de Mulhouse pour voir comment les choses se faisaient. Je dois dire que je vous propose d'aller voir Mulhouse parce que vous verrez qu'ils rencontrent énormément de difficultés. Si vous voulez, je vous invite à venir avec moi les rencontrer. Je vous invite tous à venir faire une visite du réseau de chaleur et de la gestion pour voir les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Comme vient de le dire M. le Maire, nous sommes extrêmement pragmatiques. En tout cas, nous ne sommes pas interdits... Vous voyez que nous ne sommes pas allés sur une DSP renouvelée à 12 ans, nous nous sommes donnés le temps de continuer à y travailler dans le contexte économique actuel et nous ne nous interdisons n'y d'aller penser une régie future sachant que vous êtes bien d'accord...

M. LE MAIRE : On ne s'interdit rien.

Mme Anne VIGNOT : On ne s'interdit rien, sachant qu'on est bien d'accord que si toutefois le territoire allait sur une Communauté urbaine, automatiquement le réseau de chaleur doit monter au niveau de l'Agglomération et dans ce cas-là ça doit devenir un projet d'Agglomération qui change donc son périmètre et doit être réfléchi dans le cadre de ce périmètre, c'est pour ça que nous avons fait ce choix que nous vous proposons ce soir, ce choix d'une DSP à 6 ans.

M. LE MAIRE : Ce qui permet largement le temps de voir tout cela et d'aller ensemble à Mulhouse.

Oppositions ? Cinq. Abstentions ? Deux. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 24

Sollicitation des aides de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et pour l'animation-coordination

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 25

Participation à une opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le bassin versant de la Loue

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 26

Rapport sur la situation en matière de développement durable

«**Mme Anne VIGNOT** : Comme les autres années, en général, quand on parle de développement durable, il y a des gens qui discutent de toute sorte d'autres choses donc j'espère Monsieur GROSERRIN que vous serez extrêmement attentif à la question du rapport de développement durable.

Vous savez que ce rapport de développement durable est une étape extrêmement importante puisqu'il est réglementaire et qu'il amène aux débats.

Donc, en fait, vous avez dans ce rapport-là, l'expression de la société qui s'interroge sur cinq grandes orientations. Je vois bien que vous n'êtes vraiment pas attentifs sur ce dossier-là.

M. LE MAIRE : Si on veut être attentifs, je vais te dire, il faut surtout être assez concise dans les explications.

Mme Anne VIGNOT : Ce n'est pas comme ça qu'on commence une discussion.

M. LE MAIRE : On ne va pas jouer à la maîtresse d'école.

Mme Anne VIGNOT : Je ne suis pas maîtresse d'école.

M. LE MAIRE : Je demande simplement que ce rapport qui est un rapport important, on l'écoute en te demandant de faire les choses de façon claire comme tu sais le faire et rapide aussi. On peut être rapide et complet.

Mme Anne VIGNOT : Merci Monsieur le Maire.

Je rappelle les cinq grandes orientations parce qu'elles sont fondamentales. Il est évident qu'on regarde si nos politiques répondent à la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère, si elles correspondent à la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Or, ces orientations-là, normalement elles trouvent d'ailleurs leur expression dans les Orientations Budgétaires dont nous venons de discuter.

Je ne vais pas aller dans le détail du dossier que nous vous avons présenté aujourd'hui puisque nous avons fait l'effort depuis maintenant l'année dernière de traduire les rapports qui sont faits par l'ensemble des services par des grands chiffres clé, qui sont illustratifs de l'action qui est menée. Je répondrai à toutes les questions si vous en avez.

Je tiens à souligner simplement que cette année 2016 nous avons trois actes qui sont assez symboliques : le premier acte que j'ai mis en premier, c'est celui qui a consisté pour la part sociale à mettre en place à la Ville de Besançon et je souligne le travail qui a été fait par la Ville et le CCAS pour lutter contre le non-recours aux soins et qui a mis en place une mutuelle et a facilité l'accès à une mutuelle solidaire pour que le plus grand nombre puisse être couvert.

Il y a un deuxième pilier qui définit le développement durable, c'est bien sûr la part de l'économie. Il faut souligner qu'un réseau de commerçants, d'éco-commerçants qui existe maintenant depuis 2006 a aujourd'hui cette année 2016 trouvé une dimension de plus en plus importante puisque de grandes enseignes nous ont rejoints dans cette démarche. On voit aujourd'hui que le commerce voit dans la démarche développement durable une réponse à l'attente que le public, que les clients attendent d'un commerce. Et donc, la Ville de Besançon est aujourd'hui exemplaire et Fribourg-en-Brisgau est venue visiter les commerçants pour s'inspirer de ce genre de démarche, alors que c'est une ville qui est largement engagée dans ce développement durable.

Un troisième point évidemment que je vais mettre en avant, c'est celui du travail qui est fait en matière d'environnement, c'est celui qui vient assez naturellement quand on parle de développement durable et donc c'est celui qui consiste à montrer que la Ville de Besançon obtient régulièrement des labels. Bien sûr, je ne reviens pas sur le *Gold* qui a été obtenu sur la question de l'énergie mais aussi que l'on a obtenu ce qu'on appelle les 4 libellules sur la question de la qualité de la biodiversité sur la Ville de Besançon.

C'est très très court. Je voulais mettre en avant trois éléments symboliques de ce qui s'est passé en 2016. Je suis ouverte à toutes les questions qui pourraient se poser au vu des chiffres qui sont dans ce rapport d'activité.

Je tiens, en tout cas, à remercier l'ensemble des services qui font ce travail de synthèse et qui réfléchissent à mettre en avant le travail pour que notre ville soit une ville développement durable et que non seulement ce soient nos actions en tant que ville mais bien un territoire qui va sur une trajectoire de développement durable.

Je remercie bien sûr la mission développement durable.

M. LE MAIRE : Merci. Effectivement, on peut féliciter les services pour la qualité du document qui est très clair, très compréhensif, il y a un gros travail de présentation et de pédagogie.

Est-ce qu'il y a des questions à poser ?

M. Pascal BONNET : Pour être extrêmement consensuel, on l'a évoqué rapidement en Commission puisque nous avons eu le document assez tardivement mais c'est un dossier que nous abordons tous les ans et qui est historiquement bien engagé dans la ville.

Je voudrais saluer l'engagement de la ville à travers les élus comme les services sur cette politique en particulier la qualité de longue date de la politique d'énergie et de biodiversité.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

M. Julien ACARD : Madame VIGNOT je voulais savoir si quelque chose avait changé depuis le début de l'année avec notre politique en faveur de la biodiversité, est-ce que nous avons toujours les mêmes cinq engagements ?

Mme Anne VIGNOT : Les cinq engagements en matière de développement durable, pas de biodiversité ? Les cinq qui sont sur la couverture ?

M. Julien ACARD : Est-ce que ce sont toujours les mêmes ?

Mme Anne VIGNOT : De toute façon, c'est très simple, c'est réglementaire, c'est la loi qui nous impose de regarder nos politiques à travers ces cinq politiques. C'est bien ce qui est demandé aux services, de s'assurer que dans les actions qui sont menées, ils sont bien dans ces orientations-là.

M. LE MAIRE : Vous allez peut-être nous parler de la protection des animaux ? J'imaginai bien que votre question n'était pas totalement un hasard.

M. Julien ACARD : Je voulais savoir en quoi la mise à mort d'un animal -et je pense au ragondin de Micaud, Bouloute- participe à la préservation de la biodiversité ?

Mme Anne VIGNOT : C'est très facile à répondre.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il ne faut pas tomber dans la caricature. Dans la presse locale peut-être dans *l'Est Républicain*, il y a un très beau reportage sur ce qui se passe en France. Le ragondin c'est une espèce qui est nuisible. J'ai entendu que c'est les services de la ville. Ils n'ont pas pris une carabine pour tuer le ragondin. C'est un lieutenant de louveterie, les services de l'Etat, qui a fait les choses. Pourquoi ? On sait que dans la France entière cet animal est porteur de maladie, il est aussi destructeur de berges, c'est un animal nuisible.

Je veux bien que l'on dise tout et n'importe quoi là-dessus. Je trouve que cet animal était certainement sympathique mais si un jour il avait mordu un enfant ou transmis une maladie, on allait être ennuyés.

Il y a des règles, on les applique. Cet animal est nuisible, il fallait effectivement faire ce qui a été fait. Brigitte Bardot nous dit que nous avons assassiné le ragondin. Il faut garder un peu de mesure par rapport à tout cela. Il y a eu beaucoup d'émotion, c'est bien ; on ne va pas en faire plus que ça. À partir du moment où c'est un animal nuisible, on aurait peut-être pu le piéger autrement, peut-être d'une autre façon que durant la journée, peut-être mais enfin, voilà.

M. Philippe MOUGIN : J'avais une question à poser sur le dernier volet «dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables». J'ai juste une question, il n'y a rien d'autre derrière, est-il réel qu'il n'y a que 30 % de viande de production française dans les collectivités à Besançon ? C'est juste une question.

M. LE MAIRE : Claudine CAULET qui s'occupe de ça au niveau de nos cantines va vous répondre.

Mme Claudine CAULET : Toute la viande bovine est locale ; toute la viande de porc c'est du porc bio comtois sous le cahier des charges ; le poulet on essaie mais il n'y a pas les producteurs ; le pain est bio local ; farine bio locale fabriquée à Saint-Vit ; tous les yaourts viennent de l'ENIL de Mamirolle avec du lait sous AOP Comté, voire AOP Comté + bio ; tous les fromages ; il n'y a plus d'œufs de poule en cage ; je peux faire toute la liste des courses ; sur les légumes, on travaille à la création d'une filière locale qui nécessitera probablement un outil qui s'appelle une légumerie mais on est en bonne voie.

M. LE MAIRE : On est au-delà de 30 %.

Mme Claudine CAULET : Si on compte tout, des fois l'ENIL nous vend des choses et on ne compte pas en étant local, on doit être à 30 ou 40 % de local dont 12 % de bio.

M. LE MAIRE : Ce qui est déjà bien.

Monsieur ACARD, vous vouliez continuer.

M. Julien ACARD : Je suis un peu stupéfait, je reviens sur cette histoire de Bouloute, qu'il soit nuisible admettons mais qu'on le déplace. On n'a pas besoin de l'abattre...je souhaite...

M. LE MAIRE : Attendez.

M. Julien ACARD : Vous ne pouvez pas dire d'un côté Besançon «capitale de la biodiversité» et en faire «des caisses» en réclamant une agence nationale si vous assassinez des animaux dans un parc en pleine journée. Je suis désolé. J'aurais bien aimé savoir ce que pense Mme VIGNOT en tant qu'Adjointe.

M. LE MAIRE : Je voudrais qu'on reste sérieux. Il y a un animal qui est un animal nuisible qui est porteur, vecteur de maladie qui peut détruire des berges, qui peut faire des difficultés. Des fois, on protège les arbres et quelquefois on coupe des arbres quand ils deviennent dangereux. Si cet animal, qui était connu, ait un jour attaqué un enfant ou blessé un enfant en étant porteur de maladie on aurait dit «Que fait le Maire ? Tout le monde savait qu'il était là !».

On a fait ça, je tiens à le dire, il y a eu beaucoup d'émotion ; c'est vrai c'est mignon ces petites bêtes-là mais quand même cela étant...s'il vous plaît, cela a été fait parfaitement dans les règles avec un lieutenant de l'ovétoire, arrêtons avec ça.

Il faut que ce soit fait dans certaines conditions.

M. Cyril DEVESA : L'image qui est faite du ragondin Bouloute et de la relation qu'il avait avec la personne en question est touchante évidemment. Au-delà de ça, nous sommes passés avec la leptospirose d'une maladie qui est une maladie appelée des égoutiers à une maladie des loisirs aquatiques. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, en bord de Doubs, avec les promeneurs, les pêcheurs, les kayakistes, on est sur une mise en danger de personnes qui, simplement avec l'urine des ragondins sur les aires de jeux, notamment de Micaud, peuvent

exposer les enfants et les animaux de compagnie des gens qui se baladent. Un moment donné il faut faire un choix sanitaire. Ce n'est pas faux, excusez-moi, c'est technique ! Un moment donné on fait le choix d'abattre des ragondins sur tout le Doubs de Chalezeule à Saint-Vit, et il y en a plusieurs dizaines, on n'a pas assassiné Bouloute en question, on a abattu plusieurs ragondins pour des questions sanitaires. Plus de 50 % de ces ragondins sont porteurs de la leptospirose donc on expose la population à ce danger-là, et on est obligé de les abattre parce qu'on ne peut pas les piéger pour protéger les castors et on ne peut pas les empoisonner parce que le ragondin est considéré aussi comme gibier, donc potentiellement consommable. C'est comme ça donc on est obligé de faire appel au capitaine de louveterie pour les abattre.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous savez, Monsieur ACARD, ce que c'est que la leptospirose ? C'est une maladie, il y a des médecins ici, c'est une maladie très insidieuse qu'on a souvent beaucoup de difficultés à détecter, ça n'apparaît pas en première analyse d'après ce que l'on me dit, c'est une maladie qui peut entraîner la mort par insuffisance rénale. Quand on sait que 50 % des ragondins sont porteurs du germe de la leptospirose, c'est quand même incroyable qu'on en fasse «tout un plat» par rapport à ça.

Quand on le déplace, on ne déplace pas la maladie. Ecoutez, si on allait le mettre dans votre jardin !

Stop, là maintenant on n'est plus sérieux. Je préfère que ce ragondin ne soit plus de ce monde plutôt que d'aller transmettre une maladie, la leptospirose à un gamin qui ira jouer là-bas. C'est un choix, j'assume ce choix. Ça c'est mal passé on aurait pu le faire le matin à l'aube mais là on aurait dit qu'on s'était caché.

Je vous repasse la parole mais j'aimerais qu'on n'en fasse pas tout un débat. Nous sommes en matière d'Orientations Budgétaires c'est autrement plus important que ça.

Vous voulez protéger les ragondins, protégez-les et faites-en un élevage chez vous en espérant qu'ils ne vous mordent pas.

M. Pascal BONNET : J'ai dit tout à l'heure que je saluais la politique biodiversité de la ville, je le confirme, je salue la politique biodiversité de la ville. On peut mettre un peu de maturité dans ce débat, vous allez dire sans doute c'est UMPS et cetera parce que vos arguments on les connaît, apparemment vous connaissez mieux les contraintes sanitaires que les élus et les services dans ces rôles. J'ai le souvenir que M. MOUGIN s'est inquiété du danger de la maladie de Lyme.

M. LE MAIRE : Et avec raison.

M. Pascal BONNET : On est dans le même registre, on voit disparaître des tiques, c'est très triste, c'est sans doute malheureux que ce ragondin apprivoisé soit mort et cetera, on régule les populations à Chailluz, on tue des animaux aussi, ça fait partie de la réalité. Il y a des quantités de moustiques qui sont massacrés pour protéger du paludisme. On est aussi dans un registre de respect de la biodiversité et je vous rappelle quand même qu'il s'agit d'animaux qui ne sont pas d'origine française.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il faut qu'on lève la séance cinq minutes ?

Il y a un débat. Moi, je vais totalement dans le sens de ce que dit Monsieur BONNET ; restons sérieux. Quand vous aurez expliqué à vos électeurs que vous ne souhaitez pas que l'on abatte un animal qui est porteur d'une maladie mortelle par insuffisance rénale comme disait Patrick, entre autres pour des enfants, vous allez quelque part un peu vous ridiculiser.

Vous n'avez plus la parole, vous l'avez eu deux fois. Je dis simplement que ce n'est pas sérieux. Et vous avez raison, popularisez ça. Vous préférez que l'on conserve en vie des ragondins porteurs de maladie mortelle pour l'homme, si c'est ce que vous avez dit. Monsieur ACARD vous n'avez plus la parole, c'est Monsieur OMOURI qui a la parole.

M. Michel OMOURI : On va reprendre de la hauteur.

M. LE MAIRE : On vous fait confiance pour ça.

M. Michel OMOURI : J'avais à plusieurs reprises souligné sur les clauses sociales d'insertion, j'avais indiqué qu'on n'en faisait pas assez, je le disais depuis 2 ou 3 ans. Je salue aujourd'hui le rapport qui indique qu'on augmente aujourd'hui les heures d'insertion donc je tiens à le souligner. Quand on n'est pas d'accord on le dit et quand on voit que c'est quelque chose de positif il faut aussi savoir le dire. Je remercie les services d'avoir, je dirais, écouté l'Opposition, ce serait un peu démagogique mais d'au moins de voir que des gens vont pouvoir encore augmenter le nombre d'heures pour les personnes en précarité surtout avec la formation professionnelle et je tiens à le souligner.

M. Cyril DEVESA : Merci. Avant tout, je voulais intervenir sur le rapport développement durable par rapport à un rapport de l'OMS qui est tombé cette semaine pour dire simplement qu'un environnement dégradé selon l'OMS est à l'origine du décès de plus de 1,7 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde en 2015. Si le risque est le plus élevé et lié à des questions de manque d'hygiène, de problème d'accès à l'eau ou à des combustibles propres, essentiellement dans des revenus faibles ou intermédiaires, j'aimerais rappeler que ces risques sont grandement liés à un rapport nord-sud, à un mode de production et de consommation essentiellement des pays développés depuis des décennies qui exposent aux polluants et de plus en plus aux déchets électriques et électroniques.

Mais je voudrais ajouter que même dans les pays à revenus élevés, les enfants sont aussi menacés ici par la pollution atmosphérique et ses conséquences sur les maladies respiratoires, ici par les pesticides et les perturbateurs endocriniens qui se retrouvent dans la chaîne alimentaire. Donc je tenais à souligner l'importance, même à notre échelle, des actions contenues dans ce rapport développement durable car toute action aussi humble soit-elle visant à améliorer l'environnement contribue à améliorer notre santé.

M. LE MAIRE : Merci.

Anne, la conclusion.

Mme Anne VIGNOT : Il est vrai que je suis très contente finalement, on a eu un débat sur ce dossier.

Ce que je voulais dire, par exemple, la discussion sur le bio. On est d'accord que le pourcentage c'est le pourcentage du budget, ce n'est pas la quantité, ce sont des chiffres et il faut

faire attention parce que des fois les échelles de mesure ne sont pas les mêmes d'un chiffre à l'autre c'est vrai qu'ils demandent une attention un peu particulière.

Sinon, je tiens à souligner quand même que nous appartenons à une Agglomération qui vient d'être labellisée, qui vient de bénéficier d'un PAT, Françoise PRESSE pourra vous le dire.

M. LE MAIRE : Elle le dira à l'Agglomération.

Mme Anne VIGNOT : On peut le dire, on appartient à cette Agglomération qui est du coup engagée dans un vrai programme d'alimentation au niveau du territoire avec une structuration de la filière pour améliorer justement la santé publique par une bonne alimentation.

C'était pour ramener aussi un certain nombre d'éléments qui permettent de voir comme vient de le dire Cyril DEVESA, que ce développement durable c'est comment aller sur un territoire qui soit sain et qui permet de répondre aux attentes actuelles parce qu'on voit bien aujourd'hui que les gens sont de plus en plus attentifs à la question de la santé publique et à la façon dont nos politiques publiques nous permettent d'atteindre ce niveau de qualité.

M. LE MAIRE : Merci.

Là encore on doit prendre acte.

Je joins les deux : prendre acte 1) qu'on en a bien parlé et 2) qu'il y a eu les annexes.

Tout le monde est d'accord là-dessus. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 27

Convention pour l'ouverture au public du Parc de la Maison de la Famille

«**M. LE MAIRE** : C'est un renouvellement de convention. Un beau parc que la Maison de la Famille met à la disposition du quartier.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 28

**Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme
2017 - Cessions - Demandes de subventions**

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? Deux. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 29

Bâtiments municipaux - Tranches annuelles 2017 - Programme de travaux - Demandes de subventions

«M. LE MAIRE : Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 30

Bâtiments municipaux - Programme de travaux d'accessibilité - Demande de subventions

«**Mme Catherine THIEBAUT** : Je voudrais faire une intervention un petit peu générale sur les rapports qui sont présentés en ce moment depuis celui des tranches annuelles.

Le Maire a dit tout à l'heure que pour les Orientations Budgétaires on investissait beaucoup, que la Ville était dynamique, il a rappelé les chiffres. Et je voudrais juste faire un petit résumé de ce qui va être fait au niveau de toutes ces délibérations. Donc je voudrais mettre en avant tous les gros travaux de rénovation et d'entretien que nous engageons ce soir. Tout d'abord les travaux traditionnels avec les tranches annuelles qu'on vient de passer qui concernent tous les domaines de la Ville et les travaux dits de proximité et pour la deuxième année, Yannick POUJET en a parlé tout à l'heure, nous avons en 2017, des travaux d'accessibilité pour 600 000 €. En tout, cela fait près de 4 M€ rien que pour ces trois délibérations-là.

Abdel l'a dit tout à l'heure nous avons la piscine de Chalezeule pour 4,3 M€, l'école Dürer à Planoise que nous rénovons et agrandissons pour 5 M€, l'atelier automobile que nous modernisons pour 5 M€, ce qui va beaucoup améliorer les conditions de travail pour nos mécaniciens magasiniers qui sont près de 30 personnes et qui travaillent vraiment à ce que nos services puissent être réactifs notamment pour la viabilité hivernale ou les bennes à ordures ménagères.

Et même si ce sont des travaux contraints par l'incendie, ceux de l'Hôtel de Ville, puisque nous saisissons cette occasion pour faire des travaux sur les toitures qui de toute façon auraient dû être faits à court terme, soit en tout 3,5 M€.

L'Hôtel de Ville, normalement, on devrait l'ouvrir début d'été 2018 si tout se passe bien. Il faut patienter une bonne année.

Une partie de ces travaux sera prise en charge par les assurances mais nous ne connaissons pas encore ce soir le montant exact.

M. LE MAIRE : Ce que l'on sait c'est que cela coûtera cher.

Mme Catherine THIEBAUT : Oui, on aura 3,5 M€ en tout en 5 tranches que l'on fera au fur et à mesure du temps. On va faire les plus urgentes au niveau des toitures puisqu'elles en ont besoin ; ça coûte beaucoup d'argent de rénover cet Hôtel de Ville.

En tout, sauf erreur de ma part, le total s'élève à près de 21 M€, piscine comprise, c'est pourquoi je tenais à souligner les montants importants de ces engagements.

Nous serons très bien subventionnés pour ces opérations et j'en profite bien sûr, pour remercier tous nos partenaires institutionnels ainsi que les Services financiers de la Ville qui font un travail remarquable pour aller chercher un maximum de subventions.

Une ville dynamique qui investit, c'est ce que je voulais dire ce soir.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Vous êtes d'accord ? Demande de subvention tout le monde doit être d'accord ! Abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 31

Hôtel de Ville - Approbation de l'avant-projet global et de l'enveloppe prévisionnelle pour les travaux de rénovation des locaux sinistrés suite à l'incendie en date du 25 juin 2015 et pour les travaux de restauration

«**M. LE MAIRE** : On vient d'en parler pour les locaux. Pas d'oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 32

Rénovation de l'école Dürer - Validation du programme de travaux et de l'enveloppe prévisionnelle - Approbation de l'avant-projet détaillé - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : C'est quelque chose qui n'était pas prévu à l'origine mais que l'on a réintégré dedans parce qu'il y avait des besoins. C'est important, absolument.

Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 33

Centre Technique Municipal - Restructuration de l'atelier de maintenance automobile - Validation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle

«**M. LE MAIRE** : Ça fait des années qu'on en parle, il fallait faire quelque chose. On va le faire en lien avec l'Agglomération. Pas d'oppositions ? D'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 34

Bail emphytéotique au profit de Passe-Muraille, rue du Barlot - Implantation d'une école de cirque

«**M. LE MAIRE** : C'est un bail emphytéotique pour combien d'années ? Je ne me souviens plus. Minimum 12 ans. Un bail emphytéotique il y a une durée quand même ! C'est 18 ans. Pas d'oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 35

Plan Local d'Urbanisme - Transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

«**M. LE MAIRE** : Je veux simplement dire que je regrette un peu, nous avons fait une réunion spéciale, vu l'importance du sujet. Je dois dire que M. ACARD était là qui représentait le Front National ; M. CROIZIER et Mme PETITJEAN étaient là qui représentaient le Modem. Les autres qui sont toujours très demandeurs de débat n'étaient pas là. On ne va pas refaire ce soir... Il y a eu un Conseil Municipal privé pour ça. Je regrette... bien sûr, vous pouvez intervenir si vous le souhaitez mais on ne va pas refaire un débat ce soir puisqu'il a déjà eu lieu ici et que malheureusement il n'y avait pas grand monde.

Monsieur BONNET je vous passe la parole par rapport à ça.

M. Pascal BONNET : Je ne vais pas relancer un débat. Je ne suis pas venu, en effet, mais j'étais à la commission Agglomération qui en a débattu donc j'avais eu l'occasion d'en entendre parler auparavant. Je crois qu'on avait pas mal de réunions ce jour-là.

M. LE MAIRE : Tous les jours il y a des réunions mais après il y a le problème de priorité.

M. Pascal BONNET : Oui, bien sûr.

Je voudrais dire j'ai évoqué tout à l'heure à l'occasion du débat d'Orientations Budgétaires le souci qu'on peut avoir de voir un certain nombre de communes à travers leurs Conseils Municipaux voter contre le transfert de compétence et leur souci de garder la compétence urbanisme avec une impression de mise sous tutelle même si au sens strict de la loi ce n'est pas une tutelle au sens constitutionnel du terme. Dans ce contexte-là nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, il y a un certain nombre de communes qui votent. Il n'y a pas de volonté de mise sous tutelle, il faut arrêter avec ça. Il y a quelque part, quand même, un petit aspect politique qui ne m'échappe pas.

Après, on peut toujours s'opposer par rapport à ça. J'ai d'ailleurs contacté un certain nombre de maires de communes avec peu d'habitants ou même des nouveaux qui m'ont dit : «Nous, qu'est-ce qu'on est content et on espère même bien que demain il y aura même une Communauté urbaine», une commune de moins de 100 habitants. J'ai dit : «Vous n'avez pas peur qu'on vous prenne quelque chose ?», ils m'ont dit : «Qu'est-ce que voulez qu'on nous prenne, on a besoin de tout avec vous à l'Agglomération. Vous allez nous apporter des choses. Bien sûr, on est pour travailler ensemble». Je me suis dit que c'était bien que des communes nouvelles, qui

arrivent, des petites communes, qui sont là depuis plus longtemps mais des petites communes aient cette vision-là, aient cette vision d'Agglomération.

Je rappelle que si demain tout le monde votait comme les amis de M. BONNET, il n'y a pas la possibilité de faire une Communauté urbaine et demain nous serions condamnés *ad vitam aeternam*, vous entendez bien, *ad vitam aeternam*, à rester une Communauté d'Agglomération, qui d'ailleurs ne se partagera pas les fonds même s'ils ne sont pas importants destinés aux Communautés urbaines et nous resterions dans un Grand Est avec des Communautés urbaines par exemple à Metz, une Métropole à Reims, une Métropole à Nancy, une Métropole à Dijon, une Métropole à Clermont-Ferrand, des communautés urbaines à Saint-Étienne...

Alors ensuite ce sont les mêmes qui diront «regardez comme on est -comme a dit M. GROSPELLIN- une petite capitale, une sous-préfecture.» Si demain on ne veut pas que Besançon soit justement une sous-préfecture, il faut, pour que nous puissions être reconnus au niveau national, européen, international, il faudra qu'on soit une Communauté urbaine. Et si on ne vote pas le PLUI, on ne peut pas être une Communauté urbaine. Pour être une Communauté urbaine il faut avoir 250 000 habitants, sauf si -et je suis très heureux d'avoir mené ce travail personnellement- grâce à l'amendement que j'ai fait passer dans la loi NOTRe grâce à Nathalie APPERE, la députée-maire de Rennes sauf si on est ancienne capitale régionale, ce qui est notre cas. Nous avons cette chance et c'est jusqu'en 2020. Après nous serons *ad vitam aeternam*, nous serons -j'espère bien que le PLUI va passer- condamnés à rester une Communauté d'Agglomération.

On peut parler de rayonnement mais à un moment on va appeler à la cohérence. On ne peut pas demander à rayonner et d'un autre côté pour des raisons essentiellement politiques, je le dis quand même, faire en sorte qu'on mette tout en place pour ne pas y aller. Là, il y aurait une responsabilité assez historique de celles et ceux qui empêcheraient la Communauté d'Agglomération de devenir une Communauté urbaine.

Simplement pour information, le Maire de Limoges m'a dit que l'année dernière -le gâteau n'étant pas extensible- je crois que Limoges c'est 6 M€ quand même qu'ils ont touchés ou 5 M€ ; Dijon ça doit être 6 M€. Ce sont quand même des sommes importantes qui reviennent dans le budget, qui ne sont pas garanties *ad vitam aeternam*, je ne pense pas, mais ce sont des sommes importantes. Et les 4, 5, 6 -je ne sais plus les chiffres exacts- qu'ont touchés ces communes, en tout cas, ils les ont touchés et ils vont en retoucher cette année. Soyons attentifs à ça et ayons de l'ambition pour notre Agglomération. Je salue Jacques KRIEGER qui est le maire de Roche-lez-Beaupré, et qui assiste à la séance depuis le début. C'est lui qui s'occupe de l'Aide aux communes. Merci Jacques d'être venu parmi nous.

M. Michel LOYAT : Je ne cache pas que je suis étonné et déçu de la position de M. BONNET. Nous sommes au Conseil Municipal de Besançon, aujourd'hui nous n'avons pas à nous prononcer par rapport à la Communauté urbaine, nous nous prononçons par rapport au PLUI mais il y a un lien aussi évident.

Et j'ai le souvenir d'un moment qui était important, à la fois pour la Ville de Besançon mais surtout pour le District, c'était le passage du District en Communauté d'Agglomération. Il y a des points communs avec le contexte actuel. De manière tout à fait légitime, des Conseils Municipaux s'étaient prononcés en faveur de la Communauté de communes et non de la Communauté d'Agglomération ; d'autres se prononçaient en faveur de la Communauté d'Agglomération. Ce n'était pas du tout gagné d'avance que l'on passe en Communauté

d'Agglomération et le Préfet de l'époque M. GUÉANT a joué un rôle non négligeable, on peut le dire, pour le passage en Communauté d'Agglomération.

Nous avons eu un débat en Conseil Municipal et l'Opposition municipale de l'époque, j'ai le souvenir notamment de M. DUVERGET et de M. JACQUEMIN qui se sont exprimés très clairement en faveur de la Communauté d'Agglomération parce qu'ils considéraient que c'était bon à la fois pour Besançon et pour l'Agglomération tout entière. Et nous avons eu un consensus sur ce passage en Communauté d'Agglomération par-delà les divergences sur d'autres dossiers et par-delà les clivages politiques, Opposition municipale, Majorité municipale.

Et j'irais même plus loin, les deux élus que j'ai cités M. DUVERGET et M. JACQUEMIN ont même, d'une certaine manière, pris leur bâton de pèlerin, en quelque sorte, en direction d'élus qui étaient plus proches d'eux qu'ils ne pouvaient l'être de Robert SCHWINT à l'époque qui était Maire de Besançon et Président du District. Je pense que ça a facilité, ça a été un élément, en tout cas, qui a facilité le passage en Communauté d'Agglomération. Et franchement, je pense que nous n'avons pas à regretter ce passage en Communauté d'Agglomération mais à l'époque effectivement, un certain nombre de Conseils Municipaux, c'était leur analyse, avaient décidé le passage en Communauté de communes et après la page a été tournée ; ça n'a pas du tout ensuite empêché, nul au travail qui a été mené, la page a été tournée.

Voilà donc Monsieur BONNET et d'autant que Monsieur BONNET vous êtes tout à fait capable et vous le montrez sur un certain nombre de dossiers, de ne pas vous positionner dans des postures politiciennes, je suis déçu.

M. LE MAIRE : Je voudrais ajouter à ce que dit Michel quelque chose : imaginez un instant qu'aujourd'hui nous soyons une Communauté de communes, c'est-à-dire comme la Communauté de communes du Val de la Dame Blanche qui vient de nous rejoindre, ou la Communauté de Communes de Saint-Vit, ou la Communauté de Communes du Larmont près de Pontarlier, est-ce que vous imaginez quelle serait aujourd'hui la crédibilité de la Communauté de communes du Grand Besançon face aux grands enjeux nationaux. Qu'est-ce que pèserait la voix du Président de la Communauté de communes du Grand Besançon face à des ministères ou des services publics ? Déjà que même quand on est dans une Communauté d'Agglomération c'est difficile mais alors une Communauté de communes encore moins. Et tu as raison de le rappeler.

Moi, je pense que sur quelques grands sujets on peut transcender nos différences et aller de l'avant. Aujourd'hui, soyons clairs, la Communauté urbaine ça va se mettre en place, ce sera surtout un outil pour le mandat suivant, à partir de 2020. Je pourrais dire : vous faites comme vous voulez, je ne serai plus là ! Non, ce n'est pas ça. Si on veut réfléchir à ça, si on veut avoir de l'ambition, il faut effectivement que par rapport à ça on soit clair.

J'entends bien qu'on me dit «vous n'êtes pas allé assez vite, il fallait déjà faire la Communauté urbaine et ensuite on aurait fait le PLUI, ça coulait de source». Sauf que ceux qui disent ça oublient une chose, c'est que si on n'a pas le PLUI, on n'a pas la Communauté urbaine. On ne peut pas dire : on fait la Communauté urbaine et ensuite on verra le reste. J'ai déjà entendu entre autres M. GONON qui l'a dit ou d'autres, ça ne marche pas. Ce n'est pas la peine ce soir de redire «faites déjà la Communauté urbaine et ensuite on aura le PLUI», il faut que ça soit mis en place ainsi que le transfert des voiries qui devra être fait aussi dans la même période. Car je répète que la loi est claire, je connais très bien ce passage-là pour les raisons que j'ai indiquées, il faut qu'avant 2020 on ait les compétences d'une Communauté urbaine et 6 mois avant, ça veut dire qu'on a jusqu'en septembre 2019 pour tout avoir. Il faut se hâter, pas lentement mais sûrement, avec précipitation.

M. Laurent CROIZIER : Très rapidement j'ai eu l'occasion de donner mon argumentation lors de la réunion de secteur sur le sujet.

M. LE MAIRE : Oui, parce que vous étiez là, c'est vrai.

M. Laurent CROIZIER : Ce que je voulais dire, c'est : attention Monsieur FOUSSERET de ne pas être trop caricatural. Je ne suis pas certain qu'on puisse dire que les interrogations que se posent les maires de certains villages de l'Agglomération sont politiques. Je discute beaucoup en ce moment avec eux et ce que j'entends c'est qu'il y a, quand même, vraiment des inquiétudes que je partage d'ailleurs sur l'éloignement des prises de décisions, sur le rôle du Maire de territoires ruraux dans les années qui viennent. Toutes ces inquiétudes sont vraiment à prendre en compte et je l'avais exprimé lors de la réunion de secteur. Je pense que l'on est dans une phase de construction aujourd'hui, qui va se diriger vraisemblablement sur la Communauté urbaine et je crois aujourd'hui qu'il est aussi symbolique que certains élus s'abstiennent ou expriment ces inquiétudes non pas pour dire «on n'en veut pas» mais pour dire travaillons, allons plus loin et le travail qui est fait actuellement sur la charte de gouvernance sur ce sujet doit encore être approfondi pour aller vers un processus.

Donc dire, exprimer une abstention comme Mme PETITJEAN et moi allons l'exprimer ce soir lors du vote, c'est encourager, aller travailler encore plus loin dans le mode de la gouvernance.

M. LE MAIRE : Monsieur CROIZIER, vous savez très très bien qu'un à moment il faut décider. La charte de gouvernance, il y a eu trois ateliers d'ailleurs auxquels un certain nombre d'entre vous ne sont pas venus, sur lesquels on a communiqué des expériences de grandes villes et petites villes ou de petites communes. La charte de gouvernance a complètement transformé le projet original. Même les maires les plus opposés au PLUI le reconnaissent et ils le disent en réunion de bureau et en réunion d'Agglomération, ils le disent eux-mêmes. Moi je crois qu'il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. Ne vous reconnaissez pas, je ne vous ai pas cité. Peut-être que vous pouvez vous reconnaître mais je ne vous ai pas cité. Aujourd'hui il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt.

Vous savez très bien, vous regardez tout ça d'assez près j'imagine, que si en septembre 2018, c'est-à-dire dans 18 mois, nous n'avons pas transféré la voirie et nous ne sommes pas en PLUI, nous ne pourrons plus jamais, plus jamais être en Communauté urbaine, plus jamais. Je pense que si comme vous le dites, à la limite pourquoi ne vous croirais-je pas, vous avez de l'ambition pour cette Ville et pour cette Agglomération, vous ne pouvez pas priver de cet outil de développement notre Agglomération. Il y a un moment, Monsieur CROIZIER, le rôle des élus c'est de décider et de ne pas procrastiner et de toujours remettre à demain, à demain, à demain. Il faut décider. Là ça fait un an.

Catherine BARTHELET est allée dans toutes les communes qui lui ont demandé. Catherine BARTHELET, la Maire de Pelousey a fait un immense travail pour aller expliquer tout cela. A un moment il faut décider, on ne peut pas dire on verra ça à la rentrée. À la rentrée, il sera trop tard.

J'observe que votre vote est un vote prudent, habile, très habile même d'abstention, comme ça vous pourrez dire -on s'est abstenu, on n'a pas voté contre-, c'est habile. J'attendais de vous, peut-être, une vision un peu d'avenir, pour dire écoutez, on y va c'est quand même... ce que dit Michel est juste.

Claude GIRARD et puis Robert SCHWINT s'étaient mis d'accord là-dessus, ils ne se sont jamais bagarrés là-dessus pour l'avenir. Ils s'étaient mis d'accord parce qu'ils avaient vu où était l'intérêt des territoires.

Vous pouvez encore changer d'avis.

M. Pascal BONNET : J'ai l'impression que je suis l'objet de ce débat.

M. LOYAT a rappelé l'histoire de l'Agglomération, j'étais de ceux aux côtés de Michel JACQUEMIN et de Jean-Claude DUVERGET à l'époque qui ont plaidé en faveur de l'Agglomération et Claude GIRARD à l'époque ne le souhaitait pas.

M. LE MAIRE : Après, ils se sont mis d'accord.

M. Pascal BONNET : En l'occurrence, il y avait un débat à l'époque qui déjà n'était pas uniquement politicien puisque des communes dont les maires étaient de Gauche comme des communes dont les Maires étaient de Droite étaient de part et d'autre du choix. Et aujourd'hui c'est pareil. On ne peut pas dire il y a peut-être des Maires dont vous supposez qui sont politiquement proches de l'Opposition.

M. LE MAIRE : Chacun voit le projet qu'il veut.

M. Pascal BONNET : Je constate pour sortir de tout débat politicien la commune de Boussières par exemple a voté contre. Je ne pense pas que la commune de Boussières ait une couleur politique par contre, ce que je sais, c'est que la commune de Boussières, elle a perdu son statut de chef-lieu de canton.

M. LE MAIRE : La faute à qui ?

M. Pascal BONNET : La réforme, c'est votre gouvernement qui l'avait mise en place.

Le problème qui se pose aujourd'hui et que reflète la position de ces communes, comme l'a évoqué Laurent CROIZIER tout à l'heure, c'est une interrogation sur la perte de pouvoir des Maires et sur les difficultés de la ruralité. Les Maires qu'on rencontre, en particulier dans les plus petites communes, ils ont du mal à imaginer être en Communauté urbaine. On parle du PLU mais vous me renvoyez le fait qu'à travers ça on va renoncer à la Communauté urbaine mais ils ne veulent pas pour certains une Communauté urbaine. C'est sûr que ça rapporte plus d'argent, c'est plus intéressant pour la collectivité, et vous mettez en avant le fait que nous serons entourés de Métropoles et de Communautés urbaines et que nous ne serions pas une Communauté urbaine. Tout ça c'est l'héritage d'une réforme qui n'était pas du tout adaptée.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le sujet. Quand bien même cette réforme soit mauvaise...

M. Pascal BONNET : Vous parlez de la Communauté urbaine. Certains n'en veulent pas de la Communauté urbaine.

M. LE MAIRE : C'est vous qui le dites.

Monsieur BONNET, que seraient les transports en commun aujourd'hui s'il n'y avait pas...

M. Pascal BONNET : Je ne dis pas le contraire.

M. LE MAIRE : On n'aurait même pas de transports en communs, GINKO ne pourrait pas rayonner dans l'Agglomération comme aujourd'hui !

M. Pascal BONNET : Les transports de l'Agglomération, on ne va pas revenir là-dessus.

Je vous dis simplement qu'actuellement le débat porte sur le PLU, qu'il y a des positions de certaines communes...

M. LE MAIRE : On a compris, vous l'avez déjà dit.

M. Pascal BONNET : De certaines communes de Gauche comme de Droite...

M. LE MAIRE : Ils ont le droit.

M. Pascal BONNET : ...qui s'interrogent à cause d'une réforme qui a été mal faite, qui nous met dans une situation difficile. Vous me renvoyez au fait que ça ferait perdre la Communauté urbaine. Si la question est Dijon, Dijon va être en Métropole, à ce moment-là, Jacques GROSPERRIN vous dira à nouveau qu'on est en sous-préfecture.

L'enjeu du développement de la ville ne repose pas uniquement sur le statut de l'intercommunalité.

On a parlé tout à l'heure du développement touristique, il y a d'autres enjeux de développement. Et puis d'autre part vous dites qu'on va être enfermés dans un statut, les réformes changent et cette réforme qui n'était pas terrible devra être changée.

Moi, ce que je constate simplement c'est qu'aujourd'hui parce que ces réformes ont été inappropriées, rapides et n'ont pas fait preuve d'une capacité d'écoute des communes et des élus de la ruralité...

M. LE MAIRE : Si ça, ce n'est pas un discours politique, je ne sais pas ce que c'est !

M. Pascal BONNET : ...qui nous amène nous à voter contre...

M. LE MAIRE : Votez contre.

M. Pascal BONNET : ...parce que ce n'est pas le moment de faire ce choix-là.

M. LE MAIRE : Votez contre mais moi, je saurai au bon moment vous le rappeler. Faites-moi confiance pour que je vous le rappelle.

Vous qui voulez avoir une vision d'avenir, vous avez une vision recroquevillée. Vous vous recroquevillez.

La Charte de gouvernance, effectivement, a été mise en place, vous le savez très bien, pour conserver, parce que c'est nécessaire, une autorité aux Maires. Il y aura même pour les Maires une possibilité, effectivement, de recours par un statut spécial à l'Agglomération dans son ensemble pour faire appel à l'assemblée du conseil s'il y a un désaccord entre l'Agglomération, le PLUI et les intérêts de la commune.

C'est un faux débat de dire qu'on veut priver les Maires de leur pouvoir. Moi-même je suis Maire, je n'ai pas envie d'être privé de tous mes pouvoirs parce que celui qui risque de perdre le plus c'est bien le Maire de Besançon en terme de commune importante.

Aujourd'hui, regardez ce que l'Agglomération apporte. Quand je vois les communes nouvelles qui nous rejoignent qui me disent «combien nous, on est heureux de venir dans cette Agglomération, combien on est heureux de pouvoir profiter de ces services partagés, combien on est heureux d'avoir les transports en commun ; tout ça on ne l'aurait pas si on n'était pas en Communauté d'Agglomération», ils me disent «allez-y et nous, on vous soutiendra».

Monsieur CROIZIER, allez-y, faites un effort, vous n'êtes pas loin.

M. Laurent CROIZIER : Je vais utiliser ma deuxième intervention 1) pour ne pas vous laisser dire le côté opportuniste de mon vote. Si j'avais voulu faire quelque chose d'opportuniste, je serais intervenu sur le ragondin et pas sur les Orientations Budgétaires.

M. LE MAIRE : Ça, on est d'accord là-dessus.

M. Laurent CROIZIER : Ensuite, je ne peux pas vous laisser opposer le fait qu'on émette des remarques avec le fait de ne pas apprécier le côté communautaire. Je vous l'ai déjà dit et je le répète.

M. LE MAIRE : Je vous répète que je ne suis pas d'accord avec vous.

M. Laurent CROIZIER : Avoir des interrogations sur la Communauté urbaine, avoir des interrogations sur le PLUI ce n'est pas être contre une communauté ou l'aspect communautaire.

M. LE MAIRE : Sauf qu'il y a un calendrier.

M. Laurent CROIZIER : Il y a un calendrier. Je vous rappelle que je suis dans une Opposition et que je n'ai pas le pouvoir de faire infléchir quoi que ce soit dans ce dossier. 1) Les ateliers, je m'y suis invité. Je me suis posé la question si je pouvais venir, je m'y suis invité une fois parce qu'on m'a donné l'information mais on n'a pas été invités à y participer, je le regrette. Je comprends qu'on ne puisse pas faire des réunions à l'ensemble de l'Agglomération, je ne vous le reproche même pas.

Tout cela, c'est une organisation que, moi, j'estime comme bancale et je vous demande d'apprécier la sincérité de mon discours à sa juste valeur.

Je partage, par contre, une chose : je pense qu'effectivement on n'aura pas le choix d'y aller mais je tenais, ce soir et nous tenions ce soir avec Odile PETITJEAN à exprimer ces interrogations-là par notre vote.

M. LE MAIRE : C'est terriblement opportuniste et pas courageux mais terriblement démagogue.

Vous avez eu la parole deux fois, je donne la parole à Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Sur l'habilité, l'opportunisme, je pense qu'aujourd'hui l'habilité est sans doute de voter pour ce rapport parce que nous sommes dans une étape importante pour l'intercommunalité, avec des points de vigilance, bien entendu, qu'on a déjà pu exprimer à multiples reprises dans les différents comités de pilotage, différentes réunions ou à l'Agglomération.

Pour nous, élus écologistes, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal c'est une opportunité de faire un travail plus global à l'échelle de l'ensemble de l'Agglomération sur des questions très importantes telles que l'étalement urbain, la préservation des zones naturelles, agricoles forestières et sur la question de la biodiversité ou encore du rapport de l'homme à la faune et à la flore du Grand Besançon.

C'est un enjeu de faire émerger à l'Agglomération un débat précis, ambitieux sur le devenir de questions telles que l'urbanité, la ruralité et la façon dont ces deux choses interagissent dans une Agglomération qui, bien au-delà du bout de notre mandat, est en pleine mutation. Ça doit permettre également de faire émerger un territoire où les questions de développement durable sont pleinement intégrées, on en a parlé tout à l'heure avec le rapport sur le développement durable.

Moi, j'ai fait partie de ceux qui ont assisté à l'ensemble des débats, des questionnements notamment sur la charte de gouvernance et j'avais eu l'occasion de m'exprimer. Nous sommes sur une charte de gouvernance dans laquelle on n'a jamais autant exprimé le mode de commune, la place des élus et des maires communaux et ça, ça apparaît comme quelque chose de très important.

Je voulais juste terminer en disant que ce PLUI doit être l'occasion de faire que la future révision de notre règlement local de publicité soit la base d'un futur règlement local de publicité intercommunal qui doit avoir comme objectif de faire respirer un peu plus nos paysages urbains et ruraux par une réduction importante des panneaux publicitaires notamment lumineux à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Philippe MOUGIN : Je vous ai entendu dire que les maires auront le droit d'en discuter grâce à la charte des maires sur le PLUI mais il me semble avoir entendu et beaucoup de maires l'ont entendu également à la réunion de la CAGB que cette charte signée n'empêchait pas les choses de passer et que cette charte ne fait pas loi. Les maires qui seront confrontés à ça pourront être entendus mais pas écoutés.

M. LE MAIRE : Si, c'est l'Agglomération qui décidera par un vote.

M. Philippe MOUGIN : Mais le maire ne pourra pas s'y opposer et ça ils ne comprennent pas.

M. LE MAIRE : Attendez, les maires ne comprennent pas, ce n'est pas ce que je vois dans le résultat des votes actuellement. Je crois que beaucoup de maires ont compris justement.

Comme ici, on est d'accord ou pas d'accord, il y a une majorité qui vote. Les maires seront entendus. C'est certainement une des chartes les plus fouillées qui existe sur le territoire national. Une des plus fouillées.

M. Nicolas BODIN : Cette délibération est capitale donc elle va faire du niveau intercommunal l'échelon privilégié d'action en termes d'urbanisme à partir du 27 mars prochain.

Le PLU c'est un outil de projet d'aménagement de l'espace qui organise l'occupation des sols pour chaque parcelle, donc l'échelle de travail est bien différente de celle du SCoT.

C'est en fait un débat extrêmement ancien puisqu'il date de 1976 et à l'époque c'était la Droite qui avait lancé cette idée avec Olivier GUICHARD qui à l'époque était ministre d'Etat. Après 40 années de débats au niveau du Parlement, finalement la règle veut que globalement, à partir du 27 mars, sauf s'il y a une minorité de blocage, la compétence urbanisme devient une compétence intercommunale.

L'intercommunalité doit vraiment être désormais l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement notamment par rapport à l'urgence du développement durable.

Il s'agit donc de construire un seul document de planification pour tout le territoire dans le respect des spécifications de chacune des communes, l'Agglomération pourrait ainsi reconnaître à part entière, par exemple, le territoire communal de la Ville de Besançon.

Ce document s'étendra sur 70 communes, donc il nécessitera plusieurs années de travail avant qu'il ne soit définitivement approuvé. Ensuite, il se substituera aux différents documents d'urbanisme existants dans chacune des communes.

Ce document déterminera le cadre de vie futur des habitants du Grand Besançon ; il sera un outil juridique sur la base duquel seront délivrées par les maires -pas par le Président de l'Agglomération mais par les maires- les autorisations d'occupation du sol à compter de son entrée en vigueur.

L'élaboration d'un document unique entre PLU et PLH pourrait également être envisagée.

La Ville de Besançon est donc aujourd'hui plus que jamais convaincue qu'une intercommunalité forte est un atout indispensable à un développement local ambitieux et équilibré.

Je rappelle enfin que refuser aujourd'hui le PLUI c'est hypothéquer toute possibilité de passage en Communauté urbaine dans les années qui viennent. C'est donc un événement politique majeur et je regrette vraiment que la Droite, par souci tactique, soit s'abstienne soit s'y

oppose, ce n'est pas très grand. On saura s'en souvenir lorsqu'il y aura le débat sur la Communauté urbaine dans un peu plus d'un an.

M. LE MAIRE : Merci.

On va mettre aux voix. Les contre, levez la main ? Dix. Qui s'abstiennent ? Sept. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 36

Modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après enquête publique

«**M. LE MAIRE** : Quels sont ceux qui sont contre ? Dix. Abstentions ? Deux. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 37

Pôle Gare Viotte - Synthèse des études pré-opérationnelles - Engagement opérationnel - Avenant à la concession d'aménagement

«M. LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? 14. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 38

ZAC La Fayette - Bilan de clôture au 31 janvier 2017 - Suppression de la ZAC

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Deux. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 39

Projet Urbain des Prés de Vaux - Déconstruction des anciennes usines de la Rhodiacéta - Information du Conseil Municipal - Demandes de subventions.

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 40

**Projet Urbain de Quartier Durable des Vaîtes - Maîtrise d'œuvre - Convention-cadre
passée entre la SPL Territoire 25 et la Ville de Besançon**

«M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui s'abstiennent pour le point 40 ? Deux abstentions. Des oppositions ? Dix.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 41

Aide à l'accession à la propriété des logements neufs pour les ménages primo-accédants - Prolongation de la durée de l'action.

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 42

Aide à l'accession à la propriété des logements neufs pour les ménages primo-accédants - Demande de subventions

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 43

Projet d'habitat participatif - Vente d'un lot au profit de l'Indivision Pernotte, rue de l'Eglise

« **Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Le projet est ancien et a fait l'objet de plusieurs articles de la presse locale, en particulier lors des réunions organisées ou par le Café des pratiques rue de Belfort.

Je suis surprise que ce projet qui semblait susciter beaucoup d'enthousiasme, car la presse nous parlait d'un nombre important de personnes lors des réunions, ne se concrétise finalement qu'avec 6 ménages et que les bailleurs sociaux GBH, SAIEMB Logement et surtout un investisseur privé soient impliqués dans ce projet. Cela m'interroge d'autant plus que j'ai lu dans la presse nationale des articles sur l'habitat participatif.

Suite à l'envoi des dossiers, j'ai contacté mon collègue Michel OMOURI qui faisait partie de la Commission dans laquelle ce dossier a été présenté, puisque je n'y allais pas moi-même, il m'a dit et il vous le redira puisqu'il interviendra après moi, avoir eu très peu de réponses à ses questions lors de la Commission de la semaine dernière ou avoir des réponses très évasives comme «on ne connaît pas bien le projet ; on ne sait pas exactement».

Permettez-moi de vous demander quelques précisions : on parle d'indivision Pernotte, je n'ai pas bien compris, est-ce que les bailleurs sociaux, l'investisseur privé, l'Association Café des pratiques font partie de cette indivision, ce qui supposerait que les locaux communs seraient à disposition de tous, c'est la première interrogation que je me posais.

Ensuite, on nous demande de passer le lot cédé de 700 m² à 1 300 m² donc j'ai aussi des interrogations par rapport à cette partie supplémentaire sachant que dans la note de synthèse que j'ai reçue, c'est le lot réservé à l'accession privée mais dans le dossier que nous avons sur CDC Fast, cette partie est dite prise sur la partie affectée au fonctionnement de l'école maternelle puis louée à des associations. Est-ce que ça signifie que la réserve de 200 m² pour l'école maternelle des Chaprais n'existe plus, ce qui serait à mon avis regrettable ? Et puis on nous parle de plusieurs associations mais je ne sais pas desquelles il s'agit.

Je trouve que c'est difficile de comprendre quand on a deux versions différentes sur des documents qui nous sont envoyés.

M. LE MAIRE : On va vous répondre.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Après, je me pose aussi la question de savoir comment l'Association Café des pratiques peut s'installer dans des locaux neuf de 145 m² parce que les subventions que l'on voit régulièrement, ça correspond à des actions de l'association.

Le dernier point qui est pour moi le plus important, la délibération demande que le Conseil se prononce sur une cession avec un abattement de 10 % par rapport au prix estimé par France Domaine.

Peut-on accorder, c'est la question que je me pose, sous prétexte d'un projet innovant, un avantage pour 6 ménages sans tenir compte des revenus des personnes alors que sur les 6 ménages il y a 3 primo-accédants qui peuvent bénéficier, sans doute, de subventions spécifiques comme celles que je vois et que je vote dans la commission 5 de la CAGB ?

Pour moi ce n'est pas respecter l'équité entre tous les Bisontins sachant qu'en contrepartie la Ville n'impose rien face à ce que moi j'appelle une sorte de faveur.

Dans les articles de presse nationale que j'ai lus, il était souvent question de contrôle de ressources et de patrimoine, de conditions mises pour la revente des logements au niveau des délais, au niveau de la plus-value sachant qu'on sait très bien que l'entente entre des copropriétaires est parfois compliquée et se complexifie aussi au cours des années.

À Besançon, je l'ai vu aussi dans le dossier que nous avons sur table sur le développement durable, d'autres terrains sont déjà réservés en vue de constructions, d'aménagement partagé, d'habitat partagé. Est-ce qu'il faudra accorder des conditions avantageuses pour tous les futurs projets ?

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas posé ces questions en commission ?

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Je ne suis pas dans la commission. Je sais bien que ce sont des questions à poser en commission, mais je n'ai pas eu de réponse et Michel OMOURI vous le dira, il n'a rien eu comme réponse.

M. LE MAIRE : Il n'a pas posé de question M. OMOURI.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Attendez, vous me laissez terminer et il prendra la parole après.

Je voudrais savoir s'il y a des conditions aussi avantageuses pour les futurs projets à moins que seuls les premiers qui réclameront auront quelque chose ? Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, vous auriez pu en parler avant, sans quoi on va renvoyer en commission.

M. Michel OMOURI : Je vais être clair. Vous pouvez reprendre les procès-verbaux de la commission de la semaine dernière, j'ai posé une seule question, j'ai dit : indiquez-nous aujourd'hui le projet de ce fameux bâtiment. Je vous le dis, la question a été un peu ennuyeuse, on m'a dit «Monsieur OMOURI on ne peut pas parce que c'est ni plus ni moins un permis de construire». J'ai dit : attendez, c'est presque 3 M€ d'après ce qu'on entend donc on indique aujourd'hui que les bailleurs sont parties prenantes de ce projet, donc j'ai dit : je sais que la Ville de Besançon est partie prenante dans ce projet et là on me dit non, c'est uniquement le permis de construire.

J'ai dit «non, excusez-moi, on est à côté d'une école, donc je veux savoir quel est le projet» et j'ai indiqué en même temps quel est l'apport des bailleurs dans ce projet, on m'a dit «je ne sais pas, vous leur poserez la question.» Je pose la question aujourd'hui aux bailleurs, étant donné que nous avons ceux de la SAIEMB Logement et GBH je veux savoir pourquoi, parce qu'on en a déjà parlé l'année dernière sur la SAIEMB Logement de ce fameux projet mais c'étaient juste des prémices, sauf que là on vient discuter de ce projet en dehors presque du Conseil d'Administration. C'est pour ça que je veux savoir quel est le montant de ces bailleurs par rapport à ces logements ?

Et en même temps, je fais une proposition quand vous dites si bien qu'on ne fait pas de proposition, eh bien, comme ces appartements -aujourd'hui Veolia GBH-, je souhaite que ces appartements peuvent être aussi attribués à la MOUS de Brulard. Il y a aussi, peut-être, un engagement aujourd'hui parce que ce qu'on entend de tout ce projet-là, c'est l'idée d'une association, que je respecte, ils ont une idéologie, je respecte, simplement ceux qui ne sont pas dans leur idéologie, je ne suis pas sûr qu'ils puissent bénéficier de ce projet.

M. LE MAIRE : Nicolas tu réponds.

M. Michel OMOURI : Ne dites pas ça. Je peux vous le dire, parce que quand vous écoutez le projet, au départ c'est une structure qui pense que la voiture c'est dangereux ; quand vous écoutez le projet on dit que la voiture c'est vraiment une nécessité et après on parle de la buanderie, c'est le bien vivre ensemble. Excusez-moi mais le bien vivre ensemble ce n'est pas vivre entre nous.

Je veux maintenant avoir des explications des bailleurs. Ils ne sont pas là pour faire un projet idéologique vis-à-vis d'une association.

M. Pascal CURIE : Je vais répondre au niveau de GBH. GBH est impliqué sur ce projet depuis très longtemps, il y a eu des études qui ont été faites. A un moment donné, on s'est posé la question si on allait poursuivre ou pas, GBH n'apparaît pas sur ce projet depuis simplement quelque temps, il est depuis très très longtemps sur l'étude de ce projet-là ; depuis plusieurs années. Je n'ai pas la date exacte mais je peux la retrouver, ça a été passé en bureau à GBH ce projet-là, mais il y a très longtemps.

Et donc, on participe depuis le début à l'élaboration de ce projet-là. On discute sur les faisabilités et cetera et, bien entendu, l'idée n'est quand même pas inintéressante que sur un projet participatif on puisse donner également à des locataires de chez GBH la possibilité d'intégrer cette structure-là. Bien au contraire, ça permettrait à des locataires de chez GBH de pouvoir être dans cette structure-là.

Le montant de quoi ? Je n'ai pas le montant aujourd'hui sur moi. Je ne l'ai pas. On a deux appartements. Ça a été passé au CA de GBH, on l'a passé au Bureau, mais honnêtement je n'ai pas le montant ici. GBH, on fait des structures, à chaque fois on a un certain montant ça doit correspondre aux autres montants que l'on a, bien entendu.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, est-ce que les explications vous conviennent ou pas ?

M. Michel OMOURI : Non.

M. LE MAIRE : Madame POISSENOT.

Si ça ne va pas c'est simple, on va renvoyer ça en commission. Vous vous mettez d'accord parce que moi, je ne veux pas par rapport à cela qu'il y ait une suspicion quelconque parce que je sens... Si, je vois bien. On n'est pas à un mois près.

C'est un débat-là, je ne comprends pas ce que vous dites parce que je ne fais pas partie de cette commission ; c'est un projet dont on parle depuis déjà au moins 2 ou 3 ans. Je veux que les choses soient très claires. Je ne dis pas qu'elles ne sont pas claires mais là aujourd'hui j'entends Mme FAIVRE-PETITJEAN, je vous entends vous, j'entends le président du Grand Besançon Habitat.

Je passe la parole à Nicolas BODIN et Danielle POISSENOT mais je ne voudrais pas qu'on donne l'impression de passer ça en force, on n'est pas à un mois près.

Mme Danielle POISSENOT : Pour la SAIEMB, Monsieur OMOURI, on en avait beaucoup parlé dans les Conseils d'Administration, vous étiez là, effectivement.

On en a parlé. C'était vraiment un projet qui m'intéressait, je l'avais dit en Conseil d'Administration, sauf qu'aujourd'hui la SAIEMB ne porte plus les appartements puisque c'est un privé qui a repris les appartements que la SAIEMB avait.

M. Nicolas BODIN : Essayons d'être clairs.

En commission, Michel OMOURI n'a pas posé plusieurs questions, il n'a posé qu'une seule question et il vient de le redire tout à l'heure, cette question s'adresse aux bailleurs qui ne sont pas présents dans une commission de la Ville de Besançon puisqu'on est dans la commission urbanisme. Danielle POISSENOT qui n'est pas membre de cette commission et Pascal CURIE qui n'est pas membre de cette commission ne sont donc pas présents.

La question qui est posée au Conseil Municipal c'est de se prononcer sur la cession du terrain, prendre acte de la désaffectation du bâtiment et décider le déclassement de l'immeuble du domaine public. C'est à cette question-là, globalement, que la commission a répondu.

Et je vous ai dit, si vous avez des questions concernant la SAIEMB et GBH posez les questions à Danielle POISSENOT et à Pascal CURIE lors des Conseils d'Administration afin qu'ils vous répondent.

Par rapport au projet : le permis de construire a été déposé ou va être déposé dans les jours qui viennent... il est déposé, ça veut dire que s'il est déposé, juridiquement on ne peut pas communiquer, nous, Ville de Besançon, puisqu'il est en phase d'instruction.

Pour répondre à la question de Mme FAIVRE-PETITJEAN le Café des pratiques est membre bien évidemment de l'indivision. C'est le premier projet d'habitat participatif pour l'ex-Région Franche-Comté mais il y en a d'autres, notamment chemin des Montarmots sur la Ville de Besançon.

Par rapport à l'abattement, la Ville, à partir du moment où globalement il y a du logement social, on peut faire un abattement jusqu'à 20 %. Là, on propose un abattement de 10 %, pour un total sur l'ensemble de l'opération de 11 logements et pas 3 logements. On respecte, bien évidemment, toutes les directives du PLU.

Pour la MOUS de Brulard ça sera accessible à partir du moment où globalement les loyers et les charges, c'est-à-dire le reste à vivre demeurerait le même pour les actuels habitants de Brulard.

M. LE MAIRE : Je vais quand même donner un avis.

Les maires doivent décider. Moi, je vais vous proposer de décider : je vois là, 1) géré par la SAIEMB. On me dit que la SAIEMB n'est pas dedans.

Je retourne en commission. Remettez le rapport au clair, on le repasse au prochain Conseil Municipal.

La SAIEMB c'est bien eux ? Quand même, est-ce qu'honnêtement ça pose un problème qu'on voie ça le mois prochain ? Ça pose un problème à qui ?

M. Michel OMOURI : Je ne vais pas épiloguer sur le truc, simplement, j'ai posé une question de dire que c'est un projet qui coûte 3 M€. J'ai indiqué en commission, peut-être pouvez-vous demander à M. MOUGIN, j'ai dit : étant donné qu'on est à côté d'une école, quel est le projet ? On m'a répondu : voyez carrément dans les services urbanisme parce que c'est uniquement un permis de construire.

M. LE MAIRE : Ecoutez, maintenant moi, je décide. Je décide que vous regardez ça, vous organisez une réunion à laquelle vous êtes présents avec GBH. Moi, je veux que les choses soient claires et soient cadrées. Je sais que tout est clair mais vous allez nous reprendre la tête avec ça. On n'est pas à un mois près. Je le décide ce soir et je vous demande d'approuver ça. Ensuite, on va aller sur tout un tas de trucs.

Je propose qu'on le remette au prochain Conseil. Vous refaites une réunion, vous y allez et vous posez toutes les questions, Mme PETITJEAN et vous.

Ce dossier est retiré.

Ne me remerciez pas mais à partir du moment où il y a des soucis !».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 44

Cession à AKTYA - Locaux commerciaux 11 avenue du Parc

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Deux. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 45

Cession à AKTYA - Locaux commerciaux 6 Place de l'Europe

«M. LE MAIRE : Deux abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 46

Convention de servitude pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation publique de réseau chaleur - SCI A CHAUX, 10 rue Belin

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 47

Convention de servitude pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation publique de réseau chaleur - SCI DUBOIS PLANOISE, 12 rue Belin

«M. LE MAIRE : Pas d'abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 48

Convention de servitude pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation publique de réseau chaleur - SCI CLAC, 14 rue Edouard Belin.

«M. LE MAIRE : Tout le monde est d'accord, j'imagine. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 49

Instauration du droit de préemption urbain renforcé - Zones UC du Plan Local d'Urbanisme - Secteurs Grette et Schweitzer

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 50

Vareilles - Requalification des espaces publics - Participation financière de la Ville de Besançon à l'implantation de Point d'Apport Volontaire semi-enterrés

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 51

Congrès - Attribution de subventions - Première répartition au titre de l'année 2017

«**M. LE MAIRE** : Pas d'abstentions ? D'oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 52

Subventions à des associations sportives

«**M. LE MAIRE** : Il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 53

Subventions à des classes transplantées

«**M. Philippe MOUGIN** : Je vais me répéter mais je vais être très court : en commission j'avais évoqué le fait que les subventions étaient destinées à des familles des quartiers prioritaires, de 9 € par jour. J'avais posé la question pourquoi les autres quartiers non prioritaires ou non sensibles, c'est-à-dire les familles défavorisées n'y avaient pas droit non plus, on m'avait répondu qu'on ne pouvait pas donner à tout le monde ; c'était un peu regrettable. J'aurais aimé qu'on lisse un peu tout ça, qu'on donne à tout le monde ou à personne.

M. LE MAIRE : Il me semble que vous avez posé la question en commission et que M. DAHOUI vous a répondu.

M. Philippe MOUGIN : Oui, tout à fait mais je la repose ici.

M. LE MAIRE : Non, on vous a déjà répondu.

M. Philippe MOUGIN : Je vous explique le vote. On va s'abstenir.

M. LE MAIRE : OK. Vous vous abstenez. Deux abstentions, les autres sont favorables. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 54

Opération "J'agis pour ma planète" - Versement de subventions aux écoles

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 55

Semaine d'éducation contre le racisme 2017 - Subvention à la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA)

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Deux. Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 56

Marché de fourniture de jeux, jouets, matériel de loisirs créatifs et de matériel de motricité

«**M. LE MAIRE** : C'est un marché. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstentions ? Deux. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 57

Location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année - Passation d'un marché public

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Deux. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 58

Travaux de génie électrique - Passation d'un marché public

«M. LE MAIRE : Deux abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 59

Travaux de génie électrique - Passation d'un marché public

«**M. LE MAIRE** : Deux abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 60

Avenant au groupement de commandes Ville de Besançon/Grand Besançon pour la conduite de l'étude sur les équipements aquatiques

«M. LE MAIRE : Deux abstentions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

Question n° 61

Motion de défense des services publics bisontins

«**M. Abdel GHEZALI** : Lecture de la motion.

M. LE MAIRE : Je dois dire que, moi, j'ai déjà rencontré La Poste à ce sujet et que je leur ai fait part de mon opposition à ces fermetures ; quant à EDF aussi mais malheureusement, c'est des dispositions prises au niveau national et je crois que c'est pour marquer notre opposition mais je suis très interrogatif sur le résultat.

M. Pascal BONNET : Juste explication de vote : nous allons voter cette motion avec vous et je le mets en lien avec le fait que nous avons également regretté un moment donné le départ de la CPAM du centre-ville et le départ de la SNCF du centre-ville.

M. LE MAIRE : Bien.

M. Philippe MOUGIN : Nous ne prendrons pas part au vote car nous estimons que sur le fond on est d'accord évidemment mais sur la forme évidemment vous êtes co-responsable avec les gouvernements précédents. La destruction des emplois publics sont de votre fait.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. Laurent CROIZIER : Simplement pour vous dire que nous voterons favorablement cette motion.

Je connais moins le dossier EDF mais je connais un peu plus le dossier de La Poste Justice qui est celle de mon quartier. La disparition de ce bureau de poste sera un vrai manque pour les habitants du quartier Saint-Claude.

M. LE MAIRE : Je suis parfaitement d'accord avec vous et en plus c'est un bureau de poste qui est plutôt récent.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui ne prennent pas part au vote ? Deux. Ceux qui sont pour ? Tout le monde. Qui s'abstiennent ? Une abstention.

La séance est levée».